

Écrire sa biographie dans les pages et dans les marges :

Logiques élémentaires de l'expérience de la détresse psychologique dans les pénitenciers
canadiens

David Castor

Une thèse soumise à l'Université d'Ottawa
dans le cadre des exigences du programme de
Maîtrise Ès Arts en Criminologie (M.A), option Double Diplôme en Criminologie (DDC)
conjointement avec l'Université Catholique de Louvain-La-Neuve

Département de criminologie

Faculté des sciences sociales

Université d'Ottawa

© David Castor, Ottawa, Canada, 2025

Aux participants, Axel, John, Éli, Jordan et Corentin.

J'espère, au travers de cette thèse, vous avoir fait justice.

*Bien que nos chemins se soient, hélas, séparés,
je garderai toujours en moi vos mots, vos encouragements et votre confiance.*

Cette plume, ce travail, c'est aussi le vôtre.

Avec l'espérance qu'aujourd'hui, vous vous vivez;

Vous, libre, et authentique.

- David Castor.

Remerciement

Je tiens, d'abord et avant tout, à remercier Dieu, sans qui je n'aurais jamais eu l'intelligence, la force, ni la motivation nécessaire pour mener à bien cette recherche. Dans les moments de doute, il m'a relevé et permis d'avancer. Je lui en suis éternellement reconnaissant.

Je voudrais ensuite exprimer toute ma gratitude à ma superviseure canadienne, Dominique Robert. Me suivre n'a pas été de tout repos : inconsistance, remise en cause constante, délais non respectés... Pourtant, tu as toujours été présente, patiente et bienveillante. Grâce à toi, j'ai pu m'épanouir en tant que chercheur malgré mes hésitations, mes mille-et-une crises identitaires et mes revirements. Tu as été la superviseure qu'il me fallait, et je n'aurais pas voulu faire ce chemin avec quelqu'un d'autre. Merci infiniment de m'avoir soutenu.

Merci également à Jérôme Englebert, mon superviseur belge de l'Université Catholique de Louvain-La-Neuve. Votre disponibilité et votre expertise incontestable dans votre domaine ont été une véritable source d'inspiration. Votre enseignement, notamment en phénoménologie, a grandement élargi mes horizons théoriques et influencé le chercheur que je suis aujourd'hui.

Je n'ai, par ailleurs, pas traversé ce parcours seul. Merci à la *team thèse*, Alyson et Chems, pour les débats, les crises existentielles, les soirées Netflix accompagnés de notre chat-mascotte Pouchy, et ce, dès notre première année de maîtrise. Nos innombrables discussions ont nourri nos recherches respectives et votre soutien a été précieux. On se reverra pendant le doctorat et on se le refait!

Un merci spécial à Hakima, dont l'enthousiasme et la curiosité théorique ont été une source constante de motivation. Ce fut un plaisir de partager ce bout de chemin, d'abord en Belgique, puis au Canada.

Je n'oublie pas non plus Eliott, Béni, Éliisa, Julien, Bryan, Anton, Sara et Noah qui, en Belgique, ont été une famille pour moi. Je vous aime et vous me manquez déjà énormément.

Enfin, merci à mes parents pour leur persévérance à me pousser dans les moments de procrastination, à mon frère, qui a fait l'effort de s'intéresser à mon travail même sans toujours le comprendre, et à ma princesse, Staëlle, pour son optimisme indéfectible et sa foi en moi depuis le premier jour.

Cette thèse, elle est pour et grâce à vous.

Résumé

La sociologie carcérale fait abondamment état des souffrances que l'institution pénitentiaire impose, génère et nourrit chez les personnes détenues, que ce soit en termes de privations (Sykes), de mortification (Goffman) ou de surveillance et soumission (Foucault) pour ne nommer que celles-ci. Or, malgré le poids de ces souffrances, l'agentivité des personnes détenues demeure. Munie d'une grille d'analyse basée sur la phénoménologie et la sociologie de l'expérience, la recherche ci-présente se concentre sur le récit de détresse psychologique vécue en détention par des hommes, ayant ou non un diagnostic psychiatrique officiel. Notre conceptualisation de l'expérience des participants met en valeur deux éléments principaux.

En premier lieu, les interactions entre les services de santé mentale carcéraux et les détenus se structurent au travers de trois logiques d'action, soit la soumission, la stratégie et la résistance. Ces logiques d'action sont mobilisées par les participants avec une conscience claire de leur dossier correctionnel qu'ils vivent comme étant omniscient, omniprésent et omnipotent. Que ce soit au travers de comportements de soumission, de stratégie ou de résistance, les détenus tentent alors de se réapproprier leur capacité à se raconter.

En deuxième lieu, notre analyse soutient que chacune de ces logiques d'action se déploie sur trois temporalités simultanées avec des impératifs spécifiques. Le présent immédiat où la personne détenue tente de gérer la détresse ressentie; le présent quotidien où elle veut s'assurer un quotidien vivable; et le présent continu où la personne détenue tente d'écrire sa biographie. Ainsi, malgré les déterminations carcérales, l'expérience des personnes détenues vivant de la détresse psychologique se caractérise par un fin travail d'auteur-ité sur le récit institutionnel indélébile qui les précède dans tant d'interactions.

Mots clés : Identité, Phénoménologie, Sociologie de l'expérience, Pénitencier canadien, Logique d'action, Agentivité, Catégories Conceptualisante, Détresse psychologique, Santé mentale, Temporalité, Auteur-ité, Biographie, Narrativité, Dossier carcéral, Soumission, Stratégie, Résistance, Médicaments.

Abstract

Prison sociology extensively documents the suffering imposed, generated, and sustained by the penitentiary institution among incarcerated individuals, whether through deprivation (Sykes), mortification (Goffman), or surveillance and submission (Foucault), to name only a few. Yet, despite the weight of these sufferings, the agency of incarcerated individuals persists. Using an analytical framework grounded in phenomenology and the sociology of experience, the present research focuses on narratives of psychological distress experienced in detention by men, with or without an official psychiatric diagnosis. Our conceptualization of the participants' experiences highlights two key elements.

First, interactions between prison mental health services and incarcerated individuals are structured through three action logics: submission, strategy, and resistance. Participants engage these logics with a clear awareness of their correctional files, which they perceive as omniscient, omnipresent, and omnipotent. Whether through acts of submission, strategic maneuvers, or resistance, detainees strive to reclaim their ability to narrate their own experiences.

Second, our analysis suggests that each of these action logics unfolds across three simultaneous temporalities, each with its own imperatives: the immediate present, where the individual manages their acute distress; the daily present, where they seek to ensure a livable everyday life; and the continuous present, where they endeavor to write their life story. Thus, despite the constraints of incarceration, the experience of individuals enduring psychological distress is marked by a subtle labor of authorship over the indelible institutional narrative that precedes them in so many interactions.

Key words: Identity, Carceral file, Phenomenology, Sociology of experience, Canadian penitentiary, Action logics, Agency, Conceptualizing categories, Psychological distress, Mental health, Temporality, Authorship, biography, narrativity, Submission, Strategy, Resistance, Medication

Table des matières

Remerciement	iii
Résumé.....	iv
Abstract.....	v
Table des matières.....	vi
Liste des tableaux.....	x
Liste des figures	xi
Introduction.....	1
Chapitre 1 – Revue de littérature	5
Portrait de la population carcérale	5
Une population vulnérable et la question de la santé mentale	5
Suicide, consommation et prescription médicamenteuse.....	6
Le rôle des autorités correctionnelles fédérales	7
Les fonctions effectives du SCC	7
Punir, certes, mais surtout surveiller : une vision foucauldienne de la réalité carcérale.....	9
L’expérience vécue d’incarcération.....	12
Le temps.....	12
L’espace	15
Le corps.....	17
L’altérité	19
Conclusion	21
Chapitre 2 – Cadre théorique	22

La phénoménologie.....	22
La phénoménologie descriptive d’Husserl.....	24
La phénoménologie interprétative d’Heidegger.....	25
La sociologie de l’expérience	27
Socialisation, acteurs et action sociale.....	27
Les logiques d’action	29
L’identité narrative de Paul Ricœur.....	33
Conclusion	35
Chapitre 3 – Méthodologie	37
Contexte de recherche.....	37
Considérations éthiques	38
Recrutement	42
La collecte de données.....	45
L’entretien.....	45
Le journal de bord.....	46
L’analyse de données.....	47
Une première couche d’analyse phénoménologique.....	47
Une seconde couche d’analyse à l’aide de catégories conceptualisantes.....	49
Conclusion	52
Chapitre 4 – Résultats: Le triptyque temporel	54
4.1 – Le présent immédiat: Gérer sa détresse psychologique	55

Lutter pour la reconnaissance de la détresse psychologique : une lutte identitaire.....	56
Échapper à la réalité de la détresse psychologique	59
Matérialiser la détresse psychologique sur son corps	60
Quitter le cycle : Mobiliser des outils et des stratégies alternatives aux soins de santé mentale carcérale.....	62
4.2 – Le présent quotidien : Assurer un quotidien vivable	63
Le dossier, le livre sacré carcéral	65
Matérialiser la détresse psychologique sur le corps, réappropriation de l'autonomie corporelle	66
Gérer le temps carcéral, réappropriation de son autonomie temporelle.....	70
Briser les barrières de l'incarcération	74
Rechercher une connexion authentique	77
Assurer un quotidien vivable en affirmant son autonomie	79
4.3 — Le présent continu : Écrire sa biographie.....	80
Soumission.....	82
Stratégie	87
Résistance	92
Conclusion	98
Chapitre 5 — Discussion et conclusion	98
Le Rêve Benthamien.....	100
Le dossier, un travail de négociation	102

L'expérience singulière vécue	103
Mots de la fin	106
Bibliographie	107
Annexes	116

Liste des tableaux

Tableau 1. Profil des hommes participant à la recherche	44
---	----

Liste des figures

Figure 1. Temporalité 1. Gérer son malaise/sa détresse psychologique	56
Figure 2. Temporalité 2. Assurer un quotidien vivable	65
Figure 3. Temporalité 3. Écrire sa biographie face à un dossier qui l'écrit pour eux	82

Introduction

“That never goes away. Anything that is CSC, that’s on paper. Even though it’s wrong... they had all kinds of things wrong. That I was five when my mother died... I was nine. All kinds of things were wrong. [...] that’s stoned. That’s written in blood. That doesn’t change. [...] You can’t negotiate. And then your P.O. [parole officer] gets that report, and then she or he makes her decision.” (Axel)

Axel, participant à notre recherche, décrit ici l’expérience de ne jamais pouvoir être soi-même de manières authentiques face à un auteur extérieur qui réécrit sa vie. Cette réécriture va affecter, en retour, chaque décision prise l’impliquant. Il lui semble alors que sa vie lui file entre les mains, qu’il n’est plus auteur de sa vie, mais qu’au contraire, des instances extérieures l’écrivent et prennent des décisions à son sujet, basé sur une biographie qui n’est pas la sienne. Axel n’est pas seul. Quatre autres participants se joignent à lui en tant que porte-paroles d’une population trop souvent méprisée. Cette recherche représente le mégaphone qui, nous l’espérons, portera leurs voix au-delà des murs de leur cellule, au-delà des murs de la maison de transition où furent tenus les entretiens. En réalité, Axel et les quatre autres participants de cette recherche réécrivent leur vie au travers de cette recherche, ils racontent leurs expériences, certes, mais surtout, ils se racontent. C’est-à-dire que plutôt que de raconter une situation vécue, ils mettent en avant, de par leurs mots et les informations partagées quant aux décisions prises, une image d’eux à laquelle ils s’identifient. Face à ce récit indélébile, écrit au sang comme le soutient Axel, leurs témoignages représentent une ultime tentative de réécriture, non pas de leur expérience seule, mais de la réalité carcérale de plusieurs autres détenus qui, encore aujourd’hui, se voient dépouillés de leur capacité à définir leur identité.

La littérature en sociologie carcérale abonde en descriptions des souffrances infligées à ceux qui y sont enfermés. Qu’il s’agisse des privations (Sykes), de la mortification (Goffman) ou encore des mécanismes de surveillance et de discipline (Foucault), ces recherches dépeignent généralement le détenu comme un individu subissant les effets de l’incarcération. Dans une ère de rationalité pénale moderne où la prison-châtiment s’est imposée comme la peine de privation de liberté par excellence (Kalonji Ditunga, 2023), le détenu devient une figure aliénée, docilisée, réceptacle du courroux du système judiciaire.

Or, cette représentation passe sous silence une réalité essentielle : le détenu n'est pas qu'un sujet, il est aussi un acteur impliqué dans son parcours en détention. Si de nombreux mécanismes institutionnels sont conçus pour le dociliser¹ et le transformer en « bon citoyen », il est nécessaire d'analyser l'agentivité propre des détenus face à ces dispositifs. Cette recherche prend donc pour point de départ le détenu lui-même. Comprendre l'univers carcéral implique non seulement d'examiner comment le pénitencier s'impose aux détenus, mais aussi comment ceux-ci y réagissent, s'adaptent et reprennent, tant bien que mal, le contrôle de leur expérience, même au sein d'un environnement totalisant. Ainsi, notre question de recherche est la suivante : *Quels sont les enjeux et dynamiques identitaires qui marquent les interactions entre les détenus vivant de la détresse psychologique et les services de santé mentale en détention fédérale ?*

Cette étude se concentre sur le récit de la détresse psychologique vécue en détention par des hommes, qu'ils aient ou non un diagnostic psychiatrique officiel, ayant récemment purgé une peine dans des pénitenciers canadiens. L'objectif ne se limite donc pas à une description de leur expérience des services de santé mentale en prison, mais vise aussi à analyser les significations que les participants attribuent à leurs interactions, les dynamiques à l'œuvre et les obstacles rencontrés.

La phénoménologie, approche qualitative par excellence, cherche à comprendre un phénomène du point de vue de ceux qui le vivent (Ntebutse & Croyere, 2016). Cette approche suppose une démarche inductive fondée sur l'expérience vécue afin de saisir l'essence même de celle-ci. Cela implique une attention particulière à l'intentionnalité des actes de nos participants (Ntebutse & Croyere, 2016). Cette intentionnalité, nous démontrant alors la subjectivité du sujet, ne se révèle cependant que dans l'interaction (Englebert, 2013).

Notre recherche repose sur cinq entretiens semi-dirigés d'une durée d'une à deux heures, réalisés auprès d'individus complétant leur sentence en libération conditionnelle au sein d'une maison de transition. Ces derniers témoignèrent alors de leur expérience de détresse psychologique lorsqu'ils étaient encore au pénitencier.

Ce travail de recherche ne se satisfait pas d'un travail de description. Néanmoins, le travail de description permet aux chercheurs de s'imprégner de leurs données afin d'y garder une certaine

¹ Ce terme fait bien évidemment référence aux recherches de Foucault. Toutefois, nous n'utilisons ce terme qu'à titre d'exemple. En réalité, différentes recherches expliquent différents mécanismes et effets de l'incarcération sur le détenu. Des termes tels que *soumettre, mortifier, assujettir, punir, priver, etc.* aurait pu être utilisé avec tout autant de pertinence.

proximité lors du travail de théorisation. C'est pourquoi nous avons d'abord procédé par un travail de description avant de plonger plus profondément dans un travail de théorisation à l'aide de catégories conceptualisantes (Paillé & Mucchielli, 2021b). Ceci nous a alors permis de mettre en valeur les principaux éléments de l'expérience vécue de nos participants, tout en les organisant de manière intelligible. Ainsi, la thèse que nous défendons dans cette étude est la suivante. Premièrement, les interactions entre les services de santé mentale carcérale et les détenus se structurent au travers de trois logiques d'action, soit la soumission, la stratégie et la résistance. Ces logiques d'action sont mobilisées par les participants avec une conscience claire de leur dossier correctionnel qu'ils vivent comme étant omniscient, omniprésent et omnipotent. Que ce soit au travers de comportements de soumission, de stratégie ou de résistance, les détenus tentent alors de se réapproprier leur capacité à se raconter. En deuxième lieu, notre analyse soutient que chacune de ces logiques d'action se déploie sur trois temporalités simultanées avec des impératifs spécifiques. Le présent immédiat où la personne détenue tente de gérer la détresse ressentie; le présent quotidien où elle tente de s'assurer un quotidien vivable; et le présent continu où la personne détenue tente d'écrire sa biographie. Ainsi, malgré les déterminations carcérales, l'expérience des personnes détenues vivant de la détresse psychologique se caractérise par un fin travail d'auteur-ité sur le récit institutionnel indélébile qui les précède dans tant d'interactions.

Afin de soutenir la thèse que nous défendons, nous avons divisé ce travail en quatre chapitres. Le premier fait état de la littérature existante sur notre objet de recherche. Ce chapitre est divisé en deux parties distinctes. D'une part, nous étayons le rôle et les obligations des autorités correctionnelles dans la gestion de la santé mentale au sein des institutions carcérales fédérales. Nous observons alors plus concrètement la dualité des rôles de *soin* et de *contrôle* qui régit les fonctions des professionnels carcéraux. D'autre part, introduisant la littérature phénoménologique dans notre recherche, nous faisons état des conséquences de l'incarcération sur le vécu des détenus. Ces recherches nous outillent afin de mener à bien une lecture phénoménologique des données que nous avons nous-mêmes recueillies.

Le deuxième chapitre est notre cadre théorique. Ce chapitre explore les différentes théories qui structurent notre regard. Dans ce chapitre, nous expliquons la position qu'occupe la phénoménologie dans notre recherche, une approche que nous complétons ensuite par la sociologie de l'expérience afin de permettre un travail de conceptualisation complet et efficace.

Le troisième chapitre présente la méthodologie de notre recherche. Nous définissons notre position de '*chercheur intime*'. Nous présentons aussi l'utilisation d'outils de recherches tels que le journal de bord afin d'organiser notre pensée et de maintenir une certaine linéarité dans notre pensée ainsi que dans notre analyse. Plus spécifiquement, la mise en écrit de nos pensées dans le journal tout au long de ce travail de recherche a permis de suivre l'évolution de notre réflexion ainsi que les différents obstacles et changements majeurs de notre thèse, nous présentant alors la thèse comme une histoire plutôt qu'un produit fini. Puis, nous mettons en lumière le travail de conceptualisation effectué dans cette recherche.

Finalement, le quatrième chapitre présente les résultats de notre travail de conceptualisation. Ainsi, 3 temporalités seront mises en évidence. Notre chapitre d'analyse sera alors structuré en fonction de ces temporalités mettant alors en lumière la rationalité et l'agentivité de nos participants au cours de leur expérience au pénitencier sur différents niveaux.

À la fin de ce travail, nous espérons avoir apporté notre pierre à l'édifice qu'est le domaine de la sociologie carcérale. Notre recherche tente, ultimement, de démontrer que malgré les déterminations carcérales, l'expérience des personnes détenues vivant de la détresse psychologique se caractérise par une tentative active de se réapproprier la plume qui écrit leur récit institutionnel. Au travers des différentes interactions que nos participants ont eues auprès des professionnelles médicales du pénitencier, auprès de leurs codétenus et, ultimement, auprès de nous, ils vont participer activement et consciencieusement à l'écriture de ce récit qui est, finalement, le leur. Alors que nous représentons ici les chercheurs principaux de cette thèse, nos participants quant à eux, en sont les réels auteurs.

Chapitre 1 – Revue de littérature

Avant de concrètement entrer dans notre recherche, il est essentiel de recenser la littérature existante sur le sujet des soins de santé mentale dans les institutions fédérales canadiennes. Bien que cette recension ne prétende pas être exhaustive, étant donnée l'abondance d'articles et de recherches s'inscrivant à l'intersection de la santé mentale et de la sociologie carcérale, nous tenterons d'en brosser un portrait aussi complet que possible. Cette recension servira à établir les bases de notre étude et constituera le point de départ à partir duquel elle se construira. Ce chapitre sera donc divisé en trois sections. Nous allons, avant tout, dresser un bilan de l'état de la santé mentale de la population carcérale, de la consommation de médicaments psychotropes et de la détresse psychologique dans les pénitenciers canadiens. Ceci permettra notamment d'introduire petit à petit la problématique en jeu dans ce travail. Puis, nous examinerons les fonctions officielles des autorités correctionnelles fédérales en ce qui concerne la prise en charge des détenus en matière de santé mentale. Nous confronterons ainsi ces fonctions telles que posées par les autorités correctionnelles elles-mêmes aux réalités observées dans la recherche. Cette section permettra de mettre en lumière les incohérences et contradictions éventuelles entre le discours institutionnel et les pratiques effectives. En définitive, nous mobiliserons des concepts issus de la phénoménologie et de la sociologie carcérale, qui sont les deux principaux domaines dans lesquels s'inscrit notre recherche, afin d'explorer les conséquences de l'enfermement. Nous utiliserons, plus précisément, les « *coordonnées phénoménologiques* », telles que définies par Jérôme Englebert, afin d'analyser et comprendre l'expérience vécue du reclus; soit le temps, l'espace, le corps et l'altérité.

Portrait de la population carcérale

Une population vulnérable et la question de la santé mentale

De différentes façons, le système de justice canadien est devenu l'une des plus grandes institutions fournisseurs de soins de santé mentale à la population vulnérable. En effet, les troubles mentaux sont deux à trois fois plus fréquents dans les pénitenciers canadiens que dans la population générale (John Howard Society of Ontario, 2021). Bien que dans la communauté, ces derniers soient plus souvent victimes plutôt qu'auteurs de délits, les individus vivant avec des problèmes

de santé mentale sont surreprésentés dans le système de justice. En réalité, 40% de ces derniers se font arrêter au moins une fois au cours de leur vie (Mental Health Commission of Canada, 2020).

Toutefois, cette relation entre santé mentale et incarcération n'est pas à sens unique. Le pénitencier est un lieu marqué par la violence, l'isolement social et une incertitude constante liée aux transferts et aux perspectives de libération. La revue Canadienne de Santé Publique s'accorde à cette affirmation en exprimant que le pénitencier est un lieu habité par plusieurs facteurs de stress qui contribuent à la détérioration de la santé mentale des détenus (Canadian Journal of Public Health / Revue Canadienne de Santé Publique, 2004). Suite à une étude de la Commission de la santé mentale du Canada (2020), il fut déterminé que parmi la population carcérale, 73% des hommes et 79% des femmes remplissaient les critères pour un ou plusieurs troubles de santé mentale au moment de l'étude. Une seconde étude portant cette fois sur les troubles psychiatriques graves (trouble bipolaire, psychose, dépression majeure) a révélé que 12% des hommes et 17% des femmes remplirent les critères pour un trouble de santé mentale au moment de l'étude. La société John Howard de l'Ontario (2021), quant à elle, indique que 10% des hommes et 40% des femmes entrent en détention fédérale avec des troubles préexistants de santé mentale. Il n'est pas écarté que certains développeront des troubles de santé mentale pendant leur période d'incarcération.

Suicide, consommation et prescription médicamenteuse

Concernant maintenant les pratiques autodestructrices, entre 2000 et 2016, 18% des décès non naturels enregistrés furent par suicide, suivis de près par les surdoses de drogues ou de médicaments (Cameron et al., 2021). Autrement dit, un quart des morts en détention sont causés par des suicides ou des abus de consommations de substances. En 2012-2013 plus spécifiquement, 64% des morts non naturelles étaient des suicides, contre 39% en 2015-2016. Parallèlement, toujours en 2015-2016, la mort par surdose semble prendre de plus en plus d'ampleur en dépassant alors le suicide comme cause non naturelle de décès principale en institution (Cameron et al., 2021). Il faut cependant garder en tête que bien qu'une distinction ait été faite entre ces deux pratiques, la consommation abusive de drogues peut aussi bien être une forme de suicide.

Concernant la prise de drogues, les études sur le sujet démontrent par ailleurs une surprescription de médicaments psychotropes par rapport à la population générale. Notamment,

Macdonald et ses collègues (2015), dans un rapport effectué pour le SCC, démontrent que 30.4% des détenus sous responsabilité fédérale en fin 2014 avaient au moins une ordonnance de médicament psychotrope comparativement à 8% dans la population générale. (MacDonald et al., 2015). La prévalence est particulièrement élevée chez les femmes incarcérées (45.7%) comparativement aux hommes (29.6%). Cette surprescription témoigne des défis complexes liés à la prise en charge de la santé mentale en prison.

Le rôle des autorités correctionnelles fédérales

Les autorités correctionnelles fédérales sont investies de plusieurs responsabilités envers les détenus. Parmi celles-ci, deux logiques émergent : une logique de sécurité et une logique de soin. Bien que dans les faits, ces logiques soient présentées comme distinctes, la recherche semble de son côté indiquer une relation bien plus complexe. L'agencement de ces deux logiques est sans aucun doute une tâche ardue qui entrave alors l'efficacité des services.

Les fonctions effectives du SCC

Au Canada, c'est le Service Correctionnel Canadien (SCC) qui est mandaté, par la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, de veiller à ce que tous les détenus reçoivent les services de santé essentiels (L.C 1992, Ch. 20) et non le système de santé publique. Or, le rôle premier du SCC est d'administrer les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposées par les tribunaux. Pour accomplir cette mission, le SCC s'est donné 6 priorités stratégiques² :

- Gérer en toute sécurité les délinquants lorsqu'ils sont sous surveillance ainsi que dans leur transition dans la communauté
- S'assurer de la sécurité des membres du public, que ce soient les victimes, le personnel, les accusés autant dans les établissements carcéraux que dans la communauté.
- Offrir des services d'intervention efficaces et adaptés à la culture des délinquants autochtones afin de faciliter leur réinsertion sociale

² Tels qu'indiqué selon le site web officiel du gouvernement du Canada, <https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/organisation.html>

- Offrir des services d'interventions efficaces et en temps adéquats afin de répondre aux besoins de santé mentale des délinquants
- Une gestion efficace et un leadership centré sur les valeurs dans un environnement en constante évolution
- Entretenir des relations productives avec des partenaires, des intervenants, des groupes de victimes et autres groupes divers tout en contribuant à la sécurité publique.

Bien que la santé mentale soit indiquée comme étant l'une des priorités stratégiques du SCC, elle est encadrée par des priorités axées sur la sécurité et la gestion des risques des délinquants. De plus, en ce qui concerne les besoins de santé mentale carcérale, les priorités stratégiques expriment une volonté d'intervention en temps adéquats de la part du SCC. Cela dit, cette priorité stratégique contraste avec la réalité carcérale où les échéances des consultations psychologiques semblent souvent s'éterniser (Fassin, 2015). Certains vont même jusqu'à affirmer n'avoir rencontré de psychiatres que lors de leur entrée dans l'institution (Kilty, 2012).

En réalité, la primauté des objectifs de sécurité dans les milieux carcéraux engendre une atmosphère qui prône l'obéissance et la soumission plutôt que l'indépendance et la maturité (Redgewell, 2010). Conséquemment, ce climat nuit à la santé mentale des résidents et altère la relation thérapeutique entre patient-détenus et infirmiers.

En réaction à cette atmosphère, les détenus manifestent de l'hostilité, de la rébellion ou de la résistance face au personnel médical. Morgan & Rozycki (2004) avancent que cette réticence s'explique par de mauvaises expériences antérieures, par la crainte que les informations partagées ne demeurent confidentielles ou, pire encore, qu'elles se retournent contre eux (Fainzang, 2010; Morgan et al., 2004).

Dans ce contexte déjà défavorable aux soins, il n'est guère surprenant que les services de santé aient été, depuis 2014-2015, la première source de plaintes auprès du Bureau de l'Enquêteur Correctionnel (Lee et al., 2021), soit l'ombudsman pour les délinquants sous responsabilité fédérale. En effet, ce double jeu des services de santé carcérales contribue non seulement à la détérioration de la confiance que les détenus leur accordent, mais pousse aussi les détenus à contester l'expertise et le jugement clinique des médecins (Hassan et al., 2015), voire à se tourner vers des méthodes de soin de santé alternatives telles que l'automédication (Mjåland, 2016a). Il est important cependant de ne pas considérer l'automédication comme une pratique qui découle uniquement de l'obtention de piètres services. C'est un comportement qui existe bien au-delà de

cela. Cette pratique, tout autant qu'elle peut apparaître comme étant une réaction face à des services de santé peu satisfaisants, peut aussi être, inversement, encouragé par les pouvoirs publics, remettant ainsi en cause son caractère déviant (Fainzang, 2010).

Par conséquent, l'institution carcérale oscille donc entre une logique de contrôle, où la sécurité prime, et une logique pastorale, où le soin prévaut (Holmes, 2002). Cette réalité peut générer des situations où le personnel médical subit une pression institutionnelle, l'incitant parfois à discipliner les détenus par le biais de produits pharmaceutiques (Smith, 1984). Cette double logique s'imisce aussi lorsque les personnes détenues tentent d'obtenir du soutien et des soins de la part du personnel de santé qui doivent, eux, jongler entre leurs deux fonctions (Hassan L. et al., 2013). Il y a alors, chez le personnel médical carcéral, une duplication des rôles due à leur double allégeance (Robert, 2004). En effet, une attitude punitive et de suspicion constante habite les travailleurs de la santé (Hassan et al., 2013; Robert, 2004) démontrant clairement une disruption du *soin* dû à la primauté de la logique disciplinaire (Robert, 2004). Plus simplement, la loyauté duale du personnel médical interfère dans le développement de la relation thérapeutique (Lee et al., 2021; Redgewell, 2010). Cela peut, conséquemment, alimenter la méfiance entre les détenus et le personnel soignant (Morgan et al., 2004). Néanmoins, la recherche démontre que cette complicité entre la médecine et le système de justice pénale existe depuis très longtemps déjà.

Punir, certes, mais surtout surveiller : une vision foucauldienne de la réalité carcérale

Remontant l'histoire jusqu'au mythe d'Œdipe, sans oublier l'autobiographie d'Herculine Adélaïde Barbin, Foucault, dans sa quête de définir ce qu'est le savoir, va prendre le temps d'observer ce que représente la vérité sous l'œil de la justice. Déjà aux XIX^e siècles, les médecins endossèrent le rôle de « *spécialiste du motif* » (Foucault, 1981), ayant pour tâche principale de démontrer non seulement la raison du sujet, mais de révéler la rationalité de ses actes. Bref, ils devaient déjà à l'époque analyser et définir la personnalité du délinquant afin de voir ensuite si l'acte commis prenait sens en fonction de l'anamnèse du sujet. Ainsi, « *l'intervention de la médecine mentale dans l'institution pénale n'est pas la conséquence ou le simple développement de la théorie traditionnelle de l'irresponsabilité des déments et des furieux* » (Foucault, 1981, p.413). Plutôt, ces deux domaines partagent un objectif commun. Dans la quatrième conférence de Foucault (1973) sur la vérité et les formes juridiques, il ajoute que bien que le rôle de la justice

soit d'établir la vérité, la pénalité, quant à elle, a pour fonction de corriger les individus de leurs comportements, de leurs dispositions, du danger qu'ils représentent. Cette volonté de corriger les anormaux et les délinquants est une fonction qui est aussi partagée par le domaine médical. (Foucault, 1981).

Au Canada, les services de santé mentale sont présents tout au long de la peine, depuis l'évaluation préliminaire à l'admission jusqu'à la libération du détenu, sans oublier les centres de traitement régionaux qui prennent exclusivement en charge les individus ayant des diagnostics sévères de troubles mentaux (Cameron et al., 2021). Ce continuum mobilise alors une équipe pluridisciplinaire intégrant des acteurs judiciaires, sociaux et médicaux. Il y a donc une collaboration active entre le domaine médical et carcéral quant à la prise en charge de délinquants. Au milieu de cette pluridisciplinarité cependant, le savoir médico-psychologique prédomine. Toutefois, ce savoir est souvent instrumentalisé à des fins disciplinaires (Maeve & Vaughn, 2001).

L'avènement de la société actuarielle a d'autant plus renforcé l'intégration du soin dans le système de justice pénale canadien que justement, elle traite maintenant la dangerosité des délinquants sur base de facteurs statistiques. « *Ce que le soin manifeste, c'est une multiplicité de microécarts; ce qu'il produit, c'est une sorte de conversion de ces microécarts en marqueurs diagnostiques de la personnalité du sujet et en marqueurs pronostiques de son évolution* » (Doron, 2010, p.294). Il est vrai, aujourd'hui, plusieurs outils sont mis à dispositions des travailleurs du domaine carcéral, dont l'expertise du soin, afin de former un savoir sur le sujet. Un savoir basé sur des facteurs considérés comme étant objectifs, limitant toute erreur due à l'arbitraire. Ce savoir, cette vérité, un peu à l'image du dieu et du devin de la tragédie d'Œdipe, « *se formule en forme de prescription et de prophétie* » (Foucault, 1990, p.18). Le soin s'inscrit donc dans la logique actuarielle actuelle au Canada en s'investissant désormais du rôle d'outil de contrôle prédictif. La loyauté duale susmentionnée prend alors forme de manière plus concrète ici. Afin de pouvoir faire état du potentiel de réinsertion et des risques que pose le délinquant pour la sécurité publique, l'expertise médicale devient un levier servant à orienter la trajectoire carcérale du détenu, de l'évaluation des risques à l'élaboration d'un plan de réhabilitation (Quirion & D'Addese, 2011). Le système de justice pénale a donc, pour employer les mots de Claude-Olivier Doron (2010, p. 285) « *systématisé le soin comme technique de gouvernement de populations criminelles* ». Nous tenons cependant à préciser que l'approche actuarielle ne se limite pas à la simple prédiction basée sur des facteurs statistiques, mais qu'elle est une approche gestionnaire liée au concept de

neutralisation sélective. Néanmoins, ce que nous observons, à la lumière des informations précédentes, c'est que ce même processus de sélection se retrouve ici même dans le fonctionnement des services de santé mentale.

En faisant usage de soin en tant qu'outil de détermination identitaire et de contrôle prédictif, le soin endosse donc un rôle de construction de vérité. En effet, en mobilisant le savoir médico-psychologique ainsi qu'en s'appuyant sur des marqueurs pronostiques censés objectiver la dangerosité des individus, l'institution carcérale revêt un voile scientifique permettant la création d'un savoir spécifique (Quirion & D'Adesse, 2011). Ce savoir prétendument objectif limiterait alors les possibilités d'erreur de jugement clinique. Ultimement, cela permettrait non seulement une prédiction des agissements futurs, mais un meilleur encadrement des détenus par « *une gestion organisée des informations produites sur chacun des individus pris en charge par les agences correctionnelles.* » (Quirion & D'Adesse, 2011, p.228). Ce faisant, ils peuvent alors donner sens à la peine du condamné en élaborant d'une part la synthèse de son profil et d'autre part, l'élaboration d'un parcours et d'un accompagnement individualisé sur base des besoins identifiés chez l'infacteur. « *C'est à ce double niveau du « traitement » et de « l'évaluation » que le soin s'insère comme élément essentiel* » (Doron, 2010, p.299).

À la lumière de ces derniers paragraphes, le soin semble s'intégrer de façon naturelle dans l'intervention et le fonctionnement de l'institution carcérale. Cette loyauté duale que nous avons maintenant mise en exergue peut sembler problématique d'un point de vue thérapeutique, mais complète justement les fonctions qui lui sont conférées par l'institution même, soit la formation d'un savoir et le développement de marqueurs pronostiques servant à mettre en place un plan correctionnel individualisé en fonction des risques et besoins du délinquant.

Au travers de cette recension des écrits, jusqu'à maintenant, nous avons pu démontrer la poursuite de la vérité effectuée par le système judiciaire par le biais d'outils statistiques et technologiques, jumelé à un examen continu du délinquant. En outre, cette liaison entre le soin et la justice, issue de la société du risque, recentre l'attention du soin sur des facteurs prédictifs irréfutables. Conséquemment, cette fusion des logiques impose une identité basée sur cette science, sur ces chiffres, faisant de cette identité un élément encore plus difficile à détacher du détenu.

Jusqu'à maintenant, nous avons mis en lumière une réalité carcérale où le soin est instrumentalisé à des fins disciplinaires. La justice s'appuie sur des outils actuariels et des évaluations médicales pour prédire et contrôler les comportements des détenus, ce qui ancre leur

identité criminelle dans des facteurs perçus comme irrécusable. Or, établir un portrait du fonctionnement du système de justice pénale ainsi que de l'institution carcérale n'est pas suffisant. Il importe de rendre compte des conséquences de l'enfermement sur le vécu carcéral des détenus.

L'expérience vécue d'incarcération

« *L'enfermement carcéral est une expérience qui a pour caractéristique d'être totale. Au double sens du mot : elle touche la personne dans son intégralité et a lieu au sein de l'institution totale* » (Rostaing, 2021, p.41). Rostaing introduit ici l'enfermement carcéral comme étant une expérience englobant l'entièreté du vécu d'un individu. Autrement dit, c'est la globalité du vécu du reclus qui se voit affectée par cet enfermement. Les différents éléments au travers desquels nous pouvons saisir le monde qui nous entoure sont minutieusement contrôlés par le pénitencier. Que ce soit le corps, le temps, l'espace, le rapport à l'altérité ou encore le vécu émotionnel, chacune des différentes coordonnées phénoménologiques qui structurent notre expérience individuelle est grandement affectée par la réclusion. D'autre part, Goffman, qualifiant le pénitencier d'institution totalitaire, énonce parmi les caractéristiques principales de celle-ci qu'elle limite le contact avec le monde extérieur. Néanmoins, il serait tout aussi vrai d'énoncer que le pénitencier, en tant qu'institution totalitaire, présente une barrière autant psychologique que physique (Karmel, 1969). En jumelant cet isolement au processus de mortification du soi propre aux institutions, cette mainmise totale de l'institution sur la vie du détenu peut considérablement accroître sa détresse psychologique (Capps, 2016). Nous examinerons cela en dressant un état des lieux du vécu carcéral des détenus à travers différents aspects de leur vie.

Le temps

Un temps vide

Le temps est bien évidemment l'une des principales coordonnées affectées par l'incarcération. C'est un concept préréflexif, c'est-à-dire qu'il est généralement vécu de manière inconsciente, en arrière-plan (Cope, 2003; Gagnon, 2022). D'autre part, le temps est une « *référence omniprésente* » en prison (Cunha, 1997, p.2). C'est, notamment, l'élément structurel de la prison (Moran, 2012). L'univers carcéral est entièrement organisé selon une logique temporelle : on parle de la sentence en termes de durée, du moment de la cantine, de temps du préau, de temps

en isolement cellulaire, etc. Le temps devient ainsi l'unité de mesure par excellence du système de justice pénale et de l'institution carcérale (Cunha, 1997).

Plusieurs recherches sur le sujet s'inspirant d'ailleurs des œuvres de Foucault analysent la façon dont la prison impose un rythme structurant à ses détenus (Englebert, 2010; Foucault, 1995). Le temps y est pour ainsi dire « *Spatialisé, séquencé, vidé de toute spontanéité et réduit à une succession d'instant* » (Kalonji Ditunga, 2023, p.122). Foucault (1995) détermine de ce fait que le temps *pénètre* le corps du délinquant en y instaurant un rythme destiné à maintenir une relation de pouvoir sur celui-ci, rendant ainsi sa peine productive. Ainsi, dès l'entrée en détention, le rapport au temps est bouleversé : ce temps prend une position centrale dans la vie de l'individu, une position telle que le sujet est inévitablement obsédé par cela. Le temps qui, autrefois subsistait en dehors de la conscience du sujet, devient maintenant un élément auquel le sujet ne peut s'empêcher de réfléchir ce qui, inévitablement, devient une source de souffrance pour le délinquant (Medlicott, 1999).

Le temps, lorsqu'incarcéré, est contrôlé extérieurement (Wahidin, 2006). Imposée par l'institution, toute appropriation subjective de ce temps y est interdite (Englebert, 2010). En conséquence, le détenu perd ici toute autonomie temporelle (Cope, 2003; Gagnon, 2022). Cela dit, les détenus deviennent alors des '*victimes du temps*' ; ils subissent le temps carcéral, sans toutefois avoir aucun contrôle dessus. Le temps est donc perçu comme étant vide, dénué de sens (Cunha, 1997; Medlicott, 1999). Il semble se ralentir, se suspendre (Cunha, 1997; Gagnon, 2022); la prison devient un royaume hors du temps (Englebert, 2013).

De surcroît, la prison isolant le délinquant de la population générale l'isole aussi temporellement de la société (Gagnon, 2022; Wahidin, 2006). Cet isolement contribue au ressenti que bien que le temps se suspend en prison, le temps de l'extérieur continue d'avancer. Cet enfermement ne se limite donc pas qu'à une peine de privation de la liberté, mais aussi à une peine de privation de temporalité; le temps du détenu s'arrête alors que celui de la société continue de s'écouler (Englebert, 2013). Cette disjonction temporelle renforce l'ennui et accentue la détresse psychologique (Medlicott, 1999; Wahidin, 2006).

Faire son temps en prison

Face à ce temps vide, les détenus développent différentes stratégies pour occuper leur quotidien. Certains détenus vont se concentrer sur l'activité plutôt que sur l'inactivité (Cope,

2003). Ainsi, l'activité physique, le travail et la participation aux programmes sont toutes des activités permettant d'occuper son temps en prison. Bien que ces activités n'accordent pas un contrôle total sur leur temps, elles leur permettent d'en redéfinir le sens.

D'autre part, le sommeil possède une valeur toute particulière en prison : il permet une évasion temporaire du temps carcéral (Cope, 2003; Mjåland, 2016b). De nombreux détenus dorment pour accélérer le passage du temps. Dans ce contexte, les médicaments à effets sédatifs prennent une valeur importante. Ils sont perçus comme bénéfiques du point de vue du détenu étant donné qu'ils facilitent le sommeil et atténuent l'ennui et la vacuité temporelle de l'incarcération (Hassan et al., 2013; Mjåland, 2016b). Compte tenu du vide qui habite le temps carcéral et de la préoccupation incessante des détenus à l'égard de ce temps, il devient maintenant une ressource à gérer et non à dépenser (Wahidin, 2006). Le détenu, victime de cette privation temporelle, doit maintenant trouver une façon d'occuper tout ce temps vide qui l'accompagne au quotidien. Face à cette impasse, les médicaments sédatifs offrent une échappatoire.

Une culture des médicaments?

Doblyte (2020) met en évidence une dominance de la réponse biologique à la détresse psychologique ressentie en prison, et ce, aussi bien du côté des soignants que des détenus. D'une part, les médecins semblent enclins à opter pour la prescription de médicaments, car cette approche est moins coûteuse en ressource (Doblyte, 2020). D'autre part, ils se servent aussi des médicaments afin de maintenir l'ordre et la conformité au sein de l'institution (Chandler et al., 2021; Hassan et al., 2013).

Le pénitencier est « *une microsociété qui se développe parallèlement à la société commune, qui établit ses propres règles et qui a réussi à définir son identité* » (Hohota, 2014, p.35), ainsi peut-on dire que c'est un lieu doté de sa propre culture, culture qui imprègne alors autant le corps professionnel du pénitencier que sa population générale de détenus. Selon la sociologie culturelle, le concept de culture implique une « *incorporation des habitudes, des manières de faire, de voir, de sentir.* » (Lahire, 2001, p. 131) Les nouveaux délinquants, en s'imprégnant de la culture carcérale, adoptent ainsi de nouvelles règles, de nouvelles normes et façons d'agir et de vivre, intégrant ainsi à leur *habitus* (Bourdieu, 1984) la culture dominante en prison, y compris l'usage de médicaments comme solution privilégiée à la détresse. Cette logique intériorisée conduit à une attente implicite : lorsque les détenus consultent les services de santé mentale, ils s'attendent à

recevoir des traitements médicamenteux (Doblyté, 2020). « *Le point de vue du groupe dominant se présente et s'impose comme point de vue universel.* » (Bourdieu, 1998, cité par Doblyte, 2020, p.1507, traduit par l'auteur, 2024).

À contrario, conscient des attentes des détenus approchant les services de santé mentale, certains prescripteurs démontrent une réticence face à la prescription de médicaments psychotropes (Hassan et al., 2013). Cette dualité de loyauté des professionnels (partagés entre le bien-être du détenu et les impératifs sécuritaires) entraîne une insatisfaction des prisonniers à l'égard des soins psychiatriques en milieu carcéral (Lee et al., 2021). Pourtant, les participants ne sont pas toujours à la recherche de médicament à des fins de mésusages. Au contraire, la recherche sur le sujet démontre que certains détenus expriment un besoin de prise en charge psychologique plus globale couplé ensuite d'un traitement médicamenteux (Chandler et al., 2021; Malpass et al., 2009).

L'espace

L'espace est aussi l'un des principaux facteurs affectés par l'expérience d'incarcération. (Moran & Jewkes, 2015). Une panoplie de qualificatifs associés à la population carcérale font référence à l'espace tels que 'détenu', 'prisonnier' incarcéré' ou encore 'reclus' (Englebert, 2010). En effet, toute l'organisation de la prison repose sur la structuration spatiale particulière du délinquant.

L'espace carcéral

Foucault (1995) accorde une bonne partie de son œuvre à l'organisation spatiale de l'institution carcérale. Le Panoptique, concept architectural benthamien matérialisant le pouvoir et une surveillance constante, fut largement développé dans *Surveiller et Punir*. Sans entrer dans les détails, il s'avère pertinent de noter les effets de cette surveillance constante afin de comprendre les effets de cet espace carcéral.

Avant tout, il est essentiel de définir ce que nous entendons ici par 'espace carcéral' dans le cadre de cette analyse. Il comprend l'organisation cellulaire tout comme l'architecture globale du pénitencier. Il est un lieu de surveillance constante du détenu (Moran, 2015). D'ailleurs, Morin (2018), citant Moran et ses collègues (2017), définit trois conditions afin qu'un lieu puisse être considéré comme un espace carcéral : (1) il doit infliger de la souffrance ou une punition vécue

comme telle; (2) peu importe l'intention de l'espace, il impose un préjudice via le confinement ; (3) il doit correspondre à un espace matériel, imaginaire ou virtuel, auquel les détenus se rapportent. L'espace carcéral à l'étude lors de cette recherche correspond alors à chacun de ces critères.

Les effets de cet espace carcéral

C'est par la clôture, le contrôle et la division de l'espace que la discipline, la surveillance et le pouvoir s'exercent sur le détenu (Foucault, 1995; Moran, 2015). Il va de soi que cette clôture spatiale génère, chez le reclus, une souffrance psychologique. À vrai dire, avec l'avènement de la rationalité pénale moderne – un système de pensée qui conçoit la punition non plus comme une faculté du système de justice pénale, mais comme une obligation ainsi qu'une nécessité (Pires, 2006), la privation de liberté est la peine afflictive par excellence (Kalonji Ditunga, 2023).

Plus encore, le détenu est sujet à une régulation et à une restriction constantes dans cet univers carcéral, ce qui rend l'adaptation du délinquant d'autant plus difficile (Moran, 2015). De surcroît, cette situation spatiale engendre également une perte de subjectivité (Englebert, 2010). Ce que nous révèle l'appropriation du temps et de l'espace jusqu'à maintenant, c'est que le pénitencier retire tout élément sur lequel le détenu peut effectuer un choix ou prendre une décision (Moran, 2015). En fait, c'est plutôt le contraire : l'espace carcéral influence directement le comportement du délinquant (Haney, 2006; Moran & Jewkes, 2015). Elle engendre une détresse importante (Haney, 2006). L'organisation de l'espace carcéral contribue entre autres à une incertitude émotionnelle et à l'accroissement de l'anxiété chez le détenu (Turner & Knight, 2020). L'espace carcéral effectue une contrainte bien plus grande que la simple incarcération (Lhuillier, 2007). Cet enfermement est à la fois physique et psychologique (Moran & Jewkes, 2015). Physique par la séquestration des corps, psychologiques par la perte de l'autonomie spatiale et la détresse psychologique qu'elle engendre (Haney, 2006).

En réalité, lors de l'entrée d'un délinquant au pénitencier, il comprend rapidement qu'il va habiter un espace qui n'est pas sien. L'enfermement carcéral reposant sur le principe d'une réduction drastique de l'appropriation spatiale (Englebert & Scheer, 2023), le détenu perd sa capacité à produire un acte de territorialisation, défini comme étant un rapport d'équivalence et d'apprivoisement qu'entretiennent l'individu et l'espace (Englebert & Scheer, p.47). La spatialité carcérale représente donc l'apogée de la perte de contrôle (Turner & Knight, 2020). En raison de cette impossibilité de territorialisation, l'espace carcéral devient une menace pour l'intégrité

physique et psychologique du détenu (Haney, 2006; Lhuilier, 2007; Turner & Knight, 2020). La prison constitue ainsi un territoire hostile aliénante pour le détenu (Haney, 2006).

Le corps

La dépossession de son corps

Tandis qu'au XVIIIe siècle, les corps étaient condamnés et torturés publiquement, aujourd'hui, ils sont surveillés et soumis derrière les murs de l'institution carcérale. Le bourreau chargé de punir le délinquant se transforme alors en surveillant. L'expérience de l'incarcération moderne est marquée par une série de pratiques dégradantes et humiliantes infligées au corps (Goffman, 1968). Ces pratiques contribuent à la désappropriation du corps (Chamond et al., 2014; Fernandez, 2003), voire à sa dénaturation. Ce processus de dénaturation est défini par Chamond et ses collègues (2014) comme étant « *l'ensemble des processus qui arrachent au reclus ce qu'il possède de manière constitutive et l'atteignent dans son épaisseur charnelle originelle* » (p.674).

Compte tenu de ce qui précède, nous pouvons comprendre que la peine de privation de liberté concerne toujours le corps (Frigon, 2007). Le corps est, à cet effet, le « *réceptacle qui subit, est marqué et imprégné par le carcéral.* » (Englebert, 2013). Sans compter que la plupart des douleurs de l'emprisonnement mises en évidence par Sykes telles que la perte de liberté, de relations hétérosexuelles, d'autonomie et de sécurité (McKendy & Ricciardelli, 2021) font référence pour la plupart à des privations du corps. Suite à la perte d'autonomie temporelle et spatiale vient ainsi la perte d'autonomie corporelle. Autrement dit, il y a privation de l'intimité et de l'autonomie imposée par une contrainte exercée sur son propre corps (Chamond et al., 2014).

L'automutilation et l'acte suicidaire, une attaque contre le corps

Bien qu'étant dépossédée de leurs corps, la recherche exprime aussi que les détenus vont manifester cette détresse psychologique à travers ce même corps. L'automutilation est un moyen d'exprimer une souffrance intense (Frigon, 2007). Dans ce milieu rongé par la privation de sécurité, de liberté et d'autonomie (McKendy & Ricciardelli, 2021), l'acte d'automutilation peut représenter, pour le détenu, une façon de se rendre invisible (Frigon, 2007). Cette invisibilité lui offrirait un moyen d'échapper à la violence omniprésente en milieu carcéral ainsi que de composer avec les sentiments négatifs liés à l'incarcération (Brown & Power, 2010). Elle devient une stratégie de survie (Frigon, 2007).

Les actes d'automutilation sont souvent précédées par une période d'émotions négatives intenses et suivies d'une période de soulagement temporaire (Brown & Power, 2010). Ces mêmes actes peuvent aussi servir à des fins de dissociation, permettant au détenu de fuir des émotions insupportables ou des situations qu'il préfère éviter (Brown & Power, 2010).

L'acte suicidaire, quant à lui, découle d'une perte d'espoir et d'une impossibilité de se projeter dans l'avenir (Shea, 2008). Ici, la détresse psychologique ressentie est telle qu'elle devient un désespoir, soit l'inconcevabilité d'une solution à venir, d'un futur. L'acte suicidaire a donc une portée libératrice. L'individu qui se soumet à cela vit avec le désespoir présent, mais nourrit l'espoir d'un soulagement définitif (Schlimme, 2018). Cette tension entre la souffrance et la quête de soulagement habite de nombreux détenus.

Le biopouvoir et l'abus

Il semble que l'institution carcérale prête une attention toute particulière aux actes d'automutilation et suicidaires. Les priorités stratégiques du Service Correctionnel du Canada (SCC) soulignent l'importance de la sécurité des victimes, du personnel et des détenus, ce qui inclut la prévention de comportements autodestructeurs.

Cette surveillance accrue peut être analysée à travers le prisme du biopouvoir, un concept développé par Michel Foucault. Brièvement, le biopouvoir est un pouvoir qui s'exerce sur la vie elle-même (Englebert, 2023). Dans le contexte carcéral, ce pouvoir s'exerce au travers du corps de l'individu. Face à cette appropriation du corps du détenu, le pouvoir carcéral se donne aussi en devoir de le maintenir en vie. Les détenus tentent alors parfois de se réapproprier leur corps en portant atteinte à leur intégrité physique.

La prison ne s'approprie pas seulement le corps du détenu, mais aussi son droit de propriété, droit allant jusqu'à ce que Chamond et ses collègues (2014) nomment l'abus, soit « *la possibilité de détruire comme on détruit un bien dont on dispose* » (p.680). L'abus représente donc la capacité du détenu à reprendre le contrôle de son corps en le détruisant. « *Le reclus veut mettre fin à l'emprise de l'autre sur son corps et tente de redevenir maître de sa propre finitude en dépossédant l'institution pénitentiaire de son objet, à savoir son corps, au prix de sa propre destruction* » (p.681).

Ainsi, une tension s'installe entre le détenu, cherchant à se réapproprier son corps à travers des actes d'autodestruction, et l'institution carcérale, qui tente de maintenir son emprise en

préservant ce corps en vie. Autrement dit, la prison devient un espace de lutte où le détenu cherche à reconquérir un semblant d'autonomie corporelle face à une institution qui s'efforce d'exercer un contrôle total sur lui.

L'altérité

Lindquist (2000) propose que les détenus des institutions totales ressentent de la détresse psychologique sévère provenant de leur environnement physique et social. Cet environnement social est marqué par le détachement du détenu de son réseau social ; son entrée au pénitencier marque l'entrée dans un monde coupé de l'extérieur pour une période relativement longue (Rostaing, 2012). Cela rend difficile le maintien de liens préexistants. De plus, la population carcérale est composée de pairs criminellement sanctionnés, souvent marqués par un passé de violence, ce qui rend les interactions complexes et potentiellement dangereuses (Schaefer et al., 2017). Le risque inhérent à la prison fait de l'incarcération une expérience isolante, générant un sentiment de solitude et de méfiance envers autrui (Rokach, 1997).

Gestion binaire

L'institution carcérale repose sur une gestion binaire stricte : un grand groupe géré (les détenus) et un petit groupe de superviseurs (les agents correctionnels) (Goffman, 1968). Ces groupes ne se mélangent pas et conçoivent l'autre groupe au travers de stéréotypes antagonistes et hostiles (Goffman, 1968; Johnson & De Souza, 2008). Ainsi, toute tentative de rapprochement entre ces deux groupes est interdite (Johnson & De Souza, 2008; Morgan et al., 2004). La construction d'un réseau social à l'intérieur du pénitencier ne semble alors envisageable qu'après de la population carcérale. Or, cette communauté imposée, marquée par la défiance et la contrainte, limite les possibilités de relations de confiance.

Cela semble d'autant plus important dû à l'une des caractéristiques principales des institutions totalitaires : la vie de groupe (Goffman, 1968). Dans ce lieu où règne pourtant la méfiance et la solitude, les détenus effectuent les tâches journalières de leur quotidien en compagnie immédiate de ce qui peut être nommé un 'autre'. L'agent principal est entouré '*d'autres*' qui effectuent parallèlement les mêmes tâches et qui sont traités de la même façon que l'agent en question (Johnson & De Souza, 2008). On se trouve ici à l'antithèse de la vie individuelle. Le délinquant se fond dans la masse et devient, pour reprendre les mots d'Englebert,

un individu sans subjectivité (Englebert, 2013). Le sujet est absent, il devient un corps régi par les règles institutionnelles, soumis à un rythme carcéral strict. La liberté de se déplacer entre différents groupes sociaux n'est plus, le délinquant se retrouve au sein d'un groupe qu'il ne choisit pas et qui est défini comme déviant par une autorité extérieure (Johnson & De Souza, 2008). Cette déshumanisation, couplée à l'exercice d'un contrôle sur les corps (Foucault, 1995), renforce le retrait de l'autonomie des relations sociales.

C'est dans ces conditions difficiles que, malgré la vie de groupe des institutions totalitaires, la population carcérale qualifie l'expérience carcérale comme étant une expérience isolante. Néanmoins, plusieurs individus vont tout de même activement chercher à développer un réseau social (Rokach, 1997).

Retrouver le soi au travers de l'autre

Il est vrai, les relations sociales sont une nécessité pour l'Homme et ce, d'autant plus dans le pénitencier. Rokach (1997) met en avant plusieurs bénéfices de la participation à des activités sociales en milieu carcéral, notamment la diminution de la dépendance envers les relations extérieures du détenu et l'augmentation d'un sentiment de contrôle. De telles interactions peuvent contribuer à alléger le sentiment de dépression et de tristesse qui accompagnent la solitude derrière les barreaux (Rokach, 1997). Justement, les liens sociaux formés dans le pénitencier peuvent devenir des ressources cruciales afin de faire face à la détresse psychologique de l'incarcération (Lindquist, 2000). L'amitié et la solidarité peuvent d'ailleurs générer des significations positives (Jacobsen & Smith, 2022).

De manière plus concrète, la création de liens sociaux en prison permet de reproduire une altérité individuelle et ce faisant, de reconstruire une identité personnelle distincte à celle imposée par l'institution. L'altérité, définie comme la reconnaissance de la subjectivité de l'autre (Overgaard & Henriksen, 2019), est un concept fondamental de ce processus. C'est par la confrontation de sa subjectivité à celle d'autrui qu'une distinction entre le même et ce qui est autre se forme. Cette diversité offre alors au détenu la possibilité de réaffirmer sa propre individualité au sein d'une pluralité identitaire (Jodelet, 2008). Cela évoque, plus clairement, que la pensée du même et de l'autre est basée sur la reconnaissance et l'évidence d'une pluralité identitaire. Cette pluralité implique alors une différence entre *eux* et *nous*, permettant alors de définir les limites de notre identité et de redonner un sens à cette identité individuelle (Jodelet, 2008).

En somme, bien que l’incarcération impose un isolement et une perte d’autonomie sociale, les détenus cherchent à reconstruire des relations pour atténuer leur souffrance psychologique et réaffirmer leur identité. Loin d’être un simple lieu de privation, le pénitencier devient ainsi un espace où se négocient continuellement les dynamiques d’altérité et d’identité.

Conclusion

Dans cette recension des écrits, nous avons tout d’abord noté une prévalence préoccupante des troubles mentaux, des comportements autodestructeurs et de la consommation de médicaments psychotropes par rapport à la population générale. En réponse à cela, il fut établi que les autorités carcérales endossaient autant la fonction de prestation de soins, que celles de la détention et de la réhabilitation de la population carcérale. Finalement, nous avons démontré que l’enfermement avait plusieurs effets différents sur le vécu d’incarcération, notamment au niveau du temps, de l’espace, du corps et de l’altérité. De ce fait, l’incarcération n’est clairement pas sans effet sur la santé mentale.

Pour comprendre pleinement ces dynamiques, il est essentiel de nous donner les outils conceptuels afin de saisir l’expérience vécue ainsi que la marge de manœuvre que les personnes détenues se donnent afin de faire face à leur détresse psychologique.

Chapitre 2 – Cadre théorique

Ce chapitre présente les concepts clés qui structurent cette recherche. Il est important de non seulement définir ces notions, mais aussi de démontrer leur opérationnalisation afin d'assurer une cohérence méthodologique et analytique. Ce chapitre exposera donc trois théories fondamentales qui servent d'outils d'interprétation et de structuration des données recueillies. Plus précisément, les théories qui seront mises en évidence tout au long de ce chapitre sont la phénoménologie d'Husserl et d'Heidegger, la sociologie de l'expérience de François Dubet et l'identité narrative de Paul Ricœur.

La phénoménologie

La phénoménologie est une approche qui porte une attention particulière à l'expérience, et plus précisément à la manière dont un sujet vit une expérience (Moran, 2018). Essentiellement, la phénoménologie est l'étude du vécu (Van Manen, 1997). Edmund Husserl, souvent considéré comme étant le père de la phénoménologie, critique la psychologie traditionnelle en affirmant qu'elle tente, à tort, d'appliquer aux sciences humaines des méthodes provenant des sciences naturelles. Ce faisant, les situations étudiées sont sorties de leur contexte et dénaturées créant ainsi un cadre artificiel auquel on tente d'appliquer des théories prédéfinies (Laverly, 2003). Pour remédier à cela, Husserl développe la phénoménologie dont l'objectif est de saisir l'expérience humaine telle qu'elle est vécue (Laverly, 2003). C'est ce que Husserl nomme la subjectivité transcendantale (Lopez & Willis, 2004).

Cette subjectivité transcendantale correspond à l'essence même d'une expérience, une réalité qui serait commune à tous, qui devient accessible après un travail de mise en parenthèses des prénotions (Lopez & Willis, 2004). Autrement dit, la phénoménologie vise à être une véritable « *science de l'être* » (Laverly, 2003). Le mot *être* ici serait cependant employé comme verbe et non comme nom, soulignant ainsi la nature dynamique et expérientielle du vécu. C'est ce que Merleau-Ponty et Heidegger, successeurs d'Husserl, nomment « *l'être-au-monde* » (Moran, 2018).

L'expérience vécue

L'expérience vécue, cet *être-au-monde* constitue à la fois le point de départ et la finalité de la recherche phénoménologique (Van Manen, 1997). Il s'agit donc de s'interroger sur la façon dont l'expérience se présente à nous et comment est-ce qu'elle apparaît (Van Manen, 2016). Pour Husserl, cela implique de comprendre la nature de la perception, de la mémoire, de l'imagination et d'autres formes de *Vergegenwärtigung* – terme qui désigne l'acte de rendre quelque chose présent à la conscience, de présentification (Moran, 2018). De cette façon, les phénoménologues tentent alors de décrire les caractéristiques essentielles de la vie cognitive consciente en étudiant les perceptions, la mémoire, l'imagination, la volonté, l'évaluation, le jugement, la vie affective, les émotions, les préoccupations existentielles et diverses autres dimensions de l'expérience vécue (Moran, 2018).

Plus encore, lorsqu'une anecdote est partagée en tant qu'expérience, les interlocuteurs la vivent comme si elle se déroulait au moment même où elle est racontée. Van Manen (2016) distingue ici deux types de temporalité : un « *maintenant immédiat* » et un « *maintenant médiatisé* ». Nous évoquons ici le terme « *médiatisé* » dans le sens qu'il est partagé via un intermédiaire. Cette distinction est importante, car en analyse phénoménologique, l'objectif est de décrire les significations préreflexives de l'expérience d'un sujet. Pourtant, en tentant de capturer le « maintenant » d'un vécu, on se retrouve inévitablement à analyser un élément du passé. L'expérience, une fois ramenée à la conscience pour être analysée, n'est plus vécue dans le présent moment, mais plutôt de manière réflexive, en rétrospective (Van Manen, 2016). Cette expérience vécue naturellement et sans réellement s'en rendre compte est maintenant ramenée à l'avant de notre conscience. La phénoménologie sert donc de passerelle vers nos expériences préreflexives, c'est-à-dire notre existence quotidienne, qui se déroule sans que nous en ayons nécessairement une pleine conscience (Van Manen, 2016).

Ainsi, une expérience vécue peut être capturée à tout moment, mais dès lors qu'on cherche à la comprendre ou à la questionner, elle devient un objet d'étude. C'est, précisément, ce que met en lumière le paragraphe précédent. L'intérêt qu'y trouve la phénoménologie demeure dans son orientation vers le sens qui émerge de cette expérience vécue, que ce soit un événement, un incident, un objet, une relation, une situation, etc. (Van Manen, 2016). Toutefois, la façon dont cette expérience sera appréhendée et les significations qui en découlent peuvent être influencées par le type de phénoménologie adoptée. Effectivement, il existe plusieurs types de phénoménologie. Dans le cadre de ce travail de recherche, nous allons mobiliser la

phénoménologie interprétative telle que développée par Heidegger. Pour ce faire, il est important de décrire ce qu'est la phénoménologie descriptive, soit celle développée par Husserl, fondateur de la discipline.

La phénoménologie descriptive d'Husserl

La phénoménologie descriptive a pour objectif de décrire les expériences de la vie quotidienne telles qu'elles sont vécues par le sujet (Polit & Beck, 2008). Husserl insiste tout particulièrement sur l'absence de jugement dans l'enquête phénoménologique (Moran, 2018). Afin de saisir l'essence même des expériences vécues, les tenants de la phénoménologie descriptive pratiquent la réduction phénoménologique, soit l'abstraction de tous présuppositions, théories, préjugés ou expériences antérieures. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter ce que Paillé & Mucchielli (2021) surnomme l'attitude phénoménologique qui implique une mise en parenthèse de nos *à priori* et de nos cadres de référence. Husserl qualifie cette mise en suspens d'*epochè* (Lowe & Prowse, 2001; Pietkiewicz & Smith, 2014). L'objectif est de ne pas appliquer de théorisation ni d'interprétation prématurée aux discours de nos participants. Comme l'exprime Bachelard (1957) cité par Jérôme Englebert (2017): « *Il faut donc que le savoir s'accompagne d'un égal oubli du savoir. Le non-savoir n'est pas une ignorance, mais un acte difficile de dépassement de la connaissance.* » (p.17). Cet *epochè* est essentiel pour faire ressortir les éléments fondamentaux des expériences vécues par un groupe de sujets donné.

La mise en parenthèse constitue la première étape de la phénoménologie descriptive. La seconde étape est l'accès à un savoir intuitif, qui survient lorsque le chercheur reste ouvert aux sens et significations qui sont attribués par les sujets à un phénomène vécu (Polit & Beck, 2008). Viens ensuite l'analyse et la description du phénomène ainsi que l'identification des structures communes aux expériences des différents sujets afin de finalement pouvoir extraire l'essence même du phénomène étudié. Certains auteurs qualifient ce processus de mise en évidence des « essences universelles » (Lopez & Willis, 2004).

Or, bien qu'Husserl a longuement critiqué la psychologie pour son approche positiviste de l'expérience humaine, Husserl semble lui-même commettre une erreur similaire en postulant que la réalité est objective et indépendante du contexte et de l'histoire (Lopez & Willis, 2004). L'idée qu'il existerait des structures immuables propres à une expérience vécue sans considérer son

contexte reflète les valeurs des sciences traditionnelles dont Husserl tentait pourtant de se détacher (Lopez & Willis, 2004).

La phénoménologie interprétative d'Heidegger

Heidegger, successeur d'Husserl, ne cache pas son désaccord face à certains éléments de la théorie de son prédécesseur. Il affirme notamment que la mise en parenthèse, ou *epochè*, est une utopie : il est impossible de se détacher complètement de ses propres expériences, préconceptions et théories (Gagnon, 2022). Toutefois, elles peuvent être reconnues et partagées en toute transparence. La compréhension d'une expérience vécue repose sur un processus de va-et-vient entre le matériel et nos présuppositions, ce que Moran (2019) surnomme le cercle herméneutique. Ce processus permet de former un lien entre l'objet d'interprétation et la manière dont il est interprété tout en tenant compte des préjugés, prénotions et expériences personnelles (Moran, 2018). Autrement dit, bien que l'on ne puisse pas totalement faire abstraction de nos présuppositions, il est possible de les rendre manifestes afin d'être conscient de la manière dont elles façonnent notre compréhension (Lopez & Willis, 2004; Moran, 2018).

Heidegger développe par ailleurs le concept de *co-constitutionnalité*, selon lequel les significations attribuées à une expérience sont coconstruites par le chercheur et le participant (Lopez & Willis, 2004). Ainsi, nos préjugés, idées et prénotions sont les vecteurs de nos interprétations et inversement, l'interprétation est l'intersection de ces préjugés, idées, significations, prénotions et expériences. Elles ne constituent donc pas des biais quant à l'expérience du participant, mais en facilitent plutôt l'interprétation (Gagnon, 2022). Il est donc primordial d'assurer une cohérence entre le cadre théorique de la recherche et l'interprétation des réalités vécues par les participants (Lopez & Willis, 2004).

La recherche du sens est, chez Heidegger, une quête de vérité, décrite par le concept grec *d'aletheia*, qui signifie « dévoilement ». C'est, plus précisément, le retrait de tout ce qui est caché, silencieux – le non-dit d'une expérience (Smythe et al., 2008). Cela implique une remise en question de ce que nous savons afin de découvrir ce que nous ignorons. La signification se trouve donc dans la façon dont le monde nous construit tout comme dans la façon dont nous construisons ce monde à partir de notre parcours et de nos expériences (Laverty, 2003).

Heidegger critique par ailleurs Husserl pour l'abstraction qu'il fait de l'élément affectif de l'expérience. Ces affects, qui font partie de l'expérience, révèlent l'interprétation que nous voulons en faire et constituent un élément essentiel à la compréhension de l'expérience vécue (Rosfort,

2019). Ce qu'étudie alors Heidegger surtout, c'est le *Dasein*, soit la façon *d'être humain*, la signification située d'un humain dans le monde (Laverty, 2003; Van Manen, 1997). Simplement, c'est l'expérience d'être humain dans toute sa complexité consciente et sa simplicité préreflexive. La réalité affective de nos participants nous concerne alors tout autant que leurs actions et leurs décisions. Le philosophe français Paul Ricœur contribue lui-aussi au développement de la phénoménologie interprétative en y ajoutant une dimension identitaire. Selon lui, l'expérience '*d'être humain*' implique une réflexion sur l'identité du sujet (Rosfort, 2019). Le Soi, tel que développé par Ricœur, est la fondation sur laquelle un individu va construire sa vie. L'individu oscille entre être quelqu'un et devenir quelqu'un, ce qui introduit une tension existentielle structurant l'expérience (Rosfort, 2019). Cette identité se construit en interaction avec des normes culturelles, des développements biologiques, des habitudes et des souvenirs du passé, mais aussi en fonction des ambitions et aspirations futures (Zahavi, 2018). L'étude de l'expérience revient donc à mettre ensemble une temporalité présente qui s'étire en prenant en compte le contexte passé et les possibilités futures.

La théorie détaillée ci-dessus présente l'identité comme étant une façon d'être au monde. La théorie qui suit, en revanche, décrit l'identité comme étant le produit de l'agentivité d'un acteur. Bien que ces deux conceptions de l'identité puissent sembler contradictoires, nous nous opposons ici à cette perspective. Nous percevons, au contraire, ces conceptions comme étant complémentaires. En effet, *être-au-monde* implique une préoccupation constante par rapport à notre expérience identitaire. Toutefois, nous ne faisons pas que vivre cette tension identitaire, nous naviguons au travers d'elle, nous construisons cette expérience. En fonction de nos aspirations futures, tout en prenant en compte le contexte passé, nous sommes appelés à faire des choix. Ces choix définiront non seulement la façon dont nous vivons cette identité (être), mais aussi la façon dont la société va y répondre ainsi que la façon dont nous allons la manifester (agir).

Essentiellement, l'idée que nous soutenons ici, c'est que les différentes logiques d'action que nous allons mettre en exergue ci-dessous concrétisent le conflit identitaire qui habite l'expérience même du sujet. Le sujet, habité par ces questions identitaires et ses tensions internes quant à la personne qu'il est et celle qu'il veut devenir, va aussi faire face à une pression sociale qui influe sur son identité. Bien que la phénoménologie se concentre exclusivement sur l'expérience et les significations de nos participants, la sociologie de l'expérience ajoute une

touche de complexité en y incluant la façon dont l'individu va naviguer au travers d'une société qui, elle aussi, a sa part de responsabilité dans ce conflit identitaire.

La sociologie de l'expérience

Socialisation, acteurs et action sociale

La sociologie classique, affirme François Dubet, définit la société comme un ensemble d'individus intégrés dans un système social structuré par des normes, des valeurs et des contraintes (Guerin, 1995). L'action individuelle est alors déterminée par ce système social que l'individu intériorise et reproduit (Berthelot et al., 1996; Dubet & Martuccelli, 1996; Friedberg et al., 1996).

Toutefois, avec la modernité vient une remise en question de la sociologie classique. Cet éloignement de la sociologie classique signifie alors une distanciation entre la société et l'acteur. Plutôt que d'être défini uniquement par son intégration dans un rôle social préétabli, l'individu se définit à travers une diversité de logiques d'action (Marie, 1995). Alors que la sociologie classique concevait l'individu en adéquation avec son statut social, c'est-à-dire comme intégrant et reproduisant les attentes attachées à son rôle social, les sociologues de l'expérience mettent en avant les processus d'individuation des acteurs (Dubet & Martuccelli, 1996). Ils soutiennent que la distanciation par rapport au rôle social est une caractéristique majeure de la société moderne.

Dubet & Martuccelli (1996) redéfinissent alors la socialisation. Selon la sociologie classique, elle est un « *double mouvement par lequel une société se dote d'acteurs capables d'assurer son intégration, et d'individus, de sujets, susceptibles de produire une action autonome* » (p.1). En revanche, la sociologie moderne, celle soutenu par François Dubet, la conçoit comme « *l'apprentissage de la gestion d'une distance entre les dimensions subjectives et les positions sociales* » (p.8). Dans cette optique, l'individu ne se contente pas d'assimiler des rôles sociaux : il construit activement son identité en négociant son identité sociale et son identité personnelle. L'acteur n'agit pas simplement au regard de ce qu'exigerait son rôle (Dubet, 2014), il est aussi l'auteur de sa propre socialisation (Dubet & Martuccelli, 1998).

Dubet s'intéresse particulièrement à l'expérience sociale des individus. Il rejette ainsi l'idée d'un individu entièrement soumis aux structures sociales, tout comme celle d'un individu totalement autonome. Pour lui, la subjectivité des acteurs – leur perception du monde et d'eux-

mêmes – constitue la matière première de l’analyse sociologique. Sa démarche se rapproche donc d’une, une *sociologie phénoménologique*.

Les individus interprètent constamment leurs propres conduites et expériences, justifiant et expliquant leurs actions (Dubet, 2014). À l’instar donc de la phénoménologie interprétative d’Heidegger, il est essentiel de prendre en compte le contexte social qui façonne ces interprétations. Toutefois, afin de faire ressortir ces significations, il faut que le chercheur les interroge explicitement (Dubet, 2014). Le rôle de la sociologie de l’expérience est donc de faire état de l’activité, la réflexivité et la critique des acteurs sociaux quand vient le temps de résoudre les problèmes et conflits sociaux auxquels ils font face (Dubet, 2007).

L’expérience sociale est donc « *la cristallisation, plus ou moins stable, chez les individus et les groupes, de logiques d’action différentes, parfois opposées, que les acteurs sont tenus de combiner et de hiérarchiser afin de se constituer comme des sujets* » (p.98). Cette expérience consiste, chez les individus, à la construction d’une identité, d’un sens et d’une cohérence dans un ensemble social. L’individu va donc, ici, viser à s’affirmer de façon authentique, en fonction de son identité personnelle, qu’il s’attribue et veut partager aux autres. Ainsi, différentes logiques d’action peuvent alors être mobilisées et combinées afin de se constituer non seulement en tant que sujet membre d’une société – ce que la socialisation au sens traditionnelle évoque déjà – mais en tant que sujet authentique, réflexive et capable de définir lui-même sa propre identité.

Avant de continuer, il nous semble important de s’arrêter sur ce concept qui nous suivra tout au long de la recherche : soit d’être un sujet *authentique*. Le dictionnaire Larousse en ligne³ définit le terme authentique comme étant d’une totale sincérité. Être un sujet sincère et authentique est une volonté que nous observerons d’ailleurs tout au long de ce travail chez nos participants. Ils tentent tous, en partageant leur histoire personnelle, de partager une identité qui leur sied, à laquelle ils s’identifient sincèrement, authentiquement, complètement. Ce concept de sujet authentique entre d’ailleurs en adéquation avec la définition moderne de l’expérience sociale et de la socialisation, où l’individu va se constituer en tant que sujet tout en ne soumettant pas entièrement au rôle attribué par la société, mais plutôt, en maintenant une certaine distance entre celle-ci et son identité.

³ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/authentique/6561>

Dubet définit la logique d'action comme « *étant une orientation subjectivement visée et une manière de concevoir les relations aux autres* » (Marie, 1995, p.173). L'expérience sociale repose sur trois logiques d'action : la logique d'intégration, la logique stratégique et la logique de subjectivation. L'individu navigue en permanence entre ces trois logiques et c'est cette dynamique qui va constituer sa subjectivité (Berthelot et al., 1996; Dubet, 2014). L'individu vient donc à construire une expérience qui lui est propre à partir de logiques d'action qui ne sont pas les siennes, mais qui, plutôt, lui sont fournies par son contexte (Berthelot et al., 1996).

L'étude des logiques d'action permet donc d'analyser à la fois la manière dont les individus construisent leur identité en se distanciant de leur rôle social et la façon dont les institutions imposent ces rôles en fournissant des cadres d'action. Cette perspective éclaire les tensions entre l'individu et les structures sociales, offrant une compréhension plus fine des processus de socialisation et de subjectivation.

Les logiques d'action

Chaque expérience sociale est le résultat de l'articulation entre trois logiques d'action, soit l'intégration, la stratégie et la subjectivation. Comme mentionné ci-dessus, elles sont mobilisées par un acteur qui, au travers de ces logiques, va définir une orientation ainsi que concevoir sa relation aux autres (Berthelot et al., 1996; Dubet, 2014).

Intégration

Rappelant la conception de la socialisation de la sociologie classique, l'intégration renvoie à un système d'appartenance (Berthelot et al., 1996). Les conduites du sujet sont déterminées par l'intériorisation de modèles culturels, de normes, de rôles et d'identités (Dubet, 2007; Guerin, 1995). L'identité reste, précisément, celle que la société lui attribue, le système précède donc l'acteur (Dubet, 2007). L'individu fait siennes les attentes d'autrui, l'identité est vécue comme une attribution sociale au travers de laquelle l'acteur se constitue comme un être social (Dubet, 2014). La société est ici perçue comme étant un système d'intégration sociale et dans ce système, l'acteur s'assure de la reconnaissance de sa place et de son identité (Dubet, 2007).

Cette logique d'action reste, cependant, pour Dubet, une orientation de l'action. Autrement dit, plus qu'un état, cette intégration est une activité au travers duquel ils vont reconstruire leur

intégration objective en tant que subjectivité personnelle (Dubet, 2007). Ils vont donc participer activement à la défense du système dans lequel ils s'inscrivent, système qui par ailleurs leur octroie un rôle particulier et une identité sociale.

D'autre part, reprenant Mead, Dubet indique qu'il n'y a pas de *Moi*, sans *Nous* (Dubet, 2007). Il y a donc, au sein des acteurs inscrits dans cette logique d'action, une altérité contribuant au renforcement de cette identité (Dubet, 2014). Il y a une opposition, pour utiliser les termes de Dubet, entre *l'in-group* et *l'out-group*. L'affirmation de cette différence face à l'autre permet de maintenir et de solidifier cette identité intégratrice. En outre, elle a « *besoin* » de cette distance face à l'autre groupe afin de reconnaître sa propre identité. L'acteur reconstruit donc sans cesse un clivage entre un *Nous* et un *Autrui* (Dubet & Martuccelli, 1998).

Quant à la culture, elle est ici décrite par Dubet en termes de valeurs. Autrement dit, la culture est autant le support de l'identité qu'une morale (Dubet, 2007). Les blessures portées aux valeurs communes de cette culture sont également portées par l'identité de chacun. L'acteur va donc ici participer consciemment au maintien de son identité ainsi que du système qui l'assure (Dubet, 2014).

En somme, la logique d'action intégratrice est une activité subjective dans laquelle les individus vont viser le maintien du monde social qui les entoure afin de maintenir la continuité de leur identité (Dubet, 2007). Cette logique est aussi vue comme étant une rationalité visée par l'acteur, signifiant que celui-ci n'est pas un réceptif passif du processus de socialisation, mais contribue lui aussi à sa propre socialisation, au partage et au renforcement des valeurs communes à la société, et ce, à travers ses relations sociales. Les motifs des actions s'inscrivant dans cette logique d'action visent donc le renforcement de son identité sociale, la confirmation ainsi que la reconnaissance de son appartenance au système (Dubet, 2014). Simplement dit, percevant à son identité des bénéfices quelconques, l'acteur choisi consciemment de s'intégrer à l'ordre social établi.

Stratégie

L'acteur n'est pas seulement porteur de valeurs d'un système, il est aussi un stratège qui va transformer son identité en ressource qu'il peut alors échanger pour poursuivre ses intérêts dans l'interaction sociale (Friedberg et al., 1996; Guerin, 1995). Le *Moi* social fonctionne en fait comme un moyen (Dubet, 2014). Son identité est donc moins un élément à défendre, comme le voudrait

la logique d'intégration, qu'un ensemble de ressources mobilisables (Dubet, 2007). La stratégie renvoie donc à la société comme étant un marché (Berthelot et al., 1996; Dubet, 2007). La rationalité de l'acteur est construite en fonction de ses objectifs, de ses ressources et de sa position. Il est donc défini par ce qu'il possède, ses ressources et ses intérêts (Dubet & Martuccelli, 1998). Son engagement dans l'action sociale représente alors, plutôt qu'une forme de solidarité, une manière de satisfaire ses intérêts. Ces valeurs communes prônées et partagées dans la logique d'intégration changent ici de nature et se transforment en ressources idéologiques qui sont « *capables de séduire, de convaincre, de duper et, à terme, de justifier ou de défendre les intérêts en termes de stratégie* » (Dubet, 2007, p.100). L'appartenance au groupe n'est maintenant plus une norme, mais une condition nécessaire afin d'atteindre ses objectifs (Dubet, 2014).

Dubet (2014), cependant, insiste sur le fait que la logique stratégique a une fonction de régulation, de maintien des règles du jeu. Plus spécifiquement, il explique qu'il faut absolument maintenir des possibilités de refuser le jeu, de perdre, ou d'en sortir afin de maintenir le *Soi*. En réalité, la logique d'action stratégique n'est pas possible sans qu'il n'y ait déjà une intégration minimale des rôles (Dubet, 2014). Afin de pouvoir jouer à ce jeu de négociation identitaire, il est important que les joueurs maintiennent les règles du jeu. Tout comme une conversation ne fait sens que dans un contexte ou encore, une structure, la logique stratégique ne fait sens que s'il y a une logique d'intégration qui prend place de façon simultanée (Dubet, 2014). En effet, l'action stratégique, tout comme les autres logiques d'action, s'inscrit dans des conditions déterminées qui ne sont pas choisies par les acteurs (Dubet, 2007). Il faut donc, à l'instar de la logique d'action intégratrice, une concurrence. C'est ici le rôle des relations sociales. Elles sont des rivalités, des intérêts individuels ou collectifs. Chaque acteur situé dans cette logique stratégique a ses propres objectifs, ses propres biens visés et ceci le met en concurrence avec les autres (Dubet, 2014). La nature de ces objectifs est toutefois définie par les acteurs comme étant ce qui leur intéresse, qui leur est utile. Les valeurs ne sont donc pas une finalité en soi, mais une ressource plus utile que vraie (Dubet, 2014).

En somme, l'individu voit son identité comme un outil qu'il peut échanger pour des ressources sociales (Friedberg et al., 1996). Tels un stratège ou un économiste, il va faire des calculs sur un marché afin de pouvoir s'assurer une position dominante et d'élargir sa marge d'initiative (Dubet, 2007; Dubet & Martuccelli, 1998). Toutefois, parler de logique stratégique implique une intégration minimale d'un rôle social face auquel l'acteur va devoir prendre des

décisions rationnelles. Ces décisions, néanmoins, seront basées sur les objectifs et les intérêts propres de l'acteur, dans sa quête de capital social. L'acteur est ici surtout défini par ce qu'il possède, par ses ressources et par ses intérêts. Sa rationalité est limitée en fonction de ses objectifs et de sa position (Dubet & Martuccelli, 1998).

Subjectivation

Enfin, les acteurs se considèrent comme des sujets qui sont plus ou moins capables d'être le centre de leurs actions (Dubet, 2007). Or, ni la logique de l'intégration ni celle de la stratégie ne peut expliquer la réflexivité, la distance à soi et l'activité critique qui caractérisent ces acteurs sociaux. Dubet suppose qu'il n'y a pas qu'un *Moi* mais aussi un *Je* qui est capable de maintenir l'unité de la personne sans jamais l'identifier pleinement au travers des différents *Moi* (Dubet, 2007). La conception du sujet que nous avons ici ne s'identifie pas pleinement aux rôles et aux intérêts sociaux. Au contraire, ce *Je* est une mise à distance de l'acteur par rapport à ses rôles et ses intérêts (Friedberg et al., 1996). L'individu est un être critique à l'égard des rapports sociaux et des orientations culturelles dominantes (Guerin, 1995). Il est défini par cet écart même.

Justement, l'acteur ne se réduit pas à être que son *Moi* ou ses intérêts (Dubet, 2014), mais il tente en réalité de se représenter de façon authentique. C'est-à-dire qu'il veut représenter sa créativité et sa liberté en tant que sujet. Cependant, la vie sociale en interdit son accomplissement total (Dubet, 2007). De ce point de vue, la société est perçue comme un système de domination qui s'oppose à l'autoréalisation des acteurs. Des termes tels qu'aliénation, réification et absence de reconnaissance sont alors mobilisés afin de démontrer cette coupure entre acteur et système (Dubet, 2007). L'aliénation apparaît au travers de la réduction des acteurs au support de leur rôle. Conséquemment s'ensuivent une dépossession de leur autonomie et une privation de leur sens (Dubet, 2014). L'expérience d'aliénation est décrite comme ceci : « *Sentiment de vivre une vie dépourvue de sens, sentiment de n'être jamais soi-même, impression d'« impuissance », un sentiment de n'être que le spectateur de sa vie, crainte d'être « invisible » parce que réduit à un cliché* » (Dubet, 2014, p.29). Simplement dit, l'acteur aliéné est privé de sa capacité d'être un sujet. Il est privé de sa capacité de se présenter de manière authentique, de par une identité sincère, auquel il s'identifie réellement.

Du point de vue du sujet, les rapports sociaux sont des obstacles à la reconnaissance et à l'expression de cette subjectivation. Des éléments tels que l'aspiration de la reconnaissance de

son caractère unique et de son autonomie sont aux fondements de cette logique d'action. Toutefois, l'acteur ne parvient jamais réellement à être un sujet « réel » (Dubet, 2007). Néanmoins, son désir d'être un sujet l'habite. Il ne veut pas être réduit à ses performances ou encore aux rôles qui lui sont attribués contrairement à la logique intégratrice. La subjectivation, ainsi, évoque plus une tension qu'un être déjà là (Dubet, 2007). L'engagement du sujet dans cette logique représente un sentiment d'inachèvement, d'impossibilité à être perçu comme l'auteur de sa propre vie provoquant conséquemment une souffrance chez l'acteur social (Dubet, 2014). L'aspiration à une reconnaissance de son caractère unique et sa subjectivité de manière authentique ne se voient donc généralement que de manière négative au travers de cette souffrance, d'un sentiment de mépris, de détachement ou de révolte (Dubet, 2014).

Bref, l'individu est doté d'une réflexivité, d'une capacité critique à l'égard des rapports sociaux et il est aussi défini par cet écart (Guerin, 1995). C'est le résultat d'une culture non réductible à un système de valeurs et de ressources face auquel l'acteur met une distance (Berthelot et al., 1996; Friedberg et al., 1996), ce qui fait de lui un sujet tout en se référant à une définition culturelle de la créativité et de l'autonomie humaine (Dubet & Martuccelli, 1998). L'intérêt pour soi se sépare de l'utilité sociale.

L'identité narrative de Paul Ricœur

La question identitaire est une préoccupation centrale à notre recherche. Le fait de définir, tout au long de ce travail, notre population cible à travers divers termes tels que *délinquante*, *patiente*, *détenue*, etc., démontre d'ores et déjà l'attribution d'une étiquette identitaire à nos participants. Toutefois, nous n'attribuons pas cette étiquette à n'importe qui. De même, complétant actuellement une thèse dans le cadre de notre programme de maîtrise, nous nous sommes définis en tant que chercheur, de manière réflexive certes, mais aussi face aux autres.

Ces multiples qualificatifs identitaires sont en réalité rattachés à notre histoire et à ce qui est dit sur nous. Le chercheur est considéré comme tel parce qu'il poursuit des études supérieures; le délinquant est qualifié ainsi parce qu'il a commis un acte qui l'a impliqué dans le système de justice pénale. Ainsi, les récits que nous racontons sur nous-mêmes ou que les autres racontent sur nous contribuent à la formation de notre identité (Betbèze & Ostermann, 2015). Dans le cas présent, la seule présence des résidents dans cet établissement résidentiel communautaire est une manifestation d'un récit de délinquance et d'incarcération reconnu et raconté par tous les

intervenants, du système de justice pénale canadien aux pénitenciers canadiens, et aboutissant maintenant à l'ERC.

Paul Ricœur, que nous avons déjà introduit lorsque nous discutons de la phénoménologie interprétative, décrit l'Homme comme étant doté d'une capacité réflexive fondamentale qui lui permet de se considérer comme l'auteur de ses propres actes. Il est celui qui se raconte et celui à qui les conséquences de ses actes peuvent être imputées (Ricœur & Jarczyk, 1991). Sur cette base, Ricœur développe le concept d'identité narrative. Plus précisément, dotés d'une capacité réflexive fondamentale, nous pouvons raconter des récits à notre sujet et, par le fait même, donner du sens à qui nous sommes en interprétant nos vies sous une forme narrative (Pereira Rodrigues, 2023). En somme, nous formons notre identité à travers les histoires que nous racontons sur nous-mêmes ou celles que les autres racontent sur nous (Betbèze & Ostermann, 2015).

Cette identité narrative possède par ailleurs la capacité d'inclure le changement ou la mutabilité dans la cohésion d'une vie (Ricœur, 1985). Autrement dit, elle assure la continuité de notre identité, qui, à travers notre récit de vie et ce qui est dit sur nous, est continuellement formée et reformée (Pereira Rodrigues, 2023). Sans la narration, nous sommes confrontés au problème de l'identité vue en tant que '*memeté*' (Ricœur & Jarczyk, 1991), qui ne tolère pas le changement. Ricoeur (1985, p.355) Pose ici la question suivante : « *Qu'est-ce qui justifie qu'on tienne le sujet de l'action, ainsi désigné par son nom, pour le même tout au long d'une vie qui s'étire de la naissance à la mort?* ». Cette question, conclut-il, ne peut être résolue que par la narration.

Justement, Ricœur distingue deux aspects de l'identité. Il y a la '*mêmeté*' qui fait référence à la continuité et à la persistance à travers le temps (Pereira Rodrigues, 2023) ou encore à la préservation du caractère, un caractère qui reste et restera inchangé (Etienne, 1997). Elle pose la question : « *que suis-je?* ». Le second aspect, intitulé '*ipséité*', interroge quant à lui : « *qui suis-je?* », renvoyant à la permanence dans le temps et à la promesse du maintien de soi malgré le changement (Etienne, 1997). Il concerne plus précisément, la subjectivité et le sens d'être un *soi*⁴ (Pereira Rodrigues, 2023). Bien que ces 2 aspects évoquent l'idée d'une persistance dans le temps, la différence fondamentale se trouve ici dans la tolérance au changement.

⁴ Lors de l'entretien de Ricœur, tenu par Gwendoline Jarczyk et publié en 1991, Ricœur fait usage du terme *Soi* afin de faire référence à cette qualité humaine de pouvoir se considérer comme l'auteur de ses propres actes. Ricœur préfère grandement cela au pronom personnel *Je* étant donné l'aspect réflexive qu'implique le terme *Soi*.

Tandis que l'identité en tant que *mêmeté* fait référence à un maintien sans changement au fil du temps, l'identité en tant qu'ipséité introduit une permanence qui est dynamique et évolutive (Ricœur, 1985). Elle inclut le changement tout en maintenant une certaine continuité et s'inscrit dans un mode de pensée narratif qui privilégie les particularités de l'expérience vécue (Betbèze & Ostermann, 2015), élargissant ainsi le champ des possibles et permettant de reconnaître la complexité et la subjectivité de l'expérience. C'est en ce sens que Ricœur fait référence au maintien de soi dans la promesse. Cette promesse, ultimement, ancre un individu dans la durée. L'identité narrative relève de cette seconde face de l'identité personnelle. En effet, cette perspective ne tolère pas seulement le changement, mais le mensonge et les histoires fictives à notre sujet.

L'histoire d'une vie ne cesse d'être refigurée par toutes les histoires, fictives ou véridiques, qui sont racontées sur ou par un sujet à propos de lui-même. La vie est donc elle-même un tissu d'histoires racontées (Ricœur, 1985). Les variations des récits et de notre identité font partie de notre construction identitaire (Pereira Rodrigues, 2023).

Finalement, comme l'a clairement développé François Dubet, notre identité est sociale et relationnelle. Nous sommes constamment quelqu'un avec et pour les autres. Notre identité est donc vulnérable à toute forme de violence, d'incompréhension, d'abus, d'intrusion et appropriation par des structures de domination (Pereira Rodrigues, 2023). Les autres contribuent donc inévitablement à la construction de notre identité et nous aident ultimement à nous comprendre, ce qui contribue tout autant à cette position de vulnérabilité. L'identité personnelle implique une intersubjectivité, le *Soi* émerge au travers de la relation.

Ainsi, le récit est aussi une performance qui s'adapte à la réaction des autres (Pereira Rodrigues, 2023). Tout au long de l'expérience vécue de nos participants, nous observons un travail de construction identitaire, qui peut être source de détresse comme de confort. Ce travail ne cesse pas lors de l'entretien, car nos participants nous racontent leur histoire, celle de leur expérience d'incarcération, mais aussi de la construction d'une identité face à une institution dominante.

Conclusion

Les logiques d'action telles que définies par François Dubet constituent des outils précieux d'interprétation permettant d'explicitier l'agentivité et la rationalité des individus. En adéquation

avec la phénoménologie, qui s'intéresse à l'expérience vécue du point de vue du sujet, et en s'inscrivant dans le mode de pensée narrative de Ricœur, nous allons prêter une oreille attentive à l'histoire de nos participants, avec pour objectif, de leur rendre justice. Cependant, intentionnellement ou non, nous participerons également à la construction de leur identité. C'est en confrontant leur témoignage avec notre cadre théorique que nous formerons des interprétations, ce qui, ultimement, contribuera au travail de construction de l'identité de nos participants. Nos interprétations feront donc tout autant partie de leur histoire personnelle. Il sera donc important d'explicitier notre cadre théorique et nos présuppositions et de prendre les précautions nécessaires afin de ne porter aucun préjudice et de ne pas contribuer davantage à l'aliénation ressentie.

Alors que le chapitre précédant nous a permis de mettre en exergue notre cadre théorique, le chapitre suivant détaillera le travail méthodologique effectué afin d'examiner l'expérience, mais aussi les dynamiques et enjeux identitaires liés à l'utilisation des services de santé mentale au sein d'une institution carcérale fédérale canadienne. Nous étayerons par ailleurs les différentes précautions prises afin de rendre justice à nos participants et à l'identité qu'ils nous ont partagée.

Chapitre 3 – Méthodologie

Dans le cadre de cette recherche, nous avons décidé de porter notre pierre à l'édifice en répondant à la question suivante : *Quels sont les enjeux et dynamiques identitaires qui marquent les interactions entre les détenus vivant de la détresse psychologique et les services de santé mentale en détention fédérale ?* L'objectif de cette recherche est non seulement de décrire l'expérience vécue de la détresse psychologique dans les pénitenciers canadiens, mais aussi de voir les significations qu'accordent nos participants à cette expérience et les actions qu'ils déploient dans ce contexte.

Pour ce faire, nous utilisons une approche qualitative puisqu'elle vise à comprendre un phénomène du point de vue de la personne qui en fait l'expérience (Ayton et al., 2023). Dans cette recherche, tant le matériel, récits recueillis lors d'entretiens, que la stratégie d'analyse sont qualitatifs (Paillé & Mucchielli, 2021c). Cela signifie que nous avons ici tenté d'extraire le sens de l'expérience plutôt que d'identifier des modèles causaux chiffrés.

Nous avons choisi d'adopter une approche résolument inductive. Nous nous sommes immergés dans l'empirie afin d'aller vers la théorie (Gaudet & Robert, 2018), priorisant ainsi le point de vue subjectif du participant à la recherche, tout en prenant en compte son contexte temporel, spatial, historique, institutionnel, etc. (Ayton et al., 2023).

Dans les pages qui suivent, nous procédons à la mise en contexte de notre recherche. Cette section renvoie aux considérations éthiques en jeu, notamment notre rôle d'initié intime, ainsi qu'à la description de la stratégie de recrutement et au bref portrait de nos participants. Suite à cela, nous spécifions la façon dont nous avons produit la base empirique de la recherche, ainsi que l'analyse qui en a été faite, incluant le rôle clé du journal de bord dans notre démarche.

Contexte de recherche

Afin de mener à bien cette recherche, il fallait, sans grande surprise, que les participants aient non seulement été incarcérés, mais aussi qu'ils aient vécu de la détresse psychologique pendant cette période. Détresse qui, conséquemment, les a incités à faire appel aux services de santé mentale carcéraux. Travaillant dans un établissement résidentiel communautaire (ERC) au moment de la phase de terrain en tant que travailleurs de réintégration, nous possédions un accès privilégié à cette population. Plus précisément, les établissements résidentiels communautaires,

aussi appelés maisons de transitions, sont des lieux fonctionnant dans la continuité de la peine carcérale⁵. Les individus qui y résident complètent actuellement leur peine dans la communauté, sous plusieurs conditions dont la violation engendre des conséquences disciplinaires allant jusqu'au retour au pénitencier. Plus encore, ces ERC sont des établissements qui, sous contrat par le Service Correctionnel du Canada, sont chargés de non seulement surveiller, mais aussi de participer activement à la réhabilitation même du détenu.

L'ERC dans laquelle les participants ont été recrutés se spécialise dans la prise en charge d'individu en libération d'office ou libérés dans le cadre d'une ordonnance de surveillance de longue durée avec assignation à résidence. Elle est dotée de personnel en tout temps (24 heures sur 24, 7 jours sur 7), personnel-intervenants qui sont eux aussi, comme celui des soins de santé carcérale dont il a été question dans les chapitres précédents, soumis à une certaine loyauté duale. C'est-à-dire que leur rôle se partage entre l'assistance à la réhabilitation et la supervision. Alors le travailleur de réintégration peut aider les résidents à bien se réintégrer au travers d'actions telles que la conception d'un curriculum vitae, la recherche de logement ou la référence à diverses ressources communautaires, il a aussi la charge de s'assurer que les résidents respectent chacune de leurs conditions de libérations ainsi que les règles de conduites de l'établissement. Si un résident brise une condition, l'agent de libération du résident en question serait averti dans les plus brefs délais et des actions disciplinaires peuvent s'en suivre. Bien que la population de cette maison de transition soit variée, tous les participants sont des hommes majeurs, purgeant une peine fédérale d'incarcération dans une institution fédérale. Bien qu'ayant mis un pied en dehors du pénitencier, les résidents sont encore des *délinquants* aux yeux du Service Correctionnel du Canada et complètent en ces lieux leur sentence d'incarcération.

Considérations éthiques

Toute recherche menée auprès de participants humains requiert l'approbation du comité d'éthique de l'Université d'Ottawa (voir le certificat d'éthique obtenu à l'annexe 1).

Afin d'obtenir cette approbation, il fallut que nous démontrions que non seulement la sécurité et la confidentialité de nos participants allaient être assurées, mais aussi que nous limitions les risques encourus par eux, notamment les risques de détresse psychologique dès lors que cette

⁵ <https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/organisation/installations-securite/etablissements-residentiels-communautaires.html>

recherche implique des gens vulnérables et que l'entretien accordé aurait pu raviver chez eux des souvenirs douloureux. De plus, la question de la contrainte et de l'atteinte au consentement libre était une préoccupation de premier plan compte tenu de la relation professionnelle que nous avons avec les résidents.

Concernant les risques liés à la sécurité et la confidentialité, nous étions conscients du fait que la participation à une recherche sur leur expérience d'incarcération pouvait être mal perçue, d'autant plus que le chercheur est aussi un travailleur au sein de l'ERC. Ainsi, les lettres de recrutement (voir Annexe 2) ne furent partagées ni aux collègues de travail du chercheur ni de vive voix aux participants. Seul l'administrateur de l'ERC qui a autorisé la conduite de la recherche était au courant de ce projet (voir Annexe 3). Le processus de recrutement consistait à adresser des lettres directement aux résidents, et ceux souhaitant participer à la recherche furent invités à contacter directement le chercheur principal par courriel. Tous les contacts entre le chercheur et les participants intéressés se sont ensuite déroulés par courriel jusqu'au moment de l'entretien qui a eu lieu en personne dans un endroit choisi par le participant. Par la suite, le matériel empirique a été anonymisé afin d'éviter la possibilité de toute fuite quant à l'identité des participants à la recherche.

Concernant les risques de détresse causée par le sujet des entretiens, des avenues ont été prévues pour les minimiser et y réagir le cas échéant. En premier lieu, une liste de ressources d'aides disponibles fut partagée aux participants afin de les encourager à chercher du support au besoin. En cas de détresse en situation d'entretien, le chercheur était bien placé pour l'identifier et y réagir, car il possède plusieurs formations en gestion de la détresse psychologique, et ce, principalement auprès de populations vulnérables. Notons qu'aucune situation de détresse ne s'est produite dans le cadre des entretiens et de la recherche en général. Finalement, afin d'accentuer leur confort et leur sentiment de sécurité, le chercheur donna libre choix aux participants quant au lieu et au moment de l'entretien.

Concernant la question de la contrainte et du consentement libre et éclairé, les mesures régulières ont été prises. Les participants ont effectivement été informés des objectifs de la recherche ainsi que de l'absence de bénéfices directs pour eux. En effet, nous leur avons expliqué que bien que cette recherche vise à avoir un impact positif pour les personnes détenues souffrant de détresse psychologique en portant leur voix et en partageant leur expérience à un plus grand public, il s'agissait d'un objectif à long terme sans retombées directes et immédiates pour eux. Ils

ont aussi été informés des conséquences possibles de leur participation à un entretien de près de deux heures (fatigue, malaise, etc.). Les participants ont finalement été informés qu'ils pouvaient retirer leur consentement à tout moment et ce, sans justifications. Par ailleurs, il est aussi important de noter qu'afin d'éviter toute contrainte ultérieure de la part du chercheur envers les participants, les recherches débutèrent à la fin de la période d'emploi. C'est-à-dire que nous avons déjà annoncé au directeur de l'ERC notre départ éventuel suite à la complétion des entretiens.

Au-delà de ces mesures usuelles, la question de la contrainte et de la confiance demeurait compte tenu du fait que nous sommes un chercheur qui était aussi un travailleur auprès des résidents de la maison de transition au moment de la phase de collecte des données. Lee & Renzetti (1990) soulignent que dans ces cas, les participants peuvent craindre de se faire identifier, stigmatiser ou incriminer d'une façon ou d'une autre. Le lien de confiance entre chercheur et participant peut se retrouver fragilisé, particulièrement compte tenu de la relation de pouvoir que le double rôle de travailleur dans la maison de transition et chercheur induit auprès des participants à la recherche.

Or, il est trompeur d'assumer que ce double rôle est intrinsèquement négatif et contraignant. En fait, ce double rôle représente ce que les méthodologues identifient par le concept d'initié intime (*intimate insider*,). Les recherches sur le sujet définissent la recherche menée par un initié intime (ou *the intimate insider research*) de plusieurs façons. Une *recherche d'initié intime*, selon Dwyer & Buckler (2009), est l'étude d'une population dont le chercheur est membre. Nick Cristiano (2023), quant à lui, va la décrire comme l'étude d'un espace que le chercheur fréquente et dans lequel il a des amitiés préexistantes. Finalement, Taylor (2011) va définir l'*intimate insider* comme étant un chercheur ayant des relations préexistantes de toutes sortes qui se transforment en « *relations informateurs* » ou « *amis-informateurs* ». Dans le cadre de cette recherche, le chercheur n'est pas un membre direct de la population, n'ayant pas été incarcéré ou impliqué avec le système de justice pénale. Toutefois, travaillant dans la maison de transition, le chercheur fait partie de la population qui est en contact quotidien avec le monde carcéral, avec les différents travailleurs du domaine et ayant, par le fait même, internalisé le « *lingo* » correctionnel. Effectivement, le chercheur se retrouve dans la définition de Cristiano (2023) puisqu'il partage alors l'espace de ces participants, travaillant dans leur lieu de résidence. De plus, bien qu'il puisse être exagéré de qualifier les relations développées d'« *amitié* », ce qui irait à l'encontre des

modalités d'emploi, il serait faux de dire que le chercheur n'a pas développé certaines affinités et relations de confiance et de camaraderies avec certains résidents de la maison de transition.

Cette relation d'initié intime comporte plusieurs avantages, mais aussi plusieurs risques. D'une part, cette relation entre le chercheur et ses participants permet une compréhension du langage et de la réalité des participants, le chercheur étant donc *empiriquement alphabétisé* (Roseneil, 1993 cités par Taylor, 2011). De plus, de par ce statut d'initié intime, le chercheur a accès plus aisément à la communauté nécessaire pour sa recherche, permettant conséquemment une sélection plus efficace, nous le verrons plus tard, des participants en lien avec le sujet de la recherche. Ce statut permet aussi l'établissement d'une relation de confiance plus rapide entre le chercheur et sa population et par conséquent, les participants éprouveront moins de réticence à partager leur expérience réelle avec le chercheur (Cristiano, 2023; Dwyer & Buckle, 2009; Taylor, 2011). Finalement, cette relation de confiance développée en amont a facilité le partage d'informations difficiles, même parfois traumatiques, au cours des différents entretiens obtenus. Il est vrai, cette relation a permis aux participants de plus aisément partager certains événements marquants de leur vie qu'ils ne partageraient pas avec un chercheur qui lui est étranger par exemple.

Néanmoins, cette relation peut aussi comprendre des risques. Parmi ces risques, nous retrouvons le fait que le participant peut possiblement assumer que le chercheur comprend d'ores et déjà son expérience et donc éviter de partager certains détails qui, de son point de vue, iraient de soi (Cristiano, 2023; Dwyer & Buckle, 2009). De plus, nous retrouvons aussi le risque que le jugement du chercheur puisse être brouillé par ses perceptions ou son expérience personnelle en tant que membre du groupe. Afin de pallier cela, nous avons, au début de chaque entretien, détaillés à nos participants que bien que nous les côtoyions régulièrement, nous approchions cet entretien avec un regard vierge. Dwyer & Buckle (2009) mentionnent d'ailleurs qu'afin d'éviter toute influence négative sur le processus de recherche, il faut une mise en parenthèse disciplinée et une conscience de nos perspectives. D'autre part, bien que notre rôle de travailleur de réintégration ne le requière pas, il était possible pour nous d'avoir accès aux dossiers des résidents de la maison de transition. Or, nous avons sciemment évité toute lecture des dossiers de nos participants en amont de nos entretiens afin de pouvoir absorber et comprendre l'expérience de nos participants tels qu'ils le décrivent. Nous avons d'ailleurs régulièrement, au cours de nos entretiens, demandé des

clarifications à nos participants de sorte qu'ils définissent eux-mêmes certains concepts ou certaines situations.

Cristiano (2023) discutant de son expérience personnelle en tant qu'initié intime partage plusieurs conflits et difficultés. Au cours de sa recherche, il dut trouver un équilibre entre son rôle d'amis et de chercheur. Pour ce faire, il maintint un langage scientifique tout au long des entretiens. C'est-à-dire qu'il fit usage d'un vocabulaire et de concepts propres à la littérature scientifique sur le sujet, créant ainsi une certaine distance entre le chercheur principal et le participant. Ce même risque habite la recherche que nous avons effectuée. Afin de conserver le cadre de la recherche au cours de nos entretiens, un appareil d'enregistrement, les formulaires de consentement (voir Annexe 4) et notre carnet de notes furent placés à la vue de nos participants tout au long de l'entretien, entre le participant et le chercheur. Ainsi, ces éléments visuels permirent de maintenir autant que possible le cadre de l'entretien de recherche. Plus encore, la prise de notes constante du chercheur pouvait aussi rappeler aux participants que plutôt que de simplement discuter avec un camarade, il a en face de lui un chercheur visant à saisir son expérience vécue. Ainsi, bien que ces différentes techniques ne soient pas parfaites, nous avons tenté, dans ces circonstances, de rendre le cadre de recherche aussi évident que possible. Or, nous avons ici évité de faire usage d'un langage scientifique étant donné que peu, sinon aucun de nos participants n'ont atteint un niveau d'études postsecondaires. Plus encore, nous ne voulions imposer aucun concept, préjugé ou présupposé à nos participants. Nous avons estimé que cette mise à distance par le langage serait défavorable au lien de confiance déjà construit préalablement et avons donc favorisé un langage plus familier.

Finalement, la phase de collecte de données qui s'est déroulée sur quelques semaines coïncidait avec nos dernières semaines d'emploi dans ce milieu. Nous n'avons donc fait subir la double relation de recherche et professionnelle que de façon temporaire à nos participants.

Recrutement

Cette recherche se base sur un échantillon de convenance qui est d'ailleurs l'une des méthodes d'échantillonnages les plus populaires en recherche qualitative. Essentiellement, il consiste à sélectionner les participants les plus accessibles et disponibles pour la recherche et pour le chercheur (Ayton et al., 2023). Il comprend cependant le risque d'introduire dans la recherche des membres du réseau social ou professionnel du chercheur, ce qui s'avère être notre cas.

Dans la lettre de recrutement qui a été transmise aux résidents DE l'établissement résidentiel communautaire, il était mentionné que ces derniers devaient d'une façon ou d'une autre, avoir eu accès ou avoir tenté d'accéder aux services de santé mentale pendant une période d'incarcération fédérale.

Pour donner suite à la distribution des lettres de recrutement, sept participants nous ont approchés à propos de l'étude. Toutefois, faute de conflits d'horaire, deux participants ne purent être interviewés. Voici le profil des hommes ayant complété l'entretien.

Tableau 1. Profil des hommes participant à la recherche

Pseudonyme	Axel	John	Éli	Jordan	Corentin
Âge	65 ans	55 ans	55 ans	57 ans	40 ans
Sentence	5 ans, 7 mois et 15 jours	3 ans, 5 mois et 12 jours	20 ans + 7 ans d'ordonnance de surveillance de longue durée	13 ans + 10 ans d'ordonnance de surveillance de longue durée	7 ans et 9 mois
Ethnicité telle qu'identifiée par les participants	Canadien / Autochtone	Autochtone	Autochtone	Canadien	Canadien
Orientation sexuelle telle qu'identifiée par les participants	Pansexuel / Bisexuel	Hétérosexuel	Hétérosexuel	Hétérosexuel	Hétérosexuel
Antécédents médicaux tels qu'identifiés par les participants	- PTSD (post-incarcération)	- Traumatisme crânien - Isolement social - Anxiété - TDAH - PTSD - Trouble de toxicomanie	- PTSD - Anxiété - Dépression - Historique de tentatives de suicide et de comportements d'automutilation	- Dépression - Anxiété	- Aucun antécédent médical à l'exception d'un historique de comportements de toxicomanie (aucun diagnostic effectif)

La collecte de données

Nous avons mentionné tout au long de ce chapitre différents éléments faisant allusion à la méthode de collecte de données utilisée ici. Sans grande surprise, nous avons effectué des entretiens semi-dirigés avec nos différents participants. L'entretien est la méthode la plus populaire en méthode quantitative. En réalité, c'est la méthode qui permet le plus efficacement de saisir les expériences, la compréhension, les opinions et motivations des participants à la recherche (Ayton et al., 2023).

L'entretien

Nous définissons ici l'entretien comme « *un processus de communication dans lequel deux individus construisent des interprétations par rapport à un sujet* » (Gaudet & Robert, 2018, p.96). L'entretien est donc autant un outil méthodologique qu'un processus social.

Nous avons mené des entretiens individuels rétrospectifs (Gaudet & Robert, 2018), c'est-à-dire que nous voulions reconstituer leur histoire en ciblant des périodes précises de leur vie passée, soit les périodes où ils ont vécu de la détresse psychologique et reçu ou ont tenté de recourir à des services de santé mentale.

Pour ce faire, nous avons opté pour des entretiens semi-dirigés. Afin de permettre aux participants de s'exprimer librement tout en s'assurant d'avoir l'information dont nous avons besoin, nous avons créé un guide d'entretien (voir Annexe 4) composé tout d'abord d'une consigne de départ. Cette consigne permet au participant d'établir son champ d'expression. La consigne de départ que nous avons formulée suit la formule classique de la phénoménologie (Van Manen, 2016), c'est-à-dire qu'elle demande au participant de raconter son expérience: « *Pouvez-vous me raconter l'expérience de votre premier contact avec les services de santé mentale ?* ».

Afin de saisir pleinement l'expérience qui est propre à celle de l'institution, ainsi que pour pouvoir tracer une biographie plus complète de la détresse psychologique de nos participants, nous avons cru pertinent de leur demander de commencer avec leurs premières expériences des services de santé mentale en détention. Le guide d'entretien listait aussi différents thèmes afin de formuler des relances et de s'assurer de colliger l'information essentielle (Gaudet & Robert, 2018). L'entretien semi-dirigé est compatible avec le cadre phénoménologique de notre recherche qui

visé à explorer l'expérience subjective de nos participants ainsi que leurs ressentis et leurs interprétations par rapport à certains sujets (Ayton et al., 2023).

Notons ici que nous, en tant que chercheurs, avons pris le soin de laisser nos participants définir eux-mêmes leur premier contact avec les services de santé mentale, que ce soit en institution ou en dehors. Ce faisant, nous donnons à nos participants le pouvoir de définir eux-mêmes les expériences de santé mentale qui furent marquantes dans leur histoire personnelle. De plus, nous nous sommes abstenus de faire référence au terme même de détresse psychologique afin que nos participants puissent eux-mêmes définir les expériences qui menèrent à un contact éventuel avec les services de santé mentale. En adoptant une telle approche, nous nous sommes assurés d'obtenir des informations authentiques, telles que perçues et vécues par nos participants, restant ainsi dans le cadre de la phénoménologie.

Pendant l'entretien, nous avons agi en tant que facilitateur, priorisant alors l'écoute active et laissant le participant décider de la direction de l'entretien vers ce qui lui semble important (Ayton et al., 2023; Gaudet & Robert, 2018). Nous avons ensuite accompagné le participant dans l'exploration et dans la mise à mot de son univers et de ses propres expériences par des relances. Les entretiens recueillis sont d'une durée d'une à deux heures.

Le journal de bord

Le journal de bord, aussi appelé journal de terrain, est un outil permettant de suivre l'évolution de la recherche jour après jour (Beaud & Weber, 1997; Rondeau & Paillé, 2016). Ces mémos constituent ce que Beaud & Weber (1997) nomment les premiers embryons de la thèse.

Au tout début de ce travail de recherche, notre journal de bord fut un outil où les premières assises théoriques de notre recherche furent rédigées. En effet, nous y retrouvons des questionnements et des idées démontrant l'élaboration des différents paradigmes de recherche que nous prenions en considération, des tentatives d'établissement de notre cadre théorique ainsi que des notes qui résumaient les idées de différents articles qui servaient de point de départ par rapport à la recherche ci-présente.

Ensuite, ce journal de bord devint le carnet de notes par excellence lors de nos entretiens. Ces notes ont représenté pour nous une amorce d'analyse. Nous avons non seulement pu suivre les entretiens à l'aide de la notation d'éléments pertinents mentionnés par nos participants au cours

de l'entretien et des idées que ces mentions provoquaient chez nous, mais nous avons aussi pu y revenir et ainsi renforcer nos analyses.

Puis, ce journal de bord fut hautement utile durant le processus d'analyse. En effet, nous y avons fait des schémas, nous y avons posé nos questionnements, nos réflexions, des bribes d'articles lus, les résultats de discussions avec la superviseuse de recherche ou des collègues de thèse, tout pouvait s'y trouver. Ce journal de bord ne nous quittait jamais. Grâce à cela, nous avons pu expliciter notre processus réflexif et rendre visible notre cheminement.

Enfin, ce carnet a aussi aidé à établir une distance entre le chercheur et le travail de recherche. Ce journal a représenté, en réalité, un exercice réflexif. Il nous a conduits à une « *interrogation approfondie* » (Beaud & Weber, 1997). Il nous permet de passer outre ce que nous avons affectueusement surnommé les '*crises identitaires*' lorsque nous remettons en cause notre légitimité en tant que chercheur ainsi que les résultats de notre recherche. C'est donc ce que Rondeau & Paillé (2016) citant Savoie-Zacj (2004) surnomment la « *mémoire vive de la recherche* » (p.8).

L'analyse de données

Notre analyse de donnée s'est divisée en deux parties. Nous avons tout d'abord procédé à une analyse phénoménologique pour ensuite dépasser la volonté descriptive de la phénoménologie afin de conceptualiser les phénomènes identifiés et de les organiser selon une grille de lecture théoriquement informée par la sociologie de l'expérience. Dans cette section, nous prendrons le temps de définir tout d'abord comment, grâce à la phénoménologie, nous avons cherché à comprendre l'essence même des phénomènes avant, en second lieu, de définir la façon dont nous avons catégorisé ces différents phénomènes selon différents schémas et grilles de lectures.

Une première couche d'analyse phénoménologique

La phénoménologie est autant une philosophie qu'une méthodologie (Gaudet & Robert, 2018). Dans le prolongement du cadre théorique présenté dans le chapitre précédent, nous empruntons aussi des principes et outils méthodologiques à la phénoménologie.

La méthode phénoménologique a pour objectif de décrire l'expérience vécue d'un phénomène (Stark & Trinidad, 2007). Nous avons donc tenté, plus spécifiquement, de capturer

l'essence même de l'expérience d'utilisation (ou d'évitement) des services de santé mentale dans les pénitenciers canadiens. L'examen phénoménologique, c'est d'abord l'écoute initiale attentive des témoignages (Paillé & Mucchielli, 2021c). Nous avons voulu faire parler nos participants en leur donnant, en grande partie, le contrôle de la conversation. Lors de la transcription manuelle des entretiens et de la première lecture des transcriptions, il a fallu adopter ce que Paillé & Mucchielli (2021) surnomme l'attitude phénoménologique. C'est-à-dire qu'il a fallu procéder, à nouveau, par une mise en parenthèse de nos *à priori* et de nos grilles de lecture, ce qu'Husserl, a surnommé *l'épochè* (Lowes & Prowse, 2001). Nous ne voulions pas appliquer d'interprétation hâtive à la parole de nos participants. Ce travail de dépassement de la connaissance, pour emprunter cette expression à Jérôme Englebert (2017), est un travail constant et ardu. Certes, il est impossible de se débarrasser de tout biais, mais il est important de mettre le savoir de nos participants et leur expérience en avant.

En second lieu, de pair avec l'épochè, l'attitude phénoménologique doit aussi être empreinte d'empathie (Paillé & Mucchielli, 2021c). Une lecture empathique des verbatim d'entretien nous a permis d'entrer plus complètement dans leur expérience vécue et de comprendre leur perspective.

À travers un travail de lecture et de relecture, nous avons développé une « *connaissance intime de notre matériel* » (Gaudet & Robert, 2018). Étant donné que nous avons aussi eu la charge de l'entretien et de la retranscription des verbatim, une grande partie du matériel était déjà intégrée. Néanmoins, une « *série de lectures et de relectures 'phénoménologisantes'* » (Paillé & Mucchielli, 2021a) s'est révélée nécessaire afin de revenir à l'expérience même de nos participants.

À l'aide d'un logiciel de codage nommé *QDA Miner*, nous avons ensuite procédé à un travail d'interrogation et de synthèse, en marge du texte, de l'essence du témoignage de nos participants. Essentiellement, nous avons livré nos verbatim à une interrogation des phénomènes au travers de questions simples telles : « *Qu'est-ce qui est exprimé ?* », « *Quel est le vécu explicité à travers ces propos ?* » (Paillé & Mucchielli, 2021a). La méthode phénoménologique telle qu'elle est décrite par Gaudet et Robert (2018) ainsi que Paillé & Mucchielli (2021) implique une extraction des énoncés significative de nos verbatim. Ainsi, cette première couche d'analyse phénoménologique implique une synthèse allant à l'essentiel de ce qui fut partagé par nos participants. Nous pouvons, pour ce faire, reprendre des mots directement tirés de leur témoignage

ou faire une reformulation authentique de ce qu'ils ont partagé (Paillé & Mucchielli, 2021a). Nous avons suivi ce procédé pour chacun des entretiens séparément. Suite à cela, un travail d'analyse horizontal s'est amorcé où nous tentions de regrouper plusieurs expériences sous la même égide, tentant alors d'identifier des expériences communes parmi nos participants.

Complètement imbibés de notre matériel, en ayant une connaissance intime et, ce faisant, plus susceptible de proposer une interprétation respectueuse de la complexité de l'expérience vécue, nous avons ensuite procédé avec la seconde couche d'analyse.

Une seconde couche d'analyse à l'aide de catégories conceptualisantes

« Nous pouvons définir la catégorie conceptualisante comme une production textuelle se présentant sous la forme d'une brève expression et permettant de dénommer un phénomène perceptible à travers une lecture conceptuelle d'un matériau de recherche » (Paillé & Mucchielli, 2021, par. 3). L'analyse à l'aide de catégories conceptualisantes a pour objectif de produire une description conceptuellement informée d'un phénomène qui permettra alors à l'analyste de dégager une interprétation et une théorisation permettant de répondre à la question de recherche.

Les premières catégories

Le processus de création d'une catégorie conceptualisante est plus qu'une condensation textuelle. Elle permet de donner forme à une expérience. Reprenant Tengelyi (2006), Paillé & Mucchielli (2021) décrivent la tâche de la catégorie conceptualisante comme devant représenter le monde, exprimer l'expérience, dévoiler l'être. Ce processus s'inscrit donc en continuité avec la lecture phénoménologique faite initialement. Au-delà de la description fidèle de ce qui se déroule dans l'expérience de nos participants, nous avons maintenant à identifier et nommer un phénomène. Cette tâche nécessite un travail d'induction théorisant. Il s'agit d'accomplir des allers-retours entre l'observation proximale et attentive des expériences de nos participants et une amorce de conceptualisation du phénomène ou du processus en jeu (Paillé & Mucchielli, 2021b).

Le journal de bord au centre de nos analyses

Cette seconde couche d'analyse fut d'abord effectuée une première fois sur le verbatim d'Axel. Équipés de notre journal de bord, nous avons ensuite réfléchi à notre première ébauche des catégories conceptualisantes. Ce moment de réflexion fut primordial à la bonne continuité de notre analyse. Notre journal était peuplé de notation telle que « *catégories trop vagues* », « *Trop d'abstractions, il faut rester ancré dans l'expérience de nos participants* » ou encore « *Travail de déduction, il faut prioriser l'induction plutôt que d'appliquer des théories préconstruites* ». En effet, ces autocritiques nous ont permis de faire des ajustements avant de poursuivre avec la catégorisation des quatre prochains verbatim.

Nous avons répété le même processus pour chacune des transcriptions d'entretien. Ainsi, après l'analyse de chaque transcription, nous avons pris du temps afin d'inscrire, dans notre journal de bord, des idées, des questionnements, des commentaires et des critiques constructives par rapport au travail d'élaboration de catégories.

Spécification des propriétés

Suite à l'analyse verticale (une transcription à la fois) de chacun de nos verbatim vient alors le travail plus ardu d'analyse horizontale (synthèse et comparaison entre les transcriptions). L'objectif de celle-ci est de cerner les points communs entre les sources ainsi que les caractéristiques qui leur sont propres (Gaudet & Robert, 2018). Elle permet donc de prendre un pas de recul, mettant alors encore plus d'accent sur le travail d'abstraction. Cette analyse horizontale implique par ailleurs un retour au cadre théorique établi. Bref, alors que l'analyse verticale nous a permis de créer des catégories conceptualisantes propres à chacun des témoignages, il nous a fallu, afin de pouvoir identifier les dynamiques et enjeux de l'utilisation des services de santé mentale en contexte carcéral, mettre en commun les différentes catégories que nous avons générées. C'est alors que certaines catégories s'écroulent, d'autres fusionnent et forment de nouvelles catégories et finalement, certaines catégories sont renforcées.

Nous avons, à ce stade de la recherche, fait face à un nouvel obstacle. En effet, une catégorie conceptualisante comprend trois éléments. Il faut tout d'abord la définir. Paillé & Mucchielli (2021b) décrivent cette tâche comme étant la « *description de la nature essentielle du phénomène, de manière à en dégager une vue d'ensemble et à en relever les singularités, ce qui permet de le visualiser adéquatement et de le distinguer des phénomènes apparentés.* (Par. 91). Il

a ensuite fallu déterminer les propriétés propres au phénomène défini et identifié par la catégorie. Il faut donc extraire des phénomènes les éléments qui le composent (Paillé & Mucchielli, 2021b). Cette tâche s'est avérée ardue. C'est en établissant ces différentes propriétés que le travail de différenciation de nos catégories a gagné en complexité. La définition des différentes propriétés de nos catégories a mis en évidence différents défauts et faiblesses de ces catégories. En effet, pour certaines catégories, la tâche d'explicitation des propriétés révéla un manque de clarté d'une part, et eut pour conséquence de nous forcer à retravailler nos catégories. À travers ce processus de spécification des propriétés, nous avons alors, à nouveau, divisé certaines catégories, reformulé d'autres, fusionné certaines et mis des catégories au rencart. À nouveau, un travail de lecture et de relecture des transcriptions et du journal de bord a accompagné notre analyse afin de rester ancré dans nos entretiens autant que possible.

En même temps que nous accomplissions le travail de spécification des propriétés pour chaque catégorie, nous avons aussi tenté d'identifier les conditions d'existence de celles-ci. Cela, encore une fois, ajouta une touche de complexité à notre analyse. « *Les conditions d'existence d'un phénomène renvoient aux situations, aux événements ou aux expériences en l'absence desquelles le phénomène ne se matérialiserait tout simplement pas dans le contexte qui est le sien.* » (Paillé & Mucchielli, 2021b, par. 96). Définir ces conditions d'existence demanda, à nouveau, un retour aux verbatim. En effet, le contexte dans lequel les phénomènes apparaissent est tout aussi important que sa définition et ses propriétés. Certains phénomènes apparaissent dans des contextes et des situations très précises tandis que d'autres apparaissent sporadiquement, sans qu'il semble y avoir un contexte particulier ou une rationalité. Encore une fois, le journal de bord s'est avéré être un outil de taille afin de retourner non seulement vers les notes de terrain que nous avons prises au cours des entretiens, mais aussi afin de suivre le processus de réflexion à la recherche d'indices nous qui nous permettraient alors de définir quelques conditions d'existence pour chacune des catégories conceptualisantes produites.

La schématisation

Cet exercice de définition des conditions d'existence marque par ailleurs le début du processus de mise en relation de nos catégories conceptualisantes (Paillé & Mucchielli, 2021b). Il s'agit d'identifier les liens qui existent entre les catégories conceptualisantes (Gaudet & Robert, 2018) de façon à rendre compte des dynamiques et des logiques qui président à l'expérience des

participants. Ce travail prend la forme d'un schéma intégrant et liant les catégories conceptualisantes. Encore ici, le journal de bord fut particulièrement utile, tout comme le fut aussi les concepts clés de la sociologie de l'expérience. En effet, au stade de la schématisation, il a fallu négocier entre induction et déduction. Certaines catégories ne s'intégraient pas harmonieusement aux schémas, démontrant alors une brisure dans la logique ou une faiblesse dans la catégorie établie. Face à cette difficulté, nos catégories se sont vues modifiées à nouveau, certaines furent abandonnées tant elles ne s'inscrivaient pas dans la logique ou dans la trajectoire commune à nos participants, d'autres furent ajoutées et d'autres encore, redéfinies. Effectivement, cette mise en schéma à provoquer le changement de certains titres, définitions, propriétés et même l'ajout ou le retrait de certaines conditions d'existence. Bien que notre cadre théorique nous invite à une mise en relation particulière des catégories conceptualisantes, ces dernières demeurent fidèles à l'expérience vécue par nos participants.

Conclusion

En conclusion, cette recherche repose sur l'entretien semi-dirigé d'individus purgeant leur peine d'incarcération dans la communauté, et donc résidant dans des ERC. Les participants de cette recherche ont, additionnellement, fait l'expérience de la détresse psychologique et ont reçu ou ont tenté d'obtenir des soins de santé mentale auprès des autorités médicales carcérales. Si l'accès privilégié que nous avons aux ERC ainsi qu'à une population encore sous la responsabilité du SCC pouvait représenter un risque quant à la collecte de donnée de notre recherche, ceci représenta aussi une force. Au travers de notre emploi, nous avons pu, au préalable, développer des liens de confiances et de camaraderies avec les résidents de l'ERC. Ce lien de confiance développé en amont a non seulement facilité le recrutement de participants mais a aussi permis de créer un environnement d'entretien favorable au partage de témoignages concernant des périodes difficiles de la vie de nos participants. Ces risques ayant été explicités, nous avons pu procéder au recrutement, à la collecte et à l'analyse des données. Le journal de bord s'est d'ailleurs avéré être un outil de taille face à l'abondance de données collectées et à la complexité des catégories développées.

L'analyse qui suit jumèlera la phénoménologie et l'analyse à l'aide de catégories conceptualisantes afin de non seulement décrire, mais aussi d'organiser les différents phénomènes observés en schéma. Ces schémas, à leur tour, ont facilité l'interprétation de nos données ainsi que

l'explicitation de trajectoires et de différentes logiques d'action. Les chapitres suivants mettront en exergue ces différentes catégories et trajectoires, déterminant, en fin de compte, une agentivité et la rationalité derrière les interactions de nos participants avec les services de santé mentale issus des pénitenciers canadiens.

Chapitre 4 – Résultats: Le triptyque temporel

Au vu de la recension des écrits effectuée plus tôt dans ce travail de recherche, il serait facile d'affirmer que les détenus, isolés du reste du monde et privés de leur autonomie et liberté, ne font que subir l'incarcération. En effet, la plupart des écrits de la sociologie carcérale semblent décrire cette relation comme étant unidirectionnelle. La recherche abonde sur la façon dont le pénitencier va assujettir, discipliner, mortifier, soumettre ou encore aliéner le délinquant.

Or, nos résultats démontrent au contraire que cette relation est en réalité bidirectionnelle. En effet, il s'avère que les détenus ont pleine conscience des enjeux et dynamiques identitaires qui traversent leurs interactions avec les autorités médicales carcérales, et ce, principalement en ce qui concerne leur dossier carcéral et, par le fait même, leur identité. Ce dossier, perçu comme omniprésent, omniscient et omnipotent, participe à l'appropriation et la redéfinition de l'identité des détenus. Cependant, plutôt que de se voir imposer une identité, les effets et les conséquences de l'incarcération, le délinquant va plutôt négocier et jouer au jeu carcéral. Bref, son agentivité demeure. Jonglant entre comportements de soumission, de stratégie ou de résistance, les détenus vont tenter de gérer leur détresse psychologique tout en se réappropriant leur capacité à se raconter et à se représenter de manière authentique.

Ces différentes logiques d'action vont se manifester au travers de trois temporalités distinctes ayant chacune des impératifs bien spécifiques : le présent immédiat, où la personne détenue cherche à apaiser une détresse psychologique ressentie; le présent quotidien, où elle tente de maintenir un quotidien vivable; et le présent continu où elle s'efforce d'écrire sa biographie face à une institution qui l'écrit pour elle. Ultimement, ces temporalités sont traversées par des tournants identitaires, soit des points cruciaux de détermination de l'identité du délinquant. C'est à ces moments clés que les détenus mobilisent différentes logiques d'action, naviguant ainsi à travers les temporalités et négociant, ce faisant, leur identité.

Le terme *temporalité* n'est pas ici naïvement mobilisé. Le temps, rappelons-le, constitue l'unité de mesure même de la peine d'emprisonnement (Moran, 2012). Le temps en prison est suspendu. Il ne se passe rien; il est vide. Le passé est rachitique et lointain, l'avenir, incertain et l'instant, quant à lui, est obèse (De Coninck, 2000). C'est dans cet instant qu'est figé le délinquant. Jérôme Englebert (2013), articulant les écrits de Paul Ricœur (1983) et de Manuela Ivone Cunha (1997), définit le temps en prison comme un *présent du présent* ou un *présent continu*. En effet, le

présent y est considéré comme indépassable en raison de la « *mêmeté* » qui caractérise le quotidien carcéral : « *L'horizon le plus lointain est la fin de peine qui s'inscrit, nous venons de le rappeler, toujours dans le présent* » (p.248).

Nous avons donc jugé pertinent de nous réapproprier ces concepts étant donné la centralité du temps, tant dans le contexte carcéral que dans les enjeux identitaires. Cette dernière temporalité, le *présent continu*, est particulièrement marquée par cette question identitaire. En effet, bien qu'agissant dans le présent, nos participants prennent des décisions qui concernent également leur *Soi futur* : ils tentent de s'écrire aujourd'hui afin de préserver une identité à laquelle ils pourront s'identifier. Ils écrivent leur trame narrative dans le présent afin de pouvoir tracer un futur qui leur sied. Toutefois, ces décisions, prises pour affecter un futur incertain, reconfigurent aussi leur présent.

Notre analyse sera divisée en trois sections. Chaque section abordera une temporalité et les différentes catégories construites pour nommer et articuler les dynamiques et les enjeux identitaires propres à la temporalité à l'étude. Ultimement, nous brosserons un portrait des rationalités et logiques d'action mises en œuvre par nos participants, ainsi que des modalités selon lesquelles leur identité est négociée à travers ces temporalités.

4.1 – Le présent immédiat: Gérer sa détresse psychologique

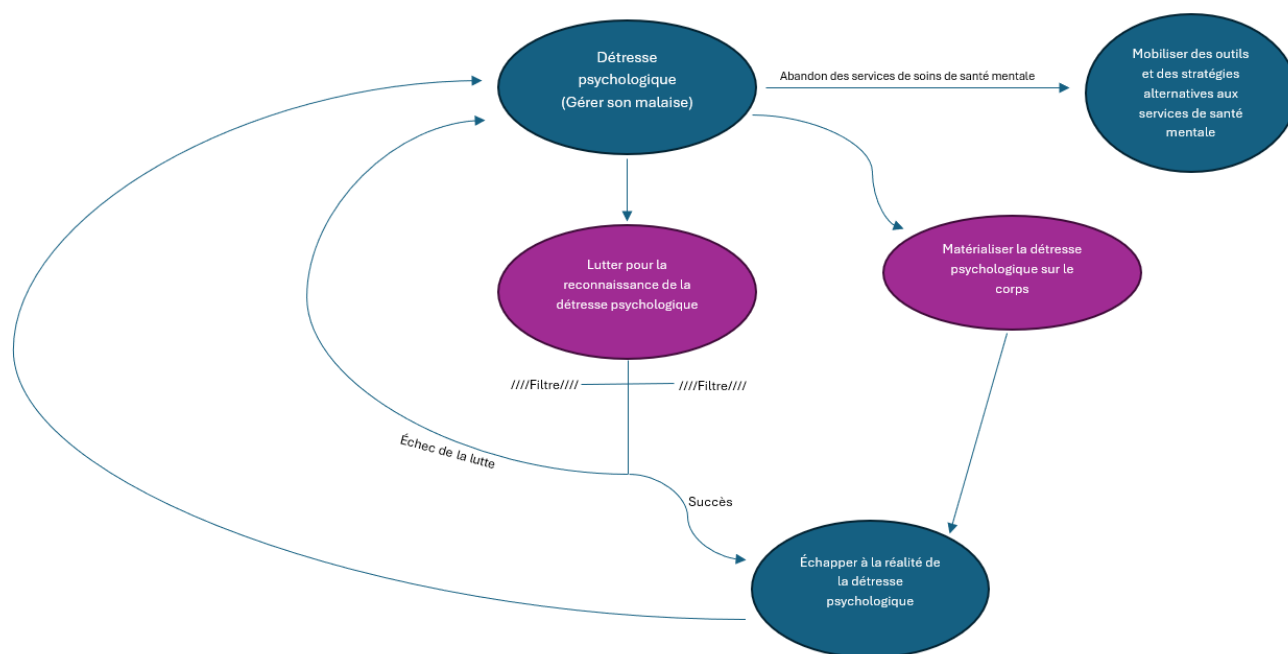
La première temporalité que nous allons définir et analyser est celle à court terme, soit le présent immédiat. Cette temporalité est marquée par une préoccupation spécifique : la gestion du malaise ressenti. Elle se caractérise par une volonté de soulagement, où les détenus cherchent à apaiser leur détresse psychologique sans se soucier des répercussions potentielles sur leur identité ou sur les possibilités futures au sein du pénitencier. Ce qui importe avant tout, c'est la résolution du problème que pose cette détresse psychologique.

Nous nous situons ici à l'échelle la plus élémentaire de l'expérience vécue. À l'instar d'un microscope, nous allons examiner de près la trajectoire classique des demandes de soins de santé mentale et tenter d'observer ce qu'il y a de plus fondamental dans l'expérience des détenus.

Bien que cette temporalité s'inscrive davantage dans le concret des interactions des participants, elle revêt une importance majeure puisqu'elle constitue la base de tout accès aux soins de santé mentale. Dès la première tentative d'obtention de soins, un processus crucial se met en place. Ces premières demandes et interactions jouent un rôle déterminant dans le parcours futur

du détenu et dans la nature des soins qu'il recevra. En réalité, bien que mes participants indiquent avoir originellement approché les services de santé mentale afin d'apaiser la détresse psychologique ressentie, ils se retrouvent, malgré eux, confrontés à une question identitaire. Autrement dit, dès leurs premiers échanges, le cadre est posé et la lutte identitaire débute.

Cette première analyse, se voulant aussi près que possible de l'expérience de nos participants, mettra en lumière les divers enjeux liés à l'accès aux soins de santé mentale tout en introduisant la question identitaire comme élément central de leur vécu carcéral.



Temporalité 1 : Gérer son malaise/sa détresse psychologique.

Figure 1. Temporalité 1. Gérer son malaise/sa détresse psychologique

Lutter pour la reconnaissance de la détresse psychologique : une lutte identitaire

Lorsqu'ils détaillent leur premier contact avec les services de santé mentale, tous les participants évoquent les difficultés qu'ils ont rencontrées afin d'accéder à un psychologue ou un psychiatre. Face à leur détresse psychologique, ils ne reçoivent pas immédiatement de soins, mais se retrouvent plutôt engagés dans une lutte identitaire. En effet, l'obtention de services de santé mentale dépend largement de leur dossier carcéral, et donc de l'identité qui leur a été attribuée dès leur entrée dans le pénitencier.

Justement, le seul participant qui ne fait état d'aucune difficulté d'accès aux soins est John. Lors de son entretien, il confie avoir été diagnostiqué, avant son incarcération, d'un trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDA-H), un trouble d'anxiété générale (TAG) et un trouble de stress post-traumatique (TSPT). À ceci s'ajoute la dépression, un trouble de toxicomanie, des traumatismes crâniens, des troubles de l'alphabétisation, de l'isolement social et des traits dissociatifs. Son dossier médical, établi en dehors du système carcéral, était déjà bien fourni avant son incarcération.

Contrairement aux autres détenus, dont l'identité carcérale est forgée dès la première évaluation au début de la période d'incarcération, John procède au sens inverse : au lieu de lui attribuer une nouvelle identité sur la base de son incarcération, les psychologues et psychiatres de l'établissement ont pris en compte ses antécédents médicaux en communauté :

« Did they say that you had problems to start with?

No because I was already hooked up with CMHA when I went in there, so they just called them and got my record from there.

Oh.

So they kind of just... they went backward.

Oh ok.

and then they got my information from other people.

Ok. So, it continued the therapy that you were getting at Joyceville? From CMHA [Canadian Mental Health Association/ Association canadienne pour la santé mentale]?

Well, to a point » (John)

John, grâce à ce dossier médical démontrant sans équivoque des troubles psychologiques sévères chez lui, voit non seulement sa détresse psychologique reconnue instantanément, mais est aussi le réceptacle de soins plus intensifs, d'un suivi psychologique et d'un traitement constant, tout au long de sa sentence d'incarcération. John se voit désormais accorder une identité toute particulière ne nécessitant pas la reconnaissance de sa détresse psychologique tant elle est rattachée à celle-ci. Il est donc placé dans un Centre Régional de Traitement (CRT), soit un centre fournissant des évaluations cliniques et un traitement hospitalier aux détenus ayant de graves problèmes de santé mentale⁶. John recevra des soins et un traitement différentiel dès son entrée en institution fédérale jusqu'à sa sortie.

⁶ <https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/organisation/installations-securete/installations-securete.html>

Les autres participants, en revanche, se retrouvent à devoir *Lutter pour la reconnaissance de leur détresse psychologique*. Cette lutte représente la première catégorie ressortie lors de notre travail d'analyse. Elle correspond au moment où un détenu tente de faire reconnaître son expérience subjective de détresse par les autorités médicales du pénitencier.

Cette lutte prend souvent la forme d'un parcours semé d'embûches : les participants doivent multiplier les demandes, attendre de longues périodes et, dans certains cas, escalader leurs revendications jusqu'au dépôt de plaintes auprès des instances supérieures pour espérer une réponse.

« No. I did my program and then after a year and a half of writing requests to the mental health department, I finally saw the mental health department ». (Axel)

Toutefois, rares sont ceux qui parviennent à obtenir un véritable suivi thérapeutique. Dans la majorité des cas, les détenus ne reçoivent que des séances d'évaluation parfois basées sur des méthodes actuarielles censées produire un diagnostic objectif. Plutôt que d'accéder à un suivi médical, ils voient leur dossier carcéral modifié de manière durable.

« And what did they do about you being suicidal? What step did they take with you? Nothing. [...] They just wrote that.

Ok.

Didn't do a damn thing. Here's your assessment » (Axel)

Axel exprime une profonde frustration, non seulement face à l'absence de suivi thérapeutique, mais surtout face à l'impact de cette évaluation sur son identité. Son dossier carcéral est désormais marqué de la mention *suicidal*. Cette étiquette l'accompagnera tout au long de son incarcération, sans possibilités de la faire disparaître.

« So now, everywhere you go, it's gonna say...

Everywhere you go, it's gonna follow you. Follow you everywhere you go. (Axel)

John, de son côté, n'a pas à passer par cette étape. Son identité passée de personne ayant des troubles de santé mentale justifie le traitement constant qu'il reçoit. Il va alors s'accrocher à

cette identité. Puisque son dossier ACSM /CMHA reconnaît un trouble permanent en lui, il ne devrait pas avoir à se justifier pour les traitements qu'il reçoit. Nous observons par ailleurs une internalisation de son identité qu'il brandit alors en prison comme justificatif des soins médicaux qu'il souhaite recevoir. John démontre alors ici une compréhension du fonctionnement et des enjeux carcéraux quand vient le temps de faire une demande de soins de santé mentale. Il navigue habilement au travers du système tout en se soumettant à l'identité de malade qui lui est attribué.

« But I proved that I was, you know, with CMHA before I even went to jail. So I have problems myself which I'm on disability for life, right? So I'm not lying, right? » (John)

Échapper à la réalité de la détresse psychologique

Bien que difficile, il n'est pas impossible d'obtenir des soins de santé mentale. Il est possible de lutter jusqu'à l'obtention de la reconnaissance de sa détresse psychologique, moyennant encore une fois une modification du dossier carcéral. C'est d'ailleurs le cas de Jordan et Corentin qui, tous deux, ont pu accéder à des services en santé mentale.

Alors que Jordan, accablé par le poids de l'incarcération, sombre en dépression et sollicite des soins auprès des autorités médicales, Corentin, lui, ayant un passé de consommation de substances, feint la détresse psychologique dans le but d'obtenir des médicaments à effets psychoactifs.

« Yeah. Originally, you take it to get high, because it cost a lot of money in there to get high. » (Corentin)

Autrement dit, Corentin admet avoir cherché à « planer » plutôt qu'à recevoir une aide réelle. Jordan, quant à lui, va mettre ici en lumière deux éléments fondamentaux.

« Usually they said of the psychiatrist that they just medicate them. A lot of guys want that too. » (Jordan)

Dans la citation susmentionnée, Jordan démontre d'une part, la prépondérance de la réponse biomédicale à la souffrance en milieu carcéral; la prescription de médicaments prime sur

une approche interpersonnelle. D'autre part, l'instrumentalisation consciente de la santé mentale par certains détenus afin d'obtenir ces mêmes prescriptions. En sommes, le premier réflexe des psychiatres – la prescription de médicaments – est également la réponse attendue par les détenus.

Nous sommes donc face à une nouvelle catégorie : *Échapper à la réalité de la détresse psychologique*. Il s'agit ici d'une stratégie visant à atténuer temporairement la détresse psychologique par la consommation de substances psychoactives. Les actions sont centrées sur la réduction des symptômes plutôt que sur le traitement de la cause profonde. Cela entraîne alors une altération de l'état psychologique du détenu sans nécessairement favoriser une amélioration durable. Cette méthode convient donc par ailleurs aux deux parties puisque, encore une fois, l'objectif de cette temporalité est d'obtenir un soulagement immédiat.

« I feel like medication just masks the problem, just like a Band-Aid. But I think that in jail, people just want a Band-Aid. They don't want to do the work to address the issue. They just want to fix it right away. » (Corentin)

Corentin exprime ici, avec lucidité, les limites de cette solution. Bien qu'elle ne constitue pas une réponse thérapeutique complète, elle répond parfaitement aux attentes des détenus : apaiser, sans nécessairement guérir. Corentin est d'autant plus conscient de l'inefficacité de la consommation de médicaments afin de gérer sa détresse psychologique étant donné qu'il aura aussi, à notre grande surprise, accès à un psychologue plus tard dans sa sentence. C'est bel et bien le seul participant ayant eu ce privilège.

Matérialiser la détresse psychologique sur son corps

Or, toute solution temporaire implique inévitablement un retour du problème. Lorsque la détresse psychologique devient trop intense – que ce soit dû à l'incarcération elle-même, ou encore dû à l'échec des traitements médicamenteux – l'individu a encore une alternative : *Matérialiser la détresse psychologique sur son corps*.

Cette catégorie, comme nous pouvons l'observer sur le schéma ci-dessus, représente une façon alternative de lutter pour la reconnaissance. Cependant, cette catégorie ne représente pas une lutte en tant que telle étant donné qu'elle provoque une reconnaissance instantanée de la détresse psychologique ressentie. Cette reconnaissance instantanée est accompagnée d'une réaction, elle

aussi, instantanée des services de santé mentale qui vont directement offrir des soins et un suivi psychologique au patient-détenu.

« Oh, when I talked to them, it was usually if I was like, like, like if somebody was on suicide watch or something, they would come just to assess you kind of see how you're doing and decide what they're going to do with you. » (Éli)

Cette catégorie désigne les comportements d'automutilation, c'est-à-dire l'infliction d'une douleur physique intentionnelle sur soi-même. Cette pratique peut par ailleurs s'étendre jusqu'au suicide. Il convient cependant de souligner que cette pratique n'évoque pas nécessairement une volonté d'accéder aux soins, mais peut constituer une tentative désespérée de gérer une souffrance psychologique devenue insoutenable. Or, elle s'avère tout de même être un phénomène permettant un accès privilégié et immédiat aux services de santé mentale.

Justement, cette pratique peut être mobilisée autant à des fins instrumentales qu'en raison d'une détresse psychologique insoutenable. À vrai dire, Éli est le seul participant à avoir personnellement utilisé cette avenue, mais tous les autres en reconnaissent la valeur stratégique, notant que plusieurs détenus l'utilisent dans l'espoir d'être enfin entendus.

*« There was no way to access any like, counsellor or people *inaudible*, a therapist to talk to while you were.... Not unless you're in really dire need. If you needed to talk to somebody if you were sad or whatever, you have to be bad enough that you're gonna hurt yourself or something else » (Jordan)*

Comme le démontre ici Jordan, l'automutilation est perçue comme un signal clair et irréfutable de détresse. Elle suspend les procédures classiques, écarte les délais d'attente et permet un accès accéléré aux professionnels de la santé mentale. Cependant, cette pratique n'est pas sans conséquence. Comme toute interaction avec le système médical carcéral, elle provoque une modification du dossier du détenu. Axel, par exemple, rejette cette approche, conscient des répercussions identitaires qu'elle entraînerait.

«I wasn't gonna do that because it would go on my record. You know? On my permanent fucking file. » (Axel)

Tout comme dans la lutte initiale pour la reconnaissance, la question identitaire demeure centrale. Les individus ayant des comportements autodestructeurs mettent alors en jeu leur identité, qui sera altérée de façons permanentes, en échange d'un accès privilégié aux services de santé mentale.

Néanmoins, l'issue de ce phénomène est la même. Alors qu'Éli tente de se suicider une seconde fois lors de sa sentence, les soins proposés se limitent à une intervention de crise suivi d'un ajustement de médication. Il est ainsi redirigé vers la catégorie présentée précédemment : *Échapper à la réalité de la détresse psychologique*.

Quitter le cycle : Mobiliser des outils et des stratégies alternatives aux soins de santé mentale carcérale.

À terme, chacun de nos participants exprime une forme de désillusion à l'égard des services de santé mentale en milieu carcéral. L'analyse de leurs témoignages permet de constater que, peu importe la voie empruntée, l'issue demeure la même. Si la détresse psychologique n'est pas reconnue, aucune réaction suivra de la part des services de santé carcéraux, poussant alors le détenu à trouver des moyens alternatifs de gérer sa détresse psychologique. Si la détresse est reconnue, alors la solution par excellence s'avère être la prescription de médicaments psychotropes. Ceci se reflète par ailleurs dans le schéma présenté précédemment; l'utilisation des services de santé mentale forme un cycle où le détenu va tenter à maintes reprises d'obtenir des services de santé mentale. Lorsque et si la détresse est enfin reconnue, elle est systématiquement traitée à l'aide de médicaments.

Certains détenus vont mobiliser les services de santé mentale précisément dans ce but. Mais progressivement, plusieurs de nos participants prennent conscience de l'inefficacité des traitements offerts, tout en redoutant les répercussions identitaires liées à leur dossier. Ce double constat entraîne, chez tous nos participants sauf John, l'abandon volontaire de toute tentative de mobilisation des services.

Face à l'épuisement de ces démarches formelles, nos participants vont *Mobiliser des outils et des stratégies alternatives aux soins de santé mentale carcérale*. Il s'agit principalement d'une réappropriation de stratégies et d'outils appris lors de programmes afin de gérer leur

détresse psychologique au quotidien, ce qui, nous le verrons, nous emmène à notre deuxième temporalité.

« Ok, so now, how would you deal with your mental health problems while you were inside the prison.

I would smudge.

Smudge? Ok.

Yes, I would smudge, I would go see the elders, I would use the tools that are there, the tools that I've learned in programs » (Axel)

Pour conclure, cette catégorie analytique est significative à plusieurs égards. D'abord, elle est perçue comme visant davantage la source de la souffrance psychologique plutôt que ses simples symptômes. Ensuite, elle témoigne d'une prise en charge de sa santé mentale : les détenus cessent d'attendre une aide externe pour devenir eux-mêmes les acteurs de leur mieux-être, mais aussi de leur biographie.

Par exemple, Axel va s'engager dans des pratiques spirituelles autochtones – se reconnectant ainsi à ses racines autochtones – et utilise les enseignements reçus lors de programmes correctionnels. Éli, quant à lui, va occuper son temps de façon, selon lui, productive: il participe à des programmes, travaille et pratique du sport. Jordan se tourne vers la création de liens sociaux au sein de la population carcérale. Enfin, Corentin mobilise lui aussi des outils appris dans certains programmes pour réguler sa détresse. Il aura aussi, éventuellement, accès à un psychologue priorisant alors son bien-être sans être lié par les obligations des évaluations et de reconnaissances de la détresse psychologique.

Ces alternatives exposées dans le présent immédiat marquent une volonté claire de réappropriation de leur santé psychologique, de leur autonomie et aussi, de leur biographie. Les enjeux et les rationalités qui se jouent dans cette temporalité se retrouveront aussi dans les suivantes, mais avec d'autres visées.

4.2 – Le présent quotidien : Assurer un quotidien vivable

Compte tenu de ce qui précède, nos participants ne sont pas seulement à la recherche d'un soulagement immédiat de leur détresse psychologique, mais plus encore, ils cherchent à démontrer

une forme d'autonomie et à s'assurer un quotidien vivable, en dépit de la *mêmeté* qui structure la réalité carcérale.

Goffman (1968) définit le pénitencier comme étant une institution totalitaire. Plus spécifiquement, il présente ce concept comme étant un « *lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus placés dans la même situation, coupés du monde extérieur, pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées* » (p.41). Cette définition, notamment, fait appel à plusieurs coordonnées phénoménologiques. En effet, Goffman évoque, dès les premiers mots, un lieu coupé du monde extérieur. Nous observons donc un espace particulier où se vit l'expérience totalisante. Puis, l'altérité est ici évoquée par la mention qu'un grand nombre d'individus qui sont placés dans une même situation, démontrant alors une atténuation de la différence entre les détenus. Un aspect temporel est ensuite donné à cette définition par la mention que cette masse similaire se retrouve recluse pour une longue période. Finalement, en utilisant le terme reclus, Goffman fait référence à la séquestration des corps.

Ces quatre caractéristiques de l'institution totalitaire concordent effectivement avec quatre coordonnées phénoménologiques et avec les quatre catégories qui composent la deuxième temporalité proposée dans notre analyse – le présent quotidien. Cette section abordera chacune de ces coordonnées tout en explorant les différentes façons dont nos participants vont gérer leur détresse psychologique en construisant leur identité et en se réappropriant le contrôle de leur trame narrative.

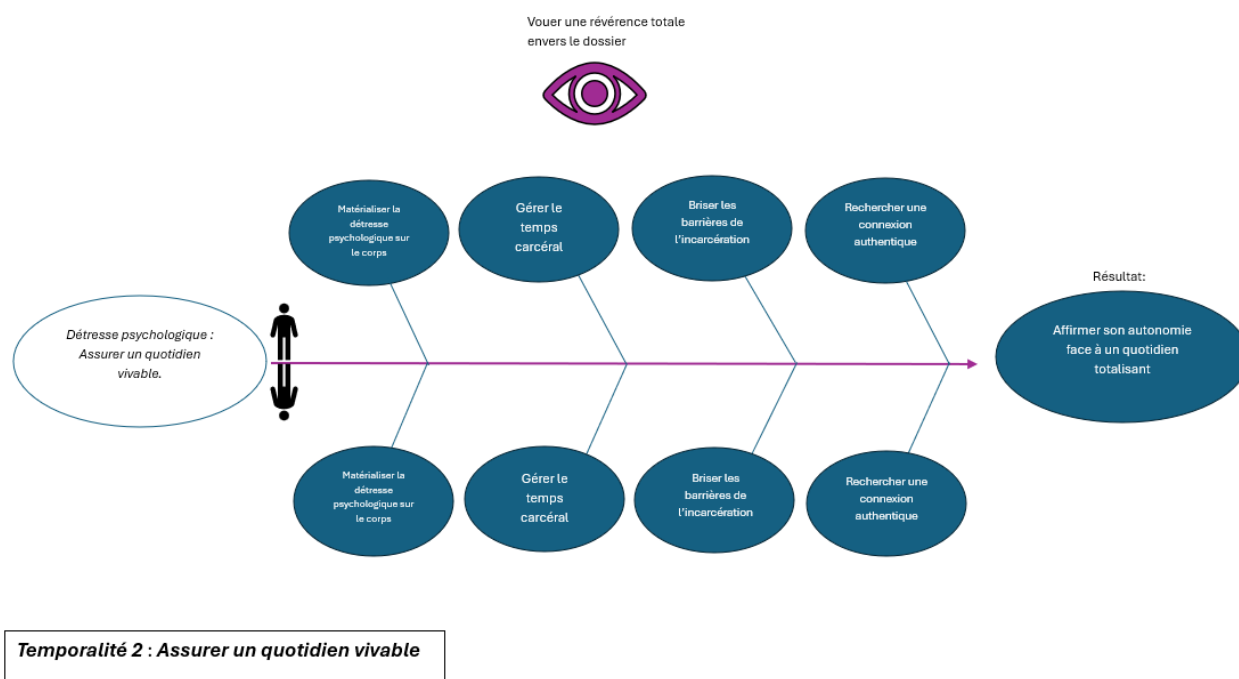


Figure 2. Temporalité 2. Assurer un quotidien vivable

Le dossier, le livre sacré carcéral

Nous avons suggéré que le dossier du délinquant est l'équivalent d'un livre sacré carcéral. Cette comparaison ainsi que l'attribution de qualificatifs typiquement associée à Dieu dans les religions monothéistes est intentionnelle. Nos participants, décrivant leur expérience quotidienne au sein de l'institution, vouent une crainte constante par rapport au dossier similaire à celui d'un croyant. Axel, notamment, internalise la toute-puissance du dossier carcéral, le comparant même à la bible.

« Because they read the paper [the file]. They don't sit and talk to you. You know? They read that paper. That paper is the bible. The CSC bible. » (Axel)

En effet, le dossier représente le livre de vérité, un objet qui décrit tous les détenus et sert de guide au personnel. Ce phénomène-ci encadre toute la réalité du présent quotidien. Chaque jour, les individus agissent tout en internalisant le pouvoir et le regard omniscient du dossier. Cela rappelle par ailleurs le panoptique de Bentham. Cette tour centrale qui donne l'illusion d'une surveillance ininterrompue des autorités se manifeste ici au travers du dossier carcéral. Plus encore,

cela évoque le concept d'observation hiérarchique de Foucault. Cette observation constante permet alors la production d'un savoir sur le sujet. Ce que nous observons ici est la manifestation de notre première catégorie: *Vouer une révérence totale au dossier*. Ce phénomène, plus concrètement, désigne l'internalisation de l'omniscience, omniprésence et omnipotence du dossier. Nous qualifions cette catégorie de phénomène ambiant par sa présence constante dans l'atmosphère carcérale. Elle se situe conséquemment en dehors de la ligne directrice du schéma présenté ci-dessus.

Ce phénomène est constitué de l'appropriation des mots du patient-délinquant et d'une déférence envers le dossier similaire à celle d'un croyant. Cette appropriation, et nous le verrons plus en détail ci-dessous, évoque une instrumentalisation des paroles prononcées par les détenus lors de leurs consultations avec les services de santé mentale afin de l'inscrire dans le dossier carcéral pour servir les intérêts des autorités carcéraux. Concrètement, le détenu peut partager des informations par rapport à sa détresse psychologique et ses mots peuvent se retrouver dans le dossier en tant que facteur de risques ou éléments problématiques chez le détenu. Ce phénomène peut être discerné au travers de nos entretiens par la crainte que nos participants ont du dossier ainsi que sa prise en considération dans chacune de leurs décisions. C'est pourquoi la schématisation de cette temporalité représente le dossier tel un regard observant toute la trajectoire du détenu. En effet, cette catégorie s'avère être notre tournant identitaire. Parallèlement, nous pouvons observer deux faces presque identiques sur le schéma. Une face se soumet au regard du dossier carcéral tandis que l'autre s'en cache. La décision de nos participants de mettre en œuvre ces actions sous le regard ou non du dossier carcéral influencera grandement le développement d'une identité de patient-délinquant. C'est donc ici, et en fonction de l'exposition au regard du dossier ou non que se joueront nos différentes logiques d'action.

Matérialiser la détresse psychologique sur le corps, réappropriation de l'autonomie corporelle

L'entrée dans une institution totalitaire est marquée par tout un processus de rites et de dépossession du corps du sujet au travers d'un processus de mortification (Goffman, 1959). Plus encore, les opérations du pénitencier, qui s'intègrent sans ambiguïté dans la définition d'institution totalitaire, ont pour cible le corps et son assujettissement. Le corps est ainsi objet et cible du pouvoir (Foucault, 1995). Le corps est manipulé, formé et victime d'une constante coercition par la supervision des activités et des mouvements du corps dans l'espace et le temps. C'est grâce à

ces différentes méthodes sommairement énoncées que le contrôle méticuleux des opérations du corps est de ce fait possible (Foucault, 1995).

« Oh, I also did the sex offender test, which is very very invasive and, and, demeaning and they put a wire on your dick and they... and they... you put on headphones and it's audio and then they tell you dirty stories to see if your penis moves. They tell you dirty stories about having sex with kids, they show you pictures of parks, show you pictures of public swimming pools, that's how they assess if you're a pedophile.

Wow. And how did you feel while they were doing this
Very very demeaning, very demeaning, very demeaning » (Axel)

Nous pouvons l'observer ici, le corps d'Axel est sujet à une variété de tests, dont celui pour les auteurs d'infractions sexuelles où son corps est manipulé par les autorités carcérales jusqu'à la manipulation de ses parties intimes. Il trouve cette expérience dégradante. Ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres du processus de dégradation des corps qui a lieu au sein du pénitencier.

La matérialisation de la détresse physique sur son corps est une catégorie qui se retrouvait déjà dans la première temporalité en tant que pratique permettant soit de palier à une détresse psychologique trop intense, mais aussi d'instrumentaliser son corps afin d'obtenir des soins de santé mentale. Cette catégorie se retrouve à nouveau ici, mais cette fois-ci, l'enjeu est tout autre. Plutôt que de matérialiser la détresse physique sur son corps, le délinquant tente de se réapproprier le contrôle de son corps. Il s'agit d'assurer un quotidien vivable tout en retrouvant son autonomie, comme l'évacuation de la douleur psychologique de l'incarcération ainsi que la réappropriation de son autonomie corporelle au travers de comportements autodestructeurs, allant de l'automutilation jusqu'à l'acte suicidaire.

Éli nous partage une observation intéressante quant à l'autorité de l'institution carcérale sur les corps des détenus. En s'appropriant leurs corps, l'institution s'approprie en surcroît le droit de vie sur la population carcérale, rappelant par ailleurs le concept de biopouvoir de Foucault.

« You're being treated while you're being abused and it's the most fucking ironic, weird... It's a weird thing, man. It is. Like it's just such a bizarre concept. It's like we're going to keep you alive, make sure you don't commit suicide » (Eli)

Éli, tout comme Axel, partage la vision que l'incarcération est un processus où le détenu et son corps sont constamment abusés. Cependant, lorsque c'est le détenu lui-même qui initie un

acte de violence envers son propre corps, tout un mécanisme de prévention et d'intervention se met en place afin d'empêcher l'individu de détruire son corps.

Ces pratiques autodestructrices représentent en réalité une tentative d'habiter son corps, tout en réaffirmant le droit de propriété sur celui-ci. L'abus, soit le droit de disposer de son bien, est l'un des attributs juridiques du droit à la propriété (Chamond et al., 2014). Au travers de l'acte automutilateur, le détenu ne se réapproprie pas seulement son corps, mais aussi son droit de propriété sur celui-ci. Ce même droit semble être revendiqué par Éli, qui ne comprend pas pourquoi cette institution qui, sans cesse, lui inflige de la souffrance s'entête à l'empêcher de mettre fin à sa vie.

Plus encore, lorsqu'une tentative de suicide a lieu, plusieurs pratiques sont mises en place de la part des autorités carcérales. Éli détaille ici les événements qui ont suivi sa tentative de suicide.

« Anyway, I was in the hole there. And uh, yeah, I was in baby dolls the whole time. I was pretty well like I had a mat. I had like a security blanket and, uh, and what not. And I, and I was in the hole five months. » (Éli)

À la lumière de ce témoignage, il semble alors que la réaction première du pénitencier est de réaffirmer leur autorité sur le corps du détenu. Plus précisément, Éli est placé en *Surveillance de Suicide*, soit une forme d'isolement cellulaire où il est constamment surveillé. Il est par ailleurs dépouillé de ses vêtements et revêt une robe de sécurité, soit une seule pièce de vêtement ressemblant à une robe et fait de matériaux résistant aux déchirures. Ces mesures ont pour objectifs de s'assurer que le détenu ne commette pas à nouveau une tentative de suicide. Sans grande surprise, l'institution réaffirme plus sévèrement son contrôle sur le corps du détenu et empêchant par le fait même au détenu d'exprimer sa détresse psychologique sur son corps.

En réalité, ce qu'Éli nous démontre ici au travers des deux extraits ci-dessus, c'est une dissymétrie entre son corps-sujet et son corps-objet. Le chercheur et psychiatre belge Kalonji Ditunga (2023) définit le corps-sujet comme étant l'expérience subjective du corps, le rapport de l'individu à son corps sans médiation. Le corps-objet, lui, est défini comme étant le corps physique que nous pouvons désigner en tout ou en partie. Bien que le détenu puisse encore vivre l'expérience carcérale au travers de son corps-sujet, son corps-objet, quant à lui, ne lui appartient plus. Il se retrouve aliéné à lui-même. C'est par ailleurs le sentiment qu'exprime Éli en pointant l'ironie du pénitencier. Or, en adoptant ce point de vue, nous pouvons comprendre que face à cette aliénation

et donc à la perte du contrôle sur notre propre corps, le détenu ne peut finalement que s'autodétruire afin d'affirmer son autonomie et sa liberté sur son corps.

De plus, John met en évidence la menace sur le corps que représente l'environnement carcéral du pénitencier comparativement à celle du Centre Régional de Traitement (CRT) :

« Because when you go to jail, if you go to a normal jail, like say, Innes or something like that man, even Joyceville right there's a lot of bad things that happen to inmates. People will get muscled. Like, their food would come, and people would take it. Like, you can't eat and stuff like that, right? So, on normal range, right? But mental health ranges are not like that, right? »
(John)

John fait mention d'un environnement dangereux où il ne peut jamais se sentir en sécurité. En réalité, il rappelle ici l'une des différentes douleurs de l'incarcération mise en évidence par Sykes, soit la perte de la sécurité. L'intégrité physique des détenus est constamment menacée dans le pénitencier. Cela induit alors une détresse psychologique chez les détenus. John, quant à lui, exprime un soulagement par rapport au fait qu'il réside au sein du CRT, une aile psychiatrique où la violence est minime et où l'intégrité physique est préservée. Cela dit, il n'est pas le seul à profiter de cela. Il est effectivement possible d'être transféré dans un CRT si quelqu'un présente des comportements autodestructeurs.

« If you were bad, if you acted out, you could get sent to RTC.

Mm-hmm

And that's where they would deal with you for a couple three month. » (Jordan)

Jordan met ici en évidence les bénéfices de cette stratégie. Moyennant, à nouveau, une altération de son dossier carcéral, il est possible de bénéficier d'un transfert de quelques mois au sein du CRT et, ainsi, de s'assurer un quotidien vivable dans un environnement où l'intégrité physique du détenu n'est pas constamment menacée.

Matérialiser la détresse psychologique sur son corps, comme dans la temporalité 1, peut revêtir un aspect stratégique. Le détenu peut instrumentaliser son corps, provoquant une réaction rapide des autorités carcérales afin d'obtenir des avantages. Le détenu mettrait donc ici en jeu son identité. C'est alors que cette catégorie, dans notre schéma, se retrouverait dans ce cas-ci exposée au regard du dossier.

Dernièrement, il est important de ne pas tomber dans le piège de penser que cette pratique se limite à un aspect instrumental sans corrélation avec la détresse psychologique ressentie. Ainsi, l'automutilation ou le suicide peut aussi tout simplement être une façon de remédier à la détresse psychologique et de fuir le corps-objet qui ressent cette détresse somatiquement.

« Then I needed help. Because I was gonna flip, I was gonna snap right? Something was gonna happen. I was either gonna harm myself or maybe, I could've... » (John)

Malgré que John passe sa sentence au sein du CRT, il admet tout de même avoir considéré cette pratique alors que sa santé mentale était au plus bas. Cette méthode représente l'agentivité de John envers son propre corps ainsi que la prise en charge de son propre traitement par rapport à sa détresse psychologique. Bref, il s'en prend à son corps afin de fuir cette détresse psychologique, de transférer cette douleur psychique sur son corps et, ultimement dans le cas du suicide, de fuir son corps, vecteur de détresse intense.

Gérer le temps carcéral, réappropriation de son autonomie temporelle

La littérature scientifique, autant du point de vue de la sociologie carcérale que de celui de la phénoménologie, détaille largement la façon dont l'expérience du temps est contrôlée par l'institution carcérale. Sans grande surprise, cela se reflète dans le témoignage de nos participants, et ce, autant dans la population générale que dans celle du CRT.

Discutant de l'aide obtenu au CRT, John s'estime heureux de l'aide reçue par le travailleur social spécialisé en santé mentale, Ricky, et ce, notamment dans la façon dont il a permis à John d'occuper son temps.

*« But the mental health worker in Bath, Ricky, helped me out amazingly. You know what I mean? Like, he found things for me to do that pass my time that kept my mind off other things »
(John)*

Cette préoccupation par rapport à la perte de son autonomie temporelle est présente dans tous les recoins de l'incarcération. Tandis que John possède un travailleur assigné l'assistant dans la gestion de son temps, la population générale, elle, va s'y prendre autrement.

La deuxième catégorie analytique propre à cette deuxième temporalité est : *Gérer le temps carcéral*. Ce phénomène peut inclure des pratiques prosociales telles que le travail, le sport et les programmes carcéraux. Parallèlement, cela peut aussi inclure la consommation de substances psychoactives, obtenues ou non par la voie des services de santé mentale. Ce phénomène, entre autres, comporte des pratiques affectant la perception du temps chez nos participants – elle témoigne d’une tentative de réappropriation de son autonomie temporelle.

Eli évoque le sport, l’école et les programmes comme façon de se réapproprier son autonomie temporelle, rappelant presque la routine de vie que maintiendrait un individu en liberté.

« I always had a good routine and was busy. Sports, working out, school or programs or work. So, I always worked at school or did programs.

Mm-hmm.

And I was always involved in sports and, uh...were, you know, like just positive stuff. » (Eli)

Ce faisant, Eli attribue une signification positive au temps carcéral. De même, Axel et John vont se concentrer sur l’activité : pratiques spirituelles, la participation à des programmes carcéraux, suivi thérapeutique ou encore travail ou sport.

Corentin et Jordan, eux, vont opter pour l’inactivité :

« Right when I got to the penitentiary, not too long after and I wanted something to help me sleep because of 23-hour lockdown and no TV, no clothes and I couldn't sleep. So, I asked for sleep and medication and then they prescribed me a Seroquel which is the antipsychotic. »

(Corentin)

Corentin, victime de l’ennui carcéral, prend la décision de dormir afin de faire passer le temps. En effet, il décrit un environnement peu stimulant, dans un espace confiné, lui aussi peu stimulant. Il obtient donc un médicament psychotrope puissant : le Seroquel. Parmi les raisons évoquées par les participants au cours d’entretiens se trouve par ailleurs le besoin de s’échapper et de ne plus penser à leurs conditions de vie. Le sommeil est donc une bonne façon d’échapper au temps et à cette réalité carcérale difficile. Qui plus est, les patient-détenus ne consomment pas seulement de drogues pour leurs effets sédatifs, mais aussi pour les effets de défonce qu’elles procurent (Cadet-Taïrou et al., 2012). Tout comme le sommeil, cette défonce fournit au patient-détenu un répit :

**« Like what would you base yourself on to use the medication?
Whatever makes you feel good. » (Corentin)**

Ce que plusieurs chercheurs et employés du domaine carcéral surnomment le mésusage ou le détournement de médicaments (Carey & Barlow, 2022; Choudhry & Evans, 2014; Hassan et al., 2015; Rousselet et al., 2019; Tamburello et al., 2017) est en réalité une prise en charge de leur traitement de façon consciente et réfléchie; nos participants nous ont démontré tout au long de l'entretien une conscience des effets bénéfiques des médicaments psychotropes par rapport au temps carcéral :

« You know, you walk around in a haze, you know? You want to go to sleep, you just want to sleep all the time.

Yeah

Which is the perfect way to do time you know? Years went by! » (Jordan)

« *Faire son temps* », telle est la façon dont Jordan va ici définir les avantages de la consommation de substances psychoactives. Cela démontre à nouveau non seulement la préoccupation temporelle, mais la façon dont les médicaments sont des avenues efficaces afin de pouvoir fuir le temps carcéral, remplir ce temps vide et donc, retrouver en quelque sorte une autonomie temporelle dans la façon dont il occupe son temps.

Comme nous l'avons vu dans la temporalité précédente, les demandes de soins de santé mentale aboutissent généralement à un traitement médicamenteux. Or, Jordan nous explique ici qu'il y a une autre avenue au travers de laquelle nos participants ont pu obtenir des médicaments psychotropes :

« See, a lot of guys will get the meds sold to them, like that's a huge market in federal and provincial too. » (Jordan)

En effet, dû à la difficulté d'accès à ses médicaments, les détenus vont passer par des voies illégales afin d'en obtenir. L'existence et la conscience de ce marché mettent toutefois en lumière deux particularités de leur expérience au pénitencier. Premièrement, l'existence même de ce

marché démontre une préoccupation constante pour la gestion de sa détresse psychologique, certes, mais aussi pour la gestion du vécu temporel carcéral.

Face aux conditions difficiles dans laquelle il se retrouvait, plutôt que de devoir « *subir* » ce temps vide et la détresse psychologique que cela comporte, Corentin opte pour la consommation de médicaments lui permettant alors de « *Sleep it away* ». Cette expression, traduit ici comme la pratique de dormir afin de faire passer - dans ce cas-ci, le temps – démontre alors cet intérêt de faire passer le temps, de s'en débarrasser et donc, de le fuir.

*« You don't get nothing for three weeks [...] So you just sleep it away, right? If you can. »
(Corentin)*

L'existence d'un marché illégal de médicaments démontre, deuxièmement, une conscience de la surveillance du dossier carcéral. Corentin, relatant un moment où il tenta d'obtenir des médicaments par la voie légitime, nous rappelle à nouveau que tout dépend du dossier carcéral. L'obtention de médicaments nécessite une reconnaissance de la détresse psychologique et conséquemment une altération de l'identité qui lui est attribuée :

« No.. They just check your file and if it's on your file then... » (Corentin)

Cette citation met alors en évidence la toute-puissance du dossier et le pouvoir qu'il a sur les décisions prises à l'égard des détenus. Relatant un moment où il a approché les services de santé mentale afin d'obtenir des médicaments, Corentin partage ici l'étendue de l'influence du dossier. Comme vu dans la temporalité précédente, tout détenu qui n'est pas reconnu dans leur dossier carcéral comme vivant une réelle détresse psychologique ou des troubles mentaux n'obtient aucun service de soins de santé de la part des autorités carcérales. Cela dit, les détenus ne souhaitant pas affecter leur dossier carcéral vont passer par des moyens illégitimes afin de s'occuper eux-mêmes de leur guérison en obtenant, par exemple, des médicaments sur le marché illégal du pénitencier.

En somme, la consommation de médicaments psychotropes est une stratégie mobilisée au sein du pénitencier afin de se réappropriier le temps carcéral et de le gérer comme bon leur semble. Lorsque ces médicaments sont obtenus de façon légitime, par le biais de prescriptions des services de santé mentale carcérales, ce processus se déroule sous le regard omniscient, omniprésent et

omnipotent du dossier et, comme entendu dans le témoignage d'Eli plus tôt, cela influe alors sur l'évaluation du risque que pose le patient-détenu pour sa libération. Toutefois, l'obtention de ces médicaments peut aussi se faire via le marché illégal au sein du pénitencier, se soustrayant alors au regard carcéral et donc, à une altération du dossier. Finalement, le patient-délinquant peut décider de s'adapter au temps et de s'y investir, participant aux programmes carcéraux et en se joignant au rythme que l'institution impose.

Dépendant de la façon dont ils gèrent leur rapport au temps, ils mettent en jeu ou non leur identité de patient-détenu.

Briser les barrières de l'incarcération

En ce qui concerne l'espace, tout comme les autres coordonnées phénoménologiques discutées au travers de cette temporalité, elle affecte grandement l'expérience du délinquant. Englebert (2013) présente cet espace carcéral comme empêchant toute tentative de territorialisation chez le délinquant – le détenu ne peut s'approprier un territoire, un lieu où il peut se sentir à l'aise et en sécurité. Parallèlement, dans la définition d'institution totale de Goffman (1968), l'espace carcéral est défini comme étant tout d'abord un lieu habité par des obligations de résidence et de travail et le tout, coupé du monde extérieur. La littérature scientifique illustre clairement la façon dont l'espace peut provoquer une détresse psychologique chez les détenus. Nos participants semblent par ailleurs s'accorder avec cela:

« But when you're in a little box, it is nothing you can do. And then your head, you're in your head. » (Corentin)

Corentin compare ici sa cellule à une boîte. Il associe par ailleurs à cette dernière un sentiment d'impuissance. Il y est enfermé et ne peut rien y faire. Conséquemment, il ressent une détresse psychologique.

« Were you happy with being on the mental health range?

Yes it was way more easier, better, because it was single cells, right, like you never had no roommates, you had your own toilet, sink, everything in your cell. It was almost like a bachelor apartment » (John)

John ressent un certain soulagement du fait qu'il n'est pas exposé aux conditions spatiales propres aux cellules régulières telles que la cohabitation, l'empiètement continu de l'espace intime, la promiscuité et l'omniprésence du regard des codétenus (Lhuilier, 2007). Effectivement, cette cellule représente pour John une « *sphère intime, semblablement au logement ou à la chambre en dehors des murs* » (Tschanz, 2020). Bien évidemment, le regard du dossier quant à lui subsiste.

Parallèlement, lorsque nous avons abordé avec John les différentes activités thérapeutiques que lui fournissait son travailleur attitré au sein du CRT, John mentionne qu'il avait la possibilité de dessiner, de faire de l'art et donc d'exprimer sa créativité :

*« They would supply us with coloring... like stuff that colors and different other things too like Rubik's cube and all kinds of thing
Yes ok
Like, whatever you need they had
Ok so Joyceville, you found the mental health services that they gave there helpful?
Oh yes. » (John)*

Il y a ici en jeu un phénomène de réaffirmation de sa subjectivité. Par la capacité ici à prendre possession d'objets provenant de l'extérieur, John parvient à mobiliser sa créativité et son inventivité afin d'instaurer une atmosphère de confort, se reconnectant ainsi avec le monde extérieur. Plus encore, les agents du RTC lui imprimaient des images correspondant à des intérêts auxquels il n'a que très peu accès en prison :

*« I told them I like dragons and dungeon dragons and stuff like that. They would go into that, search out things and print pictures for me. I colored stuff like that.
Yes.
I did a bunch of coloring in myself. That would have... that helps. » (John)*

John se retrouve donc à pouvoir s'affirmer et jouer de sa subjectivité grâce à un acte de profanation défini comme la restitution à l'usage et à la propriété des hommes de ce qui fut d'une certaine façon « *confisqué* » par l'institution carcérale (Englebert & Scheer, 2023). Cela démontre par le fait même que l'environnement carcéral, censé matérialiser la totalisation de l'institution carcérale, n'est pas totalement clôturé. Les détenus peuvent se créer des espaces qu'ils peuvent territorialiser et utilisent l'art et la décoration comme une façon de mettre à distance le contexte carcéral. Mais l'art n'est pas le seul moyen:

« *I had a huge store! The guards knew and everything.*

Yeah?

The guards would actually come to my door and say “Hey, can you take these chips down?” And then I would take the chips down. Yeah, it was, it was a huge store. I had... I had four cells full. »
(Jordan)

Jordan reproduit les coutumes marchandes du monde extérieur, se réappropriant des cellules et les transformant en magasin. Il se crée un espace singulier transformant ainsi la cellule carcérale en un lieu provenant d'un monde dont l'institution carcérale tente de l'isoler. La catégorie que nous présentons ici consiste à *Briser les barrières de l'incarcération*. Ceci est un exemple de ce que Goffman (1968) nomme les *ajustements secondaires*. Précisément, le détenu va mettre en exergue des pratiques qui permettent de retrouver petit à petit le contrôle de son environnement. Retrouvant ce contrôle, il se délie partiellement de la poigne carcérale. Toutefois, cet acte de territorialisation demeure sous le regard constant du dossier. Bien que les détenus puissent tant bien que mal tenter de dissimuler ces tentatives de territorialisation, la perte d'intimité et d'autonomie spatiale qui vient avec une cellule qui ne leur appartient pas et qui est sujette à une fouille aléatoire de la part des autorités à la recherche d'objet illicite soumet leur subjectivité à un risque constant d'être punie. Néanmoins, il est intéressant de noter la conscience du gardien de prison quant aux conséquences que peuvent provoquer ces tentatives de territorialisation. Le gardien, ici, plutôt que de le signaler, va encourager Jordan à cacher son stock, préservant ainsi son dossier carcéral. Ce n'est pas toujours le cas :

« *I had moonshine in my cell. I got caught with a two-gallon brew in my cell. But I was holding it for somebody. [...] The guy confessed to the guards that “he was holding it for me” so they didn't do anything. But it went on my record. (Axel)*

Ainsi, bien que les détenus tentent stratégiquement de se créer un espace qui leur est propre par l'introduction de matériaux prohibés ou non dans leur cellule, du fait de la difficulté à maintenir un espace personnel en prison (Lhuillier, 2007) et de la prohibition de l'acte de territorialisation (Englebert & Scheer, 2023), le délinquant se retrouve tout de même forcé à se redresser face à la toute-puissance du dossier. Dans le cas d'Axel, cet acte est maintenant inscrit dans son dossier pour le restant de sa sentence en tant qu'acte délictueux au sein du pénitencier. Encore une fois, la question de l'identité demeure et traverse chacune des catégories de cette temporalité. C'est

pourquoi, par crainte de voir leur dossier carcéral subir une énième altération, certains de nos participants ont tenté de se réappropriier leur cellule tout en se cachant du regard carcéral. John, lui, se soumet au regard carcéral et adopte les pratiques de territorialisation permises dans le CRT et Jordan, négocie son identité avec les gardiens du pénitencier.

Rechercher une connexion authentique

Dans le même ordre d'idée, Goffman (1968) inclut dans sa définition d'institution totalitaire que dans ce lieu reclus, coupé du monde extérieur, se trouve un grand nombre d'individus dans la même situation. Or, l'expérience d'incarcération est traversée par un sentiment constant de solitude et de méfiance (Rokach, 1997). Jordan reflète ici ce même sentiment:

« You know, I've talked to, and I used to talk to a lot of guys heart to heart you know? Because they didn't respect... but a lot of guys respected me, and they'd struggle. There's nobody to talk to. » (Jordan)

Privés des relations sociales, nos participants ont alors démontré une volonté de former des liens en prison, s'assurant conséquemment de rendre le quotidien carcéral vivable. De plus, l'aliénation constante ressentie par les détenus face au dossier carcéral les empêche de se fier aux autorités carcérales.

« Because I've had where I've been like, I thought I was in good hands and, fucking... But it was for the purpose of an assessment. » (Éli)

Éli partage ici la difficulté de se fier aux autorités médicales carcérales. Il se rend compte des obligations duales qui habitent les fonctions des professionnelles médicales qui, plutôt que de favoriser la création d'un lien thérapeutique, vont substituer le traitement par une évaluation. Néanmoins, compte tenu de la solitude de l'environnement carcéral ainsi que du dossier qui les surveillent constamment, les détenus n'ont d'autres choix que de se tourner les uns vers les autres afin de pouvoir gérer leur détresse et de retrouver ces liens perdus. Cela se reflète d'ailleurs tout particulièrement au travers de l'expérience vécue de Jordan :

« But then how would you deal with your mental health while off the meds? I had, even in Milhaven, I had a... I had a buddy there that I actually... he was from my hometown too. So, we were able to... we sort of had a connection that way of being able to talk

about stuff from back home. So yeah, there was somebody to talk to and that's what it's about because there's not very many people to talk to in prison right? » (Jordan)

Justement, Jordan va ici partager qu'afin de faire face à sa détresse psychologique, il a développé une connexion avec un autre détenu qui avait grandi, lui aussi, dans sa ville natale. D'ores et déjà, Jordan met de l'avant l'importance de la connexion qu'il possède avec ce codétenu. Plus encore, la connexion n'est pas basée sur des caractéristiques provenant du milieu carcéral, mais des éléments rappelant leur vie antérieure, rappelant une vie et une identité qui subsistent en dehors des murs du pénitencier. Jordan conclut en indiquant que trouver une telle connexion avec un codétenu est très rare, explicitant alors le danger que peut signifier la solitude au sein du pénitencier. Les connexions réelles où les détenus peuvent s'affirmer de façon authentique sans craindre une évaluation où un jugement de la part des autorités carcérales est, dans le pénitencier, une denrée rare. Jordan et son codétenu parlent non pas de prisonnier à prisonnier, mais d'Homme à Homme, ayant leur propre vie et leur propre parcours.

Alors que la gestion binaire telle que décrite par Goffman (1968) est un obstacle au développement d'une relation entre les détenus et les autorités carcérales, nos participants nous ont ici partagé à quel point la formation de liens authentiques avec les autorités carcérales pouvait s'avérer utile à la gestion de leur détresse psychologique :

« *What made her a good psychologist?*

Because she listened. She listened to what I was talking to her about and I was asking her questions that I really needed answers to and she... you know, the questions I was... and she actually told me she's you know, writing... "I'm writing your risk assessment". She says "Maybe we shouldn't talk about so and so » (Jordan)

Ce que nous trouvons de particulièrement intéressant dans l'expérience de Jordan est cette abolition du cadre *dominant-soumis*, démontrant ainsi l'une des conditions d'existence primordiales de cette catégorie, soit l'absence d'une relation de pouvoir. Lorsque nous avons voulu en savoir plus sur ce qui faisait d'elle une psychologue hors pair, Jordan mentionne sa capacité à discerner clairement entre son rôle de psychologue et son devoir de supervision. En effet, bien qu'elle portât une écoute active envers ce que partageait Jordan, elle prenait aussi soin d'avertir Jordan lorsque certaines paroles pourraient potentiellement ternir son dossier carcéral ainsi que la façon dont son identité serait définie. Plus simplement dit, en démontrant explicitement le masque qu'elle portait lors d'entretien (soit de supervision, soit de *care*) elle permettait à Jordan de se

présenter de manière authentique, et permettait le développement d'une relation sans évaluation et sans jugement. C'est ce que nous appelons ici une connexion authentique.

John partage un témoignage similaire. Il vante tout au long de son entretien les mérites de son intervenant attiré avec qui il développe une relation très importante à ses yeux. En effet, John relève des éléments identitaires qu'il avait en commun avec le travailleur. L'importance de la similitude identitaire ici est représentée par l'habileté que possède John de se définir autrement qu'en tant que détenu par rapport à son gardien. En effet, la relation qu'il décrit avec son intervenant est que, certes, il lui est assigné, mais que surtout, ils sont tous les deux d'origine autochtone, une identité qui dépasse les murs de la prison :

« *They were helpful?*

Mine was. My worker guard, that I got assigned to. He was native as well as me and plus he was the nicest guard in the whole place. I don't know how I got him but yes, some lucky straw I guess I had man. But yes. He helped me out, like, amazing. » (John)

Nous pouvons observer l'importance que peuvent représenter les relations sociales non seulement dans la gestion de la détresse psychologique, mais aussi dans l'affirmation de son identité. Le participant, plutôt que de se fondre dans une masse de « *délinquants* », peut se retrouver et se définir autrement, en tant que sujet prenant ses propres décisions.

Par ailleurs, par le développement d'une connexion avec les autorités carcérales, bien que le détenu s'expose entièrement au regard du professionnel avec qui il s'engage, il négocie cependant son identité de sorte à pouvoir retrouver un semblant de contrôle sur la façon dont il se définit.

Assurer un quotidien vivable en affirmant son autonomie

Dans cette temporalité, nous avons pu observer différentes façons dont nos participants se sont adaptés face à une institution qui englobe chaque aspect de leur vie. En observant l'effet du pénitencier sur le corps, le temps, l'espace et l'altérité, nous avons pu discerner la façon dont, malgré les différentes stratégies mises en place par l'institution, le détenu ne se laisse pas faire et va, en fin de compte, exercer son autonomie de diverses manières.

Chacune des catégories présentées dans cette partie comporte deux volets. Elles peuvent se manifester, ou non, sous le regard du dossier carcéral, dépendant des différentes rationalités et logiques d'action qui habitent nos participants.

En réalité, ce que nous observons dans la temporalité qu'est le présent quotidien, c'est qu'au travers de tous ces phénomènes, le résultat final est *d’Affirmer son autonomie face à une institution qui l’empêche*. Cette catégorie analytique exprime la manifestation de l'agentivité du délinquant qui tente de rendre le quotidien carcéral acceptable. Les participants tentent d'exercer leur autonomie corporelle, temporelle, spatiale et sociale sous l'œil ou non de l'institution. Cette temporalité se concentre sur la gestion de la détresse psychologique provoquée par le vécu quotidien du pénitencier ainsi que son processus de totalisation et mortification. La préoccupation immédiate pour la souffrance psychologique (présent immédiat) et la nécessité d'assurer un quotidien émotionnellement supportable (le présent quotidien) n'empêchent pas les participants à notre recherche d'être simultanément et continuellement en train d'écrire leur futur.

4.3 — Le présent continu : Écrire sa biographie

« *“It’s your file... this all can’t be true.”*
I said “well, yeah, it must be. It’s been written there, right? It’s a... it’s a file.”
So we... I would meet with her and she says, “there’s something wrong here, right?”
She says, “and I can’t take it out of here because I didn’t write it”.
She says “the only thing I can do to help you now is write a whole bunch of good reports on top
of it so we bury the rest of this stuff” [...]
she says. “I don’t know why, you know”. She said, “you are not your file.” » (Jordan)

L'interaction que décrit Jordan lorsqu'il rencontra son agent de libération à l'intérieur du pénitencier décrit dans toute sa gravité ce que tous nos autres participants ont partagé au travers des entretiens tenus. Le dossier possède deux caractéristiques qui, dans cette thèse, sont centrales à l'expérience de nos participants. La première est sa capacité à définir l'identité d'une personne. Cela se voit notamment par l'étonnement de l'agent lorsqu'il rencontre enfin Jordan et réalise que ce que le dossier ne correspond pas à l'individu qu'il a devant lui. « *Tu n'es pas ton dossier* », dit l'agent. Plus encore, la seconde caractéristique est que ce dossier est immuable. Il ne peut pas changer. La seule option possible est de continuer à écrire. Il n'y a pas de retour en arrière, seulement une écriture constante. Ce dossier, attribue au détenu une histoire qui, elle, ne change pas. Le détenu, de son côté, conscient de ce pouvoir, va tenter d'écrire sa biographie, de se

réapproprié le crayon carcéral via plusieurs logiques d'action. Autrement dit, il veut se réapproprié l'écriture de son identité et de sa biographie, que ce soit dans les marges où dans les pages de son dossier.

Ce qui est ici évoqué, dans cette ultime temporalité, c'est un futur proche, un passé qui subsiste dans la mémoire et un présent en mouvement sur lequel s'écrit l'histoire du délinquant et son devenir. Ce présent, il est constamment en cours d'écriture. La problématique en jeu n'est pas une problématique de l'immédiateté. C'est une détresse psychologique continue qui n'est pas limitée par le temps. Plus spécifiquement, la question identitaire habite autant le présent immédiat que le quotidien de nos individus. Elle ne se limite toutefois pas aux 24h qui construisent une journée. Pour reprendre les mots d'Oppenheim (2013, p.63), l'identité « *ne cesse d'évoluer, de se construire et de se déconstruire, dans la continuité ou la rupture, dans l'abandon ou l'acquisition de tel de ses éléments, jusqu'au moment, parfois à notre dernier souffle, où nous nous en satisfaisons* ». L'identité est donc une préoccupation perpétuelle, un travail de construction et de déconstruction sans fin qui habite toujours chacun de nous dans le présent.

Bien que nous ne l'ayons jamais explicitement mise de l'avant lors des entretiens, la question du dossier carcéral et, donc, de l'identité est ressortie d'une façon ou d'une autre chez chacun de nos participants. Ainsi, nous allons prendre un dernier pas de recul et observer la gestion de cette détresse psychologique en ce qui a trait à l'identité de nos participants. Cette ultime temporalité à l'étude se concentre sur la détresse psychologique causée par l'appropriation même de leur identité et de leur histoire. Ce qui est en jeu ici c'est d'*écrire sa biographie face à un dossier qui l'écrit pour eux*.

Cette question a traversé chacune de nos temporalités précédentes. En réalité, alors que nos participants tentaient d'obtenir des soins immédiats dans la première temporalité ainsi que d'assurer un quotidien vivable dans la seconde, nos participants tentaient aussi de négocier leur identité. Dans chacune de ces temporalités, nous avons mis de l'accent sur une catégorie particulière que nous qualifions de tournant identitaire. Ce terme sous-entend que les décisions prises et les comportements exhibés influencent directement l'identité de nos participants ainsi que la façon dont leur dossier s'actualisera. Ce qui se déroule réellement au sein de ces tournants identitaires, c'est la mise en marche de logiques d'action influençant alors directement la construction identitaire de l'agent. Ayant conscience des différents enjeux qui traversent leurs interactions au sein du pénitencier, les agents, nos participants, vont alors mobiliser ces différentes

logiques d'action afin de soit se soumettre à l'identité imposée, soit la négocier ou encore, y résister. La soumission, la stratégie et la résistance, telles sont les trois logiques d'action que nous allons présenter au travers de cette dernière section d'analyse.

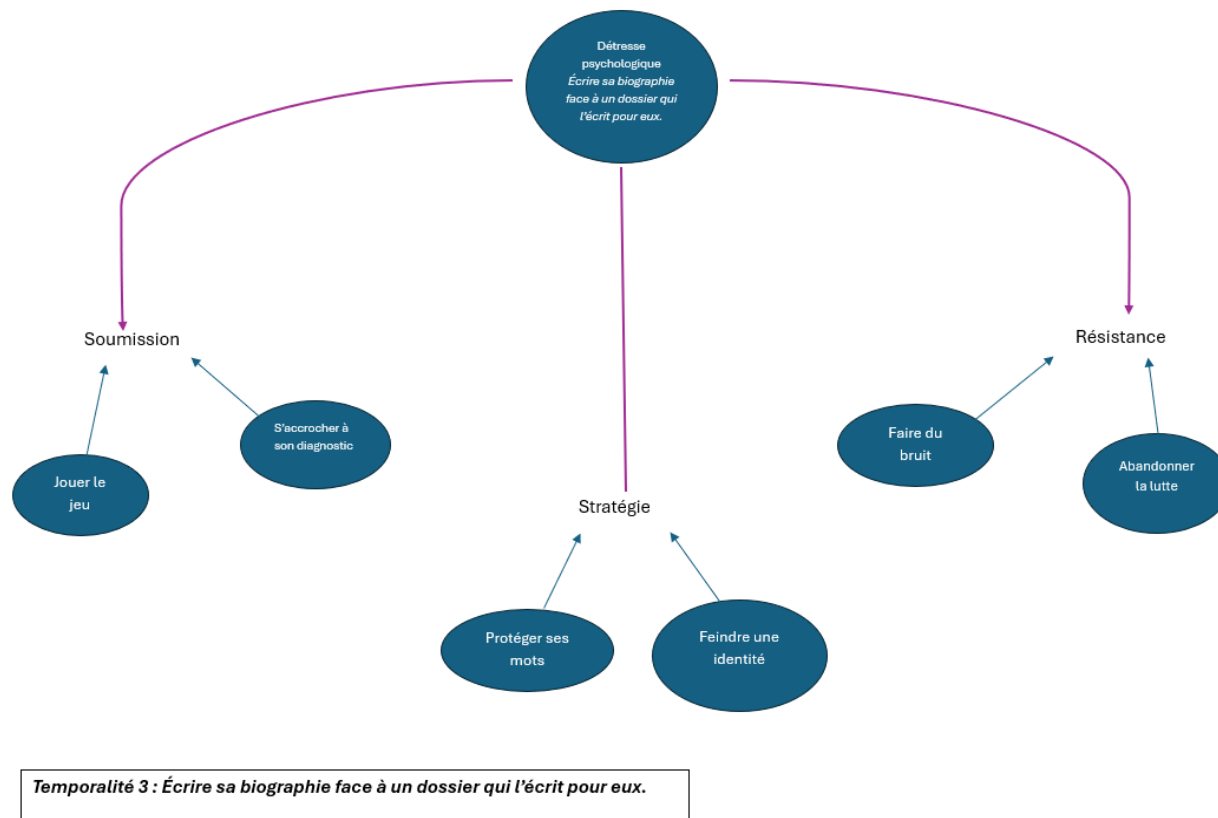


Figure 3. Temporalité 3. Écrire sa biographie face à un dossier qui l'écrit pour eux

Soumission

La soumission équivaut à la logique d'action que François Dubet (2014, 2007) appelle l'*intégration*. Lorsque le détenu s'inscrit dans cette dernière, il accepte et vit l'identité qui lui est imposée par l'institution carcérale. Autrement dit, l'adepte de cette logique d'action se présente par son groupe d'appartenance et par sa position (Dubet, 2014). L'agent fait sien l'identité que les autorités carcérales lui ont attribuée, il en intériorise même les normes, les rôles et les attentes (Dubet, 2007). En acceptant ainsi ce rôle et tout ce qu'il implique, le détenu se soumet à cette identité que les autorités carcérales tentent de lui imposer, c'est pourquoi plutôt que d'emprunter le concept d'intégration de Dubet, nous avons opté pour la *Soumission*. Les deux catégories qui traduisent cette rationalité sont : *S'accrocher à son diagnostic* et *Jouer le jeu*.

S'accrocher à son diagnostic

Cette première catégorie se définit comme étant l'internalisation de l'identité imposée. L'identité du détenu est basée sur celle qui lui est imposée par les autorités carcérales et par une volonté de normalisation de son comportement. Bien évidemment, cette normalisation représente l'adhésion aux valeurs mises de l'avant par l'institution carcérale. Alors que tous les autres participants ont exprimé un dédain et un violent désaccord quant à leur dossier et aux résultats des évaluations faites à leurs égards, John, lui, accepte ouvertement l'identité qui lui est donnée. Cela paraît d'autant plus lorsque, tentant d'approfondir ce que John partageait par rapport au fait de dissimuler ses troubles face aux autres, il exprime un mécontentement quant à la façon dont nous avons maladroitement dit qu'il feignait son comportement face aux autres.

« It's not faking, but yeah, yeah, yeah.

But would you... sorry.

I used that word, I shouldn't have maybe because now you think I'm faking it

No, no, no!

I can't fake it, right? It's just, I've learned to live around with. » (John)

Justement, John, s'agrippant à son identité de malade, se retrouve frustré à l'idée que le chercheur puisse penser qu'il ne l'est pas réellement. John démontre alors directement un attachement à l'identité qui lui est attribuée. Il se considère comme malade et comme membre appartenant et méritant du CRT. Il répète à maintes reprises au cours de l'entretien qu'il a besoin d'aide, qu'il n'est pas normal et qu'il a un comportement dysfonctionnel, répétant ainsi les différents éléments qui ont justifié son placement dans l'aile psychiatrique.

« But I proved that I was, you know, with CMHA before I even went to jail. So I have problems myself which I'm on disability for life, right? So I'm not lying, right? I just don't... they're not as bad as some other people. » (John)

De manière plus explicite maintenant, John se défend à nouveau, se présentant comme quelqu'un ayant besoin d'aide étant donné ses handicaps mentaux. Il est intéressant, néanmoins, de voir John mentionner que ses handicaps ne sont pas pires que ceux des autres, démontrant alors une fragilité dans l'identité qu'il s'accorde. C'est ici que cette catégorie revêt toute son importance. Nous n'avons, dans le cadre de cette recherche, pas nécessairement étudié une population dont les

troubles mentaux sont tels qu'ils soient reconnus comme étant Non-Criminellement Responsable (NCR). Nous faisons ici face à une population qui répond à tous les critères afin d'être inculpée de leurs actes, mais étant tout de même reconnue comme ayant des troubles mentaux sévères nécessitant des soins. John, *s'accroche* à son diagnostic, s'y agrippe afin de rester dans le groupe profitant des bénéfices. Cette insistance, mais aussi cette hésitation de John nous démontre alors la rationalité derrière son attachement à son diagnostic.

« Well that's where we can talk to the guards and we can do, we have special privileges more of that. That's where nothing happens to us people, right? Because we get our meals, we get either meals, no one can freaking muscle us. Stuff like that. » (John)

En effet, John n'a aucun problème à admettre que son statut lui procure des avantages. Parmi les bénéfices auxquels John a accès du fait de son statut de malade se trouve un accès à des soins de services de santé mentale plus rapidement et plus efficacement, une unité plus calme et plus encore. C'est notamment en toute conscience de ces bénéfices que John s'engage dans cette trajectoire identitaire. Son statut de malade devient alors un statut social. Un statut au travers duquel il se présente et qu'il partage aux autres ; un statut qui influence grandement la structure et la nature de ces interactions. Justement au travers de ce processus d'internalisation et de socialisation de son identité, John démontre son appartenance à un groupe, soit le groupe des « malades ». Cette différence entre le *même* (les malades) et l'*autre* (la population générale) est d'autant plus importante que John parle de son expérience au sein de l'aile psychiatrique à la première personne du pluriel. L'utilisation répétée du pronom « *we* » (nous) démontre un statut social certes, mais aussi une appartenance à un groupe — le groupe des malades.

« So they helped me to a point man. You know what I mean? To make things easier for me instead of harder for me. » (John)

La sentence carcérale est grandement facilitée. John reçoit un soin et une attention exclusifs lui permettant non seulement d'avoir un accès privilégié auprès des services de santé mentale, mais surtout, un suivi thérapeutique qui a pour but d'aider les patients-détenus plutôt que de les stabiliser par des traitements médicamenteux. Il s'agrippe à cette identité, internalise le rôle ainsi que les obligations qui y sont attachés et profitent alors pleinement des avantages qu'elle lui procure. John, en conclusion, ne va pas tenter de négocier son identité ni d'y résister. Il est conscient de l'écriture

carcérale, mais vu les avantages que cela lui confère, il s’y identifie et suit la trajectoire carcérale qui est tracée pour lui.

Jouer le jeu

John, bien qu’étant le seul participant ayant démontré le phénomène précédent, n’est pas le seul à s’être soumis à l’identité carcérale imposée. La catégorie que nous allons présenter ici évoque un détenu qui, bien que ne s’identifiant aucunement à l’identité imposée, décide de se taire, de se conformer et de, finalement, *Jouer le jeu*.

Nous observons ici une soumission totale à l’identité imposée, sans toutefois s’y attacher, afin de passer outre le regard carcéral. Tandis que dans la catégorie précédente, l’individu internalise l’identité et s’engage pleinement dans ce que cette identité provoque, ici, le détenu décide d’adopter une habitude de soumission non pas en signe de reconnaissance et d’internalisation, mais plutôt en tant qu’acteur passif. Un acteur qui ne veut pas provoquer de réactions du système carcéral et laisse donc libre cours à l’institution qui s’approprie sa biographie. Cette attitude conformiste peut se manifester de plusieurs façons.

Axel exprime, au cours de l’entretien, un violent désaccord avec son dossier. À un tel point que, sortant son rapport carcéral durant l’entretien, il se met à énoncer tout ce qui est faux.

« Anyone of them. My last psych report, the psychologist said I was antisocial. Me? Antisocial? I’m a social butterfly for Christ’s sake. I’m prone to long bust of depression? Never been depressed in my life. And ». (Axel)

Chaque élément mis de l’avant par le psychologue est réfuté par Axel. Il se sent aliéné par un dossier qui, selon lui, ne dirait que des faussetés. C’est d’ailleurs la même attitude adoptée par Eli lorsqu’il discute du rapport effectué à son égard.

« Um.. no. It’s just that there’s so much wrong... Maybe not in these reports from here but like in the corrections. There’s so many. I could read through a report and like just fucking highlight the shit that’s not accurate, not up to date. » (Eli)

Une attitude conformiste ne nécessite pas un accord avec l’identité imposée, mais surtout une soumission à l’autorité carcérale et à son pouvoir de dépossession de l’identité du délinquant. Ce faisant, il agit en fonction des règles de l’institution, se conforme, devient un corps docile. En

effet, étant donné le pouvoir du dossier, le délinquant va en venir à internaliser cette surveillance du dossier, provoquant alors chez eux une « *autogouvernance* ». Le détenu va ainsi, succomber au jeu carcéral. C'est-à-dire que, réalisant son impuissance par rapport au dossier, le détenu va adopter un comportement calme, soumis et conforme. Cette catégorie s'apparente énormément à la théorie foucauldienne, plus précisément le concept benthamien du Panoptique.

Une soumission à l'identité exige en réalité une participation active au programme carcéral. En effet, Axel participe activement à sa réhabilitation telle qu'elle est envisagée par les autorités carcérales au point où il complète le même programme à trois reprises. Alors qu'il ne considère que très peu d'outils partagés dans le programme comme étant utiles, Axel se plie aux demandes de son dossier et participe au programme à nouveau. Plus encore, il ne fait pas que participer au programme, il tente activement de démontrer aux autorités qu'ils utilisent effectivement ces outils dans sa vie et dans sa réhabilitation. Ce faisant, il s'assure une libération conditionnelle, soit une sortie du pénitencier afin de finir leur sentence dans la communauté avec des conditions spécifiques imposées. La libération conditionnelle n'est accordée qu'aux détenus étant perçus comme possédant un faible niveau de risque pour la société. Ce risque est, par ailleurs, évalué au travers d'outils actuariels et d'autres types d'évaluations qui se retrouvent inscrites dans le dossier carcéral.

« If they say you need the program, yes. If you don't do your program, you don't get out. You don't get day parole; you don't get it. You're in until... » (Axel)

Ce que nous révèle ici l'expérience d'Axel, c'est qu'en réalité, sa soumission est une tactique intentionnelle. Il ne se soumet pas au système puisqu'il y est contraint, mais plutôt, car il y perçoit un bénéfice. C'est en coopérant avec l'institution que les adeptes de cette rationalité d'action atteignent leurs objectifs. Ils suivent donc les attentes du rôle attribué et, bien qu'en retour, ils abandonnent leur identité dans les mains des autorités carcérales, ils peuvent, ultimement, sortir plus rapidement de cet environnement aliénant.

« I've become more open-minded, whatever. But I never used to be. I didn't understand that engagement is what we should be doing. But I didn't trust the system enough to do it » (Éli)

C'est par ailleurs ce que partage ici Éli. Bien que plus tôt, il décrit à quel point l'image de lui que peint son dossier carcéral est complètement erronée, plus tard dans l'entretien, il admet que la meilleure chose à faire est de s'engager dans son parcours carcéral. Plutôt que de résister et de se battre constamment contre l'autorité et le dossier carcéral auquel il n'a aucune confiance, il décide d'être plus ouvert d'esprit et d'y adhérer. Éli reconnaît les avantages qu'un tel engagement comporte.

Bien que d'autres participants tels que Corentin et John, par moment, ont mis de l'avant cette logique d'action, Axel et Éli ont été les principaux participants à démontrer un comportement de soumission tout en partageant un profond dédain envers le dossier carcéral et l'identité qui leur est attribué. La participation aux programmes carcéraux s'intègre parfaitement dans cette rationalité conformiste étant donné qu'elle démontre une implication dans son parcours de réhabilitation et permet, si jamais écrite il y a, d'ajouter des éléments positifs à leur dossier, reconstruisant ainsi petit à petit une image de soi positive. C'est une façon de prendre le contrôle, aussi piètre que ce contrôle puisse être, du « crayon » carcéral au sens métaphorique. C'est-à-dire qu'ils vont consciemment s'impliquer dans leur sentence de sorte que ce qui peut être dit ou écrit à leur sujet sur le dossier relève de caractéristiques identitaires positives.

Stratégie

Dans cette logique d'action, l'individu se conduit comme étant un stratège visant des objectifs bien spécifiques. Simplement, les interactions eux-mêmes ont ici des fonctions stratégiques. L'identité, plus qu'un être à défendre ou à mettre de l'avant, serait un ensemble de ressource mobilisable (Dubet, 2007). Cela peut d'ailleurs s'apparenter au concept *d'ajustement secondaire* de Goffman (Jacobsen & Smith, 2022). Plus exactement, les ajustements secondaires représentent les façons dont les détenus vont déjouer le système, innover ou contourner les règles. Cela revient donc à activement tenter de négocier son identité. Cela a ici été observé de 2 façons différentes; soit par un travail assidu de filtration des paroles et du vocabulaire utilisés, partageant alors une image de soi positive (*Protéger ses mots*), soit en présentant une image de soi comme étant malade, bien que sachant pertinemment que nous ne le sommes pas (*Feindre une identité*).

Dans les deux cas, le détenu est conscient de la manière dont il traite son identité telle une monnaie d'échange et tente, finalement, d'obtenir des biens en échange de cette identité partagée.

Protéger ses mots

Nous parlons ici souvent de dossier, de trame narrative ou encore de biographie. Cela implique le fait de raconter une histoire. Cette histoire est écrite à partir d'entretiens, d'évaluations et de surveillance constants au sein de l'institution. Cette histoire est réappropriée par les autorités carcérales, dépossédant de ce fait les détenus de la possibilité d'établir leur propre histoire et donc de définir leur propre identité. Les participants ont par ailleurs souvent démontré qu'au travers de cette dépossession de leur capacité à se raconter et donc à définir leur identité, ce qu'ils ressentent en réalité est la perte du contrôle de leurs mots, la perte de la capacité à donner à leur parole, le sens qu'ils veulent. Cette caractéristique toute particulière fait partie du brio de l'aliénation carcérale.

« Uh, uh, it's happened a couple times where, where stuff that I, I dealt with, uh, with the psychiatry or psychology or whatever department. And how it can be weaponized in the reports and stuff like that. » (Eli)

Eli cible l'essence de la catégorie analytique en jeu : *Protéger ses mots*. Alors qu'il discute au cours de l'entretien des éléments qui ont contribué à sa perte de confiance dans le système carcéral, Eli explique qu'alors qu'il se confiait ouvertement aux services de santé mentale, le résultat des rapports carcéraux, en retour, le présentait sous une toute autre lumière. C'est ici la malice de l'aliénation identitaire carcérale. Les paroles d'Eli sont prises, déformées et réutilisées contre lui. Une identité au travers de laquelle il ne se reconnaît pas lui est attribuée à partir de ses dires, contribuant d'autant plus au sentiment d'aliénation ressenti. Il est intéressant de noter l'utilisation du mot *weaponized* par Éli qui fait référence à la militarisation des mots. Justement, ce que ressentent ici les participants de cette recherche est une mise en joug par l'institution carcérale. Les mots de nos participants sont repris, retournés contre eux et ils se sentent alors menacés par leurs propres mots, par une identité qui, apparemment serait la leur, mais qui, bien qu'elle soit tirée de leurs propres mots, ne représente aucunement la vision que nos participants ont d'eux-mêmes. Toujours en référence aux armes, nous pouvons aussi concevoir cette catégorie

comme étant une épée de Damoclès oscillant constamment au-dessus de la tête de chacun de nos participants. Ce danger constant, ce sont leurs mots. De ce fait, ils se replient sur eux-mêmes et coupent contact avec les experts médicaux sauf si le contact est obligatoire. Par exemple, Eli évite de lire les rapports produits, préférant ignorer l'identité que les autorités tentent de lui imposer plutôt que d'y faire face et de ressentir à nouveau cette trahison.

La catégorie analytique « Protéger ses mots » est définie comme une tentative de protection du langage contre son appropriation par les autorités carcérales. Les participants mettant de l'avant ce phénomène vont tout d'abord éviter tout contact avec les autorités carcérales, mais si contact il y a, ils vont contrôler leur langage, ils vont se méfier et faire attention aux paroles prononcées. Pour cette raison, nous associons cette catégorie analytique à la logique d'action stratégique.

« I'll kill myself before I hurt anybody again. That's why... I said that to the psychologist. That's why he said: suicidal. Cause I said I'll fucking kill myself before I reoffend. So you gotta watch what you say, every little word you say.

Ok. Cause it ends up on the..

Cause It ends up "Ah! He's suicidal, he wants to kill himself" » (Axel)

Axel, réalisant la menace que peuvent représenter ses propres mots à son égard, décide de s'engager dans une forme d'autocensure, évitant de mentionner tout ce qui pourrait présenter un problème ou une menace contre lui. Dans l'extrait ci-dessus, alors que Axel énonce ce qui, pour lui, semble être une hyperbole évidente démontrant son dégoût face à ses actes et son engagement à sa réhabilitation, ce passage se retrouve dans son rapport présentant Axel comme un individu ayant des traits suicidaires. Ce qualificatif, bien que ne provoquant aucun suivi thérapeutique, fut attaché à lui jusqu'à sa sortie.

Chaque mot court un risque d'être réutilisé et donc, chaque mot est important. Cette autocensure, en contrepartie, est une entrave à une relation authentique. Ce faisant, le détenu va maintenir ses relations superficielles tout en contrôlant attentivement ses mots de sorte que les résultats des évaluations ainsi que les informations utilisées afin de justifier l'identité imposée soient limitées. S'il venait à ce qu'une identité soit imposée à nos participants, cette identité ne relèverait pas de bourdes de langage effectuées par nos participants ou encore d'une transformation de leurs paroles.

« *I've had things twisted, things I've said twisted or misinterpreted and stuff like that.* »

(Éli)

Cette attitude d'autocensure s'inscrit bel et bien dans la logique d'action stratégique, car elle fait partie d'un processus de négociation de l'identité. En effet, cette catégorie ne consiste pas à se désister complètement de toute interaction ou tout engagement avec les services de santé mentale. Plutôt, c'est un positionnement stratégique adopté par nos participants face au risque que représente chaque contact avec les autorités médicales. Ce risque, bien évidemment, est de réécrire leur biographie, leur imposant ainsi une identité aliénante. En réponse à ce risque, nos participants négocient, naviguant alors consciencieusement au travers des services de santé mentale sans toutefois se laisser faire ni accepter l'identité qui leur est attribuée. Autrement dit, plutôt que de couper contact avec les services de santé mentale, nos participants maintiennent les contacts, mettant alors leur identité en jeu et tentent d'obtenir des soins tout en approchant stratégiquement les services de santé mentale, protégeant leur mot, en s'empêchant de mentionner sans mentionner quoi que ce soit qui pourrait leur porter préjudice.

Feindre une identité

Alors que certains participants choisissent de restreindre leur vocabulaire afin de limiter les possibilités de réappropriation du langage de la part des experts médicaux carcéraux, d'autres vont plutôt valoriser certains mots et comportements afin de promouvoir une identité qui n'est pas la leur, mais qui présente des avantages. La catégorie évoquée ici est de *Feindre une identité*.

Ce phénomène est notamment mis de l'avant par Corentin qui, tentant d'obtenir certains médicaments spécifiques, va utiliser sa santé mentale et feindre une détresse psychologique intense.

« *So, how would you guys get it if it was hard to get?*

It would be hard. You'd have to search up the symptom, like what you need it for, what you're... Right? » (Corentin)

Justement, détaillant les stratégies employées afin d'obtenir certains médicaments qui autrement sont difficiles d'accès, Corentin nous partage une recherche active des différents symptômes qu'il va devoir présenter afin de prouver aux autorités médicales qu'il vit réellement une détresse psychologique (référence ici à la temporalité 1). La volonté stratégique de cette

catégorie se présente aussi par la manière dont Corentin va sacrifier sa réelle identité afin de partager une version de lui auquel il ne s'identifie pas. Adoptant ainsi un mode de pensée propre à celui du marché, Corentin veut en quelque sorte *vendre son identité* aux autorités carcérales, les accordant alors libres cours sur la façon dont ils vont définir son identité, afin d'obtenir un bien.

*« You wanted to get it for your mental health or to be able to like sell it then?
Yeah, not for... it had nothing to do with my mental health. But I was using my mental health to try to get them.*

*Okay.
I wanted to get high and sell it »*

Le bien dont il est ici question, c'est un certain médicament psychotrope possédant énormément de valeurs au sein de l'institution. Corentin confesse donc utiliser sa santé mentale en tant que ressource afin d'obtenir ce médicament. La santé mentale de Corentin, plutôt qu'une identité à défendre, est un bien à négocier. L'identité possédant une valeur marchande non négligeable au sein de l'institution — à la lumière de nos résultats, c'est au contraire, un bien prisé — est vendue. Corentin croit ici obtenir quelque chose qui possède plus de valeurs que sa propre identité.

Sans grande surprise, la valeur de cette catégorie est reconnue par tous nos participants. Axel nous partage qu'il a considéré faire appel à cette stratégie. Or, l'enjeu s'est avéré trop risqué pour lui.

« I didn't want to fake it. I didn't want to come out and say to my PO that I think I'm gonna kill myself » (Axel)

Négocier son identité vient avec son propre lot de conséquences et d'impacts sur la trajectoire carcérale du détenu. Pesant le pour et le contre, Axel fini par refuser de feindre une identité de suicidaire afin d'obtenir des soins de santé mentale étant donné tout ce que cette décision implique. Ne souhaitant alors pas mettre en jeu l'identité et la perception qu'aura son futur agent de libération sur lui, Axel a préféré laisser tomber et s'embarquer dans une voie alternative.

« So, when guys want to see somebody [a psychologist], they will act out or do something, you know? Usually self-harm. And then they get to see somebody » (Jordan)

Jordan partage, lui aussi, une conscience de cette stratégie et des bénéfices qu'elle peut apporter. L'euphémisme *act out* représente ici l'automutilation. Cette pratique, comme nous l'avons vu dans la première temporalité, permet alors d'obtenir la reconnaissance de la détresse psychologique de manière instantanée. Elle revêt donc une propriété stratégique non négligeable au sein d'une institution où le temps d'attente peut aller jusqu'à plusieurs mois avant d'obtenir des soins. Puis, suivant les expériences de Corentin, elle peut aussi permettre l'obtention de médicaments psychotropes.

Essentiellement, cette catégorie analytique réfère à un troc. Le détenu, dépossédé d'ailleurs de tout ce qu'il a sauf de son identité, va le mettre en jeu. Plutôt que de se soumettre à une identité aliénante ou de tenter de défendre sa réelle identité, le détenu reconnaît la valeur que possède son identité et va ainsi l'instrumentaliser afin d'obtenir des biens d'une valeur qui, à ses yeux, est précieuse. En quoi ce bien obtenu est précieux nous importe peu ici. Néanmoins, tout chercheur souhaitant tracer l'origine de cette volonté peut se référer ici à la seconde temporalité où les médicaments sont présentés comme permettant la réappropriation de l'autonomie temporelle, ou encore dans la première temporalité où le médicament revêt une importance capitale afin de fuir la détresse psychologique ressentie. Peu importe le raisonnement, le détenu fait un calcul afin d'obtenir ce bien tant convoité.

Résistance

Dans la lutte identitaire au cœur du présent continu, la troisième logique d'action est la résistance. Au fondement de cette logique d'action est l'aspiration à une reconnaissance de son autonomie et de son caractère unique (Dubet, 2007). Le détenu va donc ici explicitement refuser cette identité et des comportements tels que le mépris, la révolte et/ou le détachement peuvent apparaître, manifestant ainsi ce désir d'être un sujet autonome alors que l'institution l'en empêche. Il s'agit d'aller à l'encontre de l'identité aliénante et des structures qui traversent l'institution. Cette logique d'action se concrétise dans les catégories analytiques qui évoquent tant la révolte (*Faire du bruit*) que le détachement (*Abandonner la lutte identitaire*).

Faire du bruit

Lors de l'élaboration des catégories précédentes ainsi que des différentes temporalités, nous avons pu observer le rôle central des experts médicaux dans l'écriture de la biographie de nos participants par le dossier carcéral. Parallèlement, nous avons aussi pu observer que la mobilisation des services de santé mentale n'implique aucunement un suivi thérapeutique à l'exception des résidents des Centres Régional de Traitement, outre, lors d'une tentative de suicide ou lorsqu'il y a des signes évidents d'automutilation. Ces phénomènes-ci provoquent une intervention de crise, soit une intervention qui se veut immédiate, directe et impliquant des actions concrètes afin de résoudre la situation problématique dans les plus brefs délais. Cette dernière n'a donc pas les mêmes visées qu'un suivi thérapeutique qui, lui, est un traitement ou processus continu où le patient est accompagné au cours d'un traitement ainsi que réévalué, garantissant ainsi un traitement efficace et la minimisation des effets secondaires.

How do you feel about the medical staff?

I just figured that they just, they just want to shut you up and just like, they're not there to help me like that you know? Like, I didn't really have one (a relationship) with them. (Corentin)

Corentin décrit un phénomène particulier. En effet, il raconte que les autorités médicales tenteraient apparemment de réduire les détenus au silence. Face à cela, la réaction de nos participants, notamment Corentin, est de tout faire afin de se faire entendre. Les participants vont contester, déposer des plaintes, embêter les autorités jusqu'à provoquer une réaction et à obtenir ce qu'ils veulent.

« First, they said “No. No, you don't need it. You're not the depressed, you don't need it”. Then I complained, grievances, about two or three months later, they said “Ok, here, take this” and they gave me the Zoloft » (Corentin)

Dans le cas de Corentin, les autorités médicales carcérales refusent de reconnaître sa détresse psychologique et, conséquemment, refusent d'offrir des soins à Corentin. Ce faisant, il remplit plusieurs plaintes formelles. Ces plaintes formelles aboutissent éventuellement à une résolution : Corentin obtient des médicaments afin de gérer sa détresse psychologique.

La catégorie *Faire du bruit* se manifeste ici au travers de cet entêtement et de cette opposition claire du détenu face à l'institution. Il s'agit d'une tentative répétée d'expression afin de se faire écouter par les autorités médicales carcérales. Cette logique d'action est similaire à celle que Dubet appelle la *Subjectivation*. Alors que le détenu essaie de se présenter de manière authentique, il fait face à une institution qui refuse de le reconnaître. Il y a alors une tension entre la façon dont le détenu se définit et la façon dont les autorités médicales le voient. Afin de combattre cette aliénation, les adeptes de la résistance vont protester cette mise au silence. Pareillement, Axel indique que la seule fois qu'il a eu accès à des services de santé mentale fut lorsqu'il s'est plaint répétitivement, se faisant donc entendre jusqu'à provoquer une réaction des services de santé mentale. Nous l'avons vu dans la première temporalité, le présent immédiat, Axel a dû lutter afin de se faire entendre. Plus précisément, il affirme qu'il a dû « *bitched and complained and bitched and complained* ». Cette attitude protestataire représente une tentative active d'Axel de se représenter en tant que soi authentique et de se réapproprier son pouvoir à se définir.

« *And what did they do?*

She didn't do anything. We just sat down and we talked.

Was it some kind of therapeutic..

No. Just talked. They don't help you, they just want you to get out. » (Axel)

Cette lutte ne porte pas toujours fruit. La tension entre le système dominant et l'individu qui tente de s'affirmer perdure parfois. Effectivement, une réaction des autorités ne signifie pas nécessairement qu'il y aura un traitement ou que la tentative de réappropriation de son identité sera un succès. Similairement à ce qu'affirme Corentin plus tôt, les réactions des experts médicaux ne visent parfois qu'à calmer et stabiliser le détenu sans toutefois chercher à résoudre le problème. C'est pourquoi cette logique d'action est marquée essentiellement par la répétition. Plus l'individu fait du bruit, plus il dérange les autorités carcérales et a une chance de provoquer une réaction significative. Corentin, de son côté, ne va pas se tenir qu'à porter des plaintes. Il va exhiber un comportement problématique pendant une grande partie de sa sentence.

Lors de l'entretien, Corentin nous relate une instance où il tentait d'obtenir du Suboxone, un médicament communément utilisé pour traiter la dépendance à l'opioïde. Corentin, par ailleurs, se qualifie comme ayant par le passé été un grand consommateur d'opioïdes. Certain d'en avoir

besoin, il fait plusieurs demandes auprès des services de santé mentale qui, en retour, ne le perçoivent que comme un détenu tentant d'obtenir des drogues illégalement.

*« Yeah like, they don't care what... they just think that you're just fishing for drugs, right? So they just, they don't really care. Whatever you tell them, they just kind of dismiss you. »
(Corentin)*

Sa détresse psychologique est invalidée. S'ensuit un comportement problématique de Corentin pendant plusieurs mois suivant ses demandes et ses plaintes. Il a constamment des problèmes, il se fait attraper avec des drogues illicites à plusieurs reprises et fini même par perdre ses heures de visites. Éventuellement, les autorités médicales cèdent et, de leur plein gré, vont approcher Corentin afin de lui donner du Suboxone.

*« Yeah, it started from a request, but the request didn't do nothing. Eventually, they gave it to me because I kept getting myself in trouble with drugs. I kept losing my visit. I kept getting caught with drugs. I kept getting caught with paraphernalia. So, then finally, they put me on »
(Corentin)*

Corentin ne démontre pas d'intérêt pour son dossier carcéral. Plutôt, il démontre une attitude de révolte, défini par son désir d'être le sujet de sa vie contre une institution qui s'y oppose totalement. Fidèle à la logique de Subjectivation tel que défini par Dubet, l'objectif de Corentin ici n'est pas de définir son identité ou de rivaliser avec cette autorité aliénante. Plutôt, Corentin, tout comme Axel, perçoit l'institution carcérale comme un système de domination qui l'empêche de se manifester de manière authentique. Alors que tous nos participants ont pris le temps de mentionner l'inadéquation entre leur identité et leur dossier carcéral, Corentin est le seul qui présente un profond désintérêt pour ce dossier. Plutôt, il discute du dossier comme un outil carcéral pour les autorités, un obstacle à l'obtention de ses médicaments et à la reconnaissance de sa détresse psychologique, mais sans toutefois mentionner vouloir se le réapproprier. Plutôt, il force le dossier à s'adapter à lui sans se préoccuper des conséquences futures de ce dossier sur son identité. C'est ainsi que se manifeste cette logique d'action résistante. Non pas au travers d'une préoccupation par le dossier ainsi qu'une tentative de négociation, mais par un désintérêt assumé et une prise de décision sans considération pour le dossier carcéral. Il se révolte contre celui-ci, sans intérêt pour les répercussions que ces révoltes peuvent avoir sur lui. Son dossier ne le définit

pas et il n'en a que faire de ce dossier. Ce dossier ne définit pas Corentin tout comme Corentin ne se laisse pas définir par le dossier.

Abandonner la lutte identitaire

La logique d'action qu'est la résistance se manifeste aussi par une attitude de détachement total de l'identité carcérale. Elle est marquée par un désespoir quant à la possibilité d'une issue positive et un désintérêt flagrant par rapport à toute la question identitaire. En effet, jouer le jeu n'intéresse pas ou plus les détenus, tenter de négocier non plus et ils ne veulent plus se battre contre le dossier. Plutôt, ils se détachent de tout cela, n'y prêtent plus attention et refusent de se laisser définir par le dossier carcéral. La différence majeure entre cette catégorie analytique et la précédente se trouvent dans la volonté de s'opposer à l'institution de domination. Au contraire, dans cette catégorie, le détenu ne veut même plus prendre connaissance de son dossier carcéral ni de l'identité carcérale. Se battre est inutile, tenter de négocier est inutile et ils ne veulent pas se soumettre étant donné que ce dossier carcéral ne les représente pas.

« I don't read the reports anymore.

Ah, ok. You don't?

No, no. I haven't read a correction report in I don't even know » (Eli)

Ce désinvestissement dans la lutte carcérale représente alors un abandon de l'identité carcérale. Que l'information qui s'y trouve soit positive ou négative, Eli raconte qu'il n'y porte plus aucun intérêt. Ce détachement se manifeste donc principalement par un arrêt de la lecture des dossiers ainsi qu'un désistement de son engagement avec les services de santé mentale. Alors que dans la catégorie précédente, il y a un abandon de l'identité carcérale par la résistance, il s'agit ici d'un désengagement absolu face à l'identité que les autorités carcérales tentent de leur imposer et ce, même au niveau du comportements et des revendications du détenu.

« Nah, at the end I just signed my assessment. I didn't even read it I just said yeah okay whatever » (Axel)

Axel et Éli sont parmi les participants ayant exprimé avec véhémence l'inadéquation entre le dossier et leur parcours de vie réel, mentionnant une multitude d'erreurs dans leur dossier. Axel et

Éli vont aller jusqu'à ne plus ressentir aucun attachement à ce dossier bien qu'il porte leur nom. Ils ne voient aucun intérêt de se battre ou de s'investir dans ce dossier qui dépeint un individu qui leur est étranger. La lutte identitaire, étant source de stress et de frustration, est délaissée.

*« Like I just gave up. I said you know what? Why have that stress in my life?
Stress because it's a pain in the ass to...
 It's a pain in the ass, It's stressful. You're adding more stress to the stress you're going
 through. » (Axel)*

L'abandon de cette lutte identitaire, afin de revenir à l'essence même de cette recherche, représente alors un moyen de gérer la détresse psychologique ressentie face à une institution s'appropriant leur capacité à se raconter, à se représenter en tant que sujet réel et authentique. Se désister de ce combat et le désinvestissement de cette lutte est une stratégie de résistance, mettant en réalité leur identité en suspens jusqu'à leur libération. Il n'y a, pour eux, plus aucun intérêt à s'investir dans un dossier qui dépeint un individu qui leur est étranger. Un désengagement identitaire signifie aussi un désengagement dans toute activité ayant à faire avec les différentes instances du milieu carcéral. La *Subjectivation*, logique d'action établie par Dubet (2007) qui s'apparente particulièrement à notre logique d'action *Résistance*, évoque d'ailleurs que les adeptes de cette logique d'action introduisent une distance à soi et à la société. Autrement dit, par leur comportement de délaissement, nos participants abandonnent la lutte identitaire et rétablissent cette distance entre l'individu qu'ils sont — leur identité — et la société carcérale, se définissant alors une identité hors du monde.

*« **How was that? The psych assessment.**
 They just use stuff 10 years prior.
So it's not accurate?
 No. And even Dr. Todd said that. You know? This is all old information that they're using. »
 (Jordan)*

Cette citation évoque ce que Dubet appelle le contrôle de son historicité. Jordan met une distance temporelle, certes, mais se permet de définir lui-même son histoire, ce qui revient de son passé, ce qui touche encore son présent, et ce qui le définit. Jordan se délie de l'emprise que possède le dossier sur lui et son histoire, se le réappropriant au niveau personnel et n'accordant que peu d'importance aux interactions avec les autorités carcérales.

Avec cet abandon de la lutte, les contacts avec les services de santé mentale sont évités et si jamais contact il y a lieu, la question identitaire est abordée sans grande préoccupation, avec un détachement apparent, apaisant de ce fait la détresse psychologique qu'ils peuvent ressentir à cet égard.

Conclusion

Vivre de la détresse psychologique en détention, c'est se retrouver simultanément à trois carrefours. L'un où se déploie la gestion de la détresse aigüe, le présent immédiat; le second où se décide le type d'expérience à laquelle on aspire en détention, le présent quotidien; et le troisième où se dessine l'avenir proche et distant, le présent continu. Dans les trois cas, ce qui est en jeu est l'identité qui s'exhibe et se tord dans les pages du dossier carcéral ou celle qui se tait et s'écrit dans ses marges.

Chapitre 5 — Discussion et conclusion

Dans cette étude, nous avons tenté de répondre à la question suivante : *Quels sont les enjeux et dynamiques identitaires qui marquent les interactions entre les détenus vivant de la détresse psychologique et les services de santé mentale en détention fédérale ?*

Les pénitenciers sont des lieux où les troubles de santé mentale sont prévalents. D'une part, plusieurs personnes arrivent en détention avec des troubles. D'autre part, la détention les exacerbe ou les génère. Or, l'offre de service de santé mentale en prison est pauvre. Plus encore, les soins

sont soumis, sinon instrumentalisés, par la logique sécuritaire qui y prévaut. Combinant des concepts propres à la phénoménologie et à la sociologie de l'expérience, nous nous sommes focalisés sur l'expérience vécue et les logiques d'action mises en œuvre par cinq hommes récemment incarcérés qui ont vécu de la détresse psychologique en détention. Puisque le récit est au cœur de leur réalité (dossier carcéral) et de notre stratégie de production du matériel empirique (entretiens), le concept d'identité narrative nous a aussi aiguillé. Les entretiens réalisés, reflétant des réalités hétérogènes, ont été soumis à deux couches d'analyse. Une première, phénoménologique, visant à capter la richesse de l'expérience vécue. Une seconde, ayant des visées théorisantes, faisant émerger des phénomènes et des logiques au cœur de l'expérience.

Malgré la faible taille de l'échantillon des participants et la variété de leur profil, nous sommes néanmoins arrivés à dégager une modélisation en trois figures qui, au moins partiellement, rend justice à leur réalité. La thèse que nous proposons à la suite de cette analyse est que l'expérience vécue de la détresse psychologique en détention est une épreuve complexe. La personne détenue est simultanément assaillie par trois séries de préoccupations et de choix qui sont tous susceptibles d'entraîner des conséquences majeures sur l'atténuation ou non de leur détresse, leur expérience d'incarcération plus largement et leur identité de détenu. C'est ce que nous avons appelé respectivement le présent immédiat, le présent quotidien et le présent continu. Alors qu'ils peuvent être distingués par l'arrêt sur l'image que permet l'analyse, ces présents se vivent toutefois de concert.

Le présent immédiat réfère à une facette de l'expérience où la préoccupation principale de nos participants est représentée par une volonté de soulagement immédiat de la détresse psychologique ressentie. Nos participants vont tenter de mobiliser les services de santé mentale afin d'apaiser une souffrance. D'ores et déjà, une problématique identitaire nous apparaît : sans la reconnaissance de la détresse psychologique ou encore, sans l'indication d'un ou de troubles mentaux préexistants dans leur dossier carcéral, aucuns soins ne leur sont fournis. Le présent quotidien continue dans la même veine. Nos participants, victimes d'un dépouillement de leur autonomie et de leur subjectivité dans tous les aspects de leur expérience, vont mobiliser les services de santé mentale afin d'y pallier et de s'assurer ainsi un quotidien vivable. C'est d'ailleurs dans cette absence d'autonomie et de subjectivité que se situe la détresse psychologique au sein de cette temporalité. Nos participants vont, enfin, internaliser la surveillance constante du dossier carcéral et vont, consciencieusement, prendre des décisions en fonction de cette surveillance. Ils

vont donc soit mobiliser des stratégies alternatives aux soins de santé mentale en ayant pour objectif de se soustraire à cette surveillance, soit les mobiliser sous le regard du dossier carcéral en toute connaissance de cause. Finalement, dans la facette de l'expérience qu'est le présent continu, nos participants, conscients de la valeur du dossier carcéral au sein de l'institution, vont tenter, à leur tour, de participer à l'écriture de ce dossier. Ils vont mobiliser soit une logique d'action de soumission (adhérant alors à l'identité imposée), soit une logique d'action stratégique (utilisant leur identité telle un bien qui s'échange et se négocie) ou encore une logique d'action résistante (se révoltant contre l'identité aliénante et tentant de s'affirmer de manière authentique).

Nous allons ici soulever trois contributions que nous considérons d'une pertinence non négligeable dans ce travail de recherche. En premier lieu, bien que resté à l'état de projet architectural pour son concepteur britannique Jérémie Bentham, le Panoptique s'incarne bel et bien dans les institutions modernes et ce, au travers du dossier carcéral. Deuxièmement, plutôt qu'être des acteurs passifs, les détenus négocient constamment leur identité face au dossier carcéral au travers de leurs interactions avec les services de santé mentale. Ainsi, le dossier ne dépeint pas une image fidèle de la personnalité et du risque que représente le détenu, mais plutôt est une démonstration d'un travail de négociation et d'un va-et-vient entre les détenus et les autorités carcérales. Finalement, les détenus ne font pas que subir la sentence d'incarcération, ils y contribuent, ils y participent, faisant de l'incarcération non pas une expérience unidirectionnelle mais une expérience singulière à chacun où le détenu influence sa sentence tout autant qu'elle ne s'impose à lui et l'influence.

Le Rêve Benthamien

Le rêve benthamien fut de maintenir le prisonnier sous la pression constante d'être épié par un regard centralisé (Foucault, 1995). Bien qu'aujourd'hui, les pénitenciers n'adoptent pas ce style architectural, son influence demeure. En effet, la surveillance induite par le Panoptique provoque une constante confrontation de l'individu à la pensée d'un châtement irrévocable et incompressible avant de commettre un acte qui irait à l'encontre des attentes de l'institution (Balan, 2010; Janas, 2023). Cette surveillance doit par ailleurs être maintenue au travers de relations de pouvoir et, en retour, son omniprésence provoque une internalisation de cette surveillance chez les détenus. Le rêve benthamien se matérialise au travers du dossier carcéral. Chaque décision prise reconnaît la

possibilité d'une altération du dossier et de répercussions imminentes sur l'identité qui leur était attribuée.

Certes, le dossier carcéral est la représentation même de ce pouvoir, mais il ne semble y avoir aucune tête ni individu à blâmer. Tous simplement, chaque participant du monde carcéral en est la manifestation et peuvent influencer sur l'écrit du dossier carcéral — la biographie des détenus. À l'image de la surveillance du Panoptique, une pression imaginaire semble imprégner l'atmosphère carcérale, amenant alors chacun de nos participants à presque instinctivement nous partager l'expérience de cette surveillance lorsque nous les questionnions sur leur détresse psychologique. Comme l'a indiqué Axel au courant des entretiens : « *All your rights are taken away. You belong to CSC. Your ass is theirs and they can do whatever the fuck they want with you* » (Axel). L'expérience d'incarcération, c'est l'expérience d'un dossier qui nous surveille constamment.

Les services médicaux du pénitencier contribuent, eux aussi, activement à cette surveillance. La loyauté duale corrompt le rôle de soin des autorités médicales carcérales (Holmes, 2001). En effet, leur rôle est maintenant de surveiller et d'évaluer les détenus et, ce faisant, le personnel médical va contribuer au maintien des relations de pouvoirs au sein de l'institution. Conséquemment, il n'est pas étonnant d'observer une réticence de la part des détenus par rapport à l'utilisation des services de santé mentale (Fainzang, 2010; Morgan et al., 2004). En effet, chacun de nos participants a fini par abandonner ces services et partagent, comme soulevé dans la recherche de Hassan et de ses collègues (2014), un dédain envers les experts médicaux. Les détenus vont alors jusqu'à contester leur expertise et leur jugement clinique et prennent en main leur propre guérison, que ce soit par des pratiques d'automédication ou des tentatives de réappropriation de l'espace, du temps et/ou de leur vécu d'altérité, et ce, en cherchant activement à se défaire de cette surveillance. Ce n'est pas tant l'inefficacité des services de santé mentale qui provoque un désistement et un nombre élevé de plaintes chez les participants, mais plutôt le fait qu'ils ne peuvent éviter à la fonction de surveillance de l'institution, et ce, même lorsqu'ils se confient à des instances supposées prendre soin d'eux.

Néanmoins, le système de discipline en place ne les empêche pas d'être des acteurs actifs de leur incarcération, et des auteurs de leur biographie. Les participants ne vont pas que simplement subir cette surveillance, ils vont négocier avec elle.

Le dossier, un travail de négociation

Smart & Hamilton (2014) mettent en évidence un processus décrivant bien le mode de fonctionnement du dossier carcéral. Ils rappellent que l'observation hiérarchique telle que définie par Foucault comprend trois composantes. La première est l'observation hiérarchique, suivie par le jugement normalisant, puis, l'examen.

L'observation hiérarchique est une méthode d'exercice de la discipline qui relie visibilité et pouvoir (Smart & Hamilton, 2014). Ce mécanisme transforme les individus en objet de connaissance pouvant alors être divisé, catégorisé, régulé et/ou contrôlé (Foucault, 1995). Autrement dit, c'est un regard qui favorise l'acquisition de savoir. Obtenir ce savoir nécessite une surveillance constante. C'est ainsi qu'entre en jeu le dossier carcéral.

Le second processus étant impliqué dans ce travail de discipline est le jugement normalisant, observé comme complétant l'observation hiérarchique au travers de micropénalité (Smart & Hamilton, 2014). Employant un système de récompense-punition, les détenus peuvent internaliser une définition de ce qui est *bon* et ce qui est *mal*. Cette normalisation du comportement par le jugement impose une homogénéité des comportements au sein de la population carcérale, tout en les individualisant en fonction de leurs comportements et de leur progrès (Foucault, 1995).

Finalement, l'examen est défini comme étant une cérémonie de pouvoir et d'établissement d'une vérité (Foucault, 1995). Pour reprendre les mots de Foucault : « *Elle subjectivise ceux qui sont perçus comme des objets et objectivent ceux qui sont subjectivisés* » (p. 184-185). Plus concrètement, ce pouvoir et cette vérité procèdent par le regroupement de documents et de rapports par le pouvoir de l'écriture (Foucault, 1995) et la construction de dossier individuel (Smart & Hamilton, 2014). L'individu est ainsi transformé en objet analysable et descriptible, par le dossier qui est un outil de connaissances dont nous pouvons traquer l'évolution.

Notre étude nous amène à proposer une nuance à ce processus disciplinaire : la relation de pouvoir s'avère être bidirectionnelle. Étant donné l'internalisation de cette surveillance par le détenu, lui aussi se met à observer le dossier. Nos participants étaient conscients de leur dossier, de ce qu'il indiquait, des vérités qui le peuplaient. Nos participants ont observé et internalisé son fonctionnement. C'est ainsi qu'ils ajustent leur comportement par rapport à cette surveillance, participant alors activement à l'écriture du dossier.

Nos participants ne sont pas que soumis, ils ne sont pas que disciplinés, ils ne sont pas que des corps dociles ni des individus mortifiés au sens que Goffman propose. Foucault soutenait d'ailleurs que le pouvoir s'exerce sur des individus libres, tant et aussi longtemps qu'ils le sont (Foucault, 1982; Heller, 1996). Une relation implique que l'individu sur qui le pouvoir est appliqué est reconnu et maintenu comme étant un acteur pouvant répondre avec tout un champ de réactions et d'interventions possibles (Foucault, 1982). Conséquemment, notre travail a démontré cette agentivité chez nos participants et s'inscrit aussi en droite ligne avec les propos d'Heller (1996) qui voit la résistance comme une autre forme de pouvoir et Balan (2010) qui ajoute que le pouvoir est multidirectionnel. Ce que nous démontre ce travail de recherche est que le champ des possibilités du détenu comprend une variété de comportements se situant parmi les trois logiques d'action définies (soumission, stratégie, résistance) témoignant toutes d'une agentivité et rationalité propre chez les détenus.

Compte tenu de tout ce qui précède, il nous semble avoir suffisamment d'éléments afin de tirer la conclusion suivante : ce dossier carcéral n'est pas uniquement construit au travers de ce processus en trois parties tel qu'élaboré par Foucault comprenant l'observation hiérarchique, le jugement normalisant et l'examen. En réalité, à chacune des étapes énoncées, les détenus réagissent, ajustent leurs comportements, changent leur trajectoire et, de concert avec le dossier, s'engagent dans une sorte de valse à deux, où les détenus tout comme les autorités carcérales tentent d'écrire et d'ajouter au dossier. Ce dossier, ultimement, n'est pas une évaluation de la personnalité du délinquant, ni une analyse du niveau de risque qu'il pose pour la société, ni un témoignage des efforts de réhabilitation du détenu. Il est, en réalité, une histoire écrite à deux. Une composition de deux artistes aux idées qui parfois s'opposent, et autre fois s'harmonisent. C'est parfois une cacophonie irritante et parfois, un orchestre. Concrètement, c'est un historique des luttes et des négociations du détenu face au pénitencier, et ce, du début à la fin de sa période d'incarcération.

L'expérience singulière vécue

Afin de structurer une partie de notre travail d'analyse, nous avons divisé l'expérience vécue en quatre coordonnées qui sont particulièrement affectées par l'incarcération : le temps, l'espace, le corps et le rapport aux autres.

Nos participants se retrouvent dans un royaume hors du temps (Englebert, 2013), le temps est imposé par l'institution (Englebert, 2010; Wahidin, 2006) et il est alors vidé de sens (Cunha,

1997; Medlicott, 1999). L'espace engendre une perte de subjectivité (Englebert, 2010), le détenu ne peut faire de choix sur son espace, lui retirant donc une partie de leur autonomie (Moran, 2015) et cet espace provoque une détresse psychologique importante chez les détenus, accroissant l'anxiété et le sentiment d'incertitude émotionnelle (Haney, 2006; Turner & Knight, 2020). La privation de liberté touche aussi le corps : il est marqué et imprégné par le carcéral (Englebert, 2013; Frigon, 2007). La capacité de détruire son propre corps est limitée, le détenu perd le pouvoir sur son corps, allant jusqu'à l'exercice même de la vie (Chamond et al., 2014; Englebert, 2023). Finalement, le rapport aux autres est compliqué, les interactions sont complexes et potentiellement dangereuses, générant alors un sentiment de solitude et une méfiance envers autrui (Rokach, 1997; Schaefer et al., 2017). Le délinquant voit sa subjectivité disparaître, il fond dans la masse (Englebert, 2013; Johnson & De Souza, 2008). Il se retrouve coincé au sein d'un groupe qu'il n'a pas choisi, isolé et surveillé par un petit groupe dominant avec qui les rapprochements sont très mal vus, sinon interdits (Goffman, 1968; Johnson & De Souza, 2008; Morgan et al., 2004).

Sans aucun doute, la réalité des détenus est grandement affectée par cette institution qui restreint les possibilités de faire des choix, de se présenter en tant qu'individu singulier. Or, notre recherche montre que les personnes détenues participent non seulement dans la gestion de leur identité, mais aussi de leur sentence. Principalement au travers de la seconde temporalité, nous avons mis en évidence que face à cette institution totalitaire, certaines stratégies restent à la disposition du détenu afin de faire de sa sentence une expérience singulière. Nos participants ont démontré qu'ils sont des acteurs qui vont mettre en marche des stratégies où ils se réapproprient le temps, leur corps, leur relation aux autres et leur espace. Ces comportements, bien que souvent perçus auprès des autorités carcérales comme étant problématiques, rappellent des pratiques retrouvées en dehors de la prison. Ce sont de brefs moments de libertés où ils peuvent, momentanément, se soustraire à l'autorité, se soustraire au regard, et attribuer des significations positives à leur sentence. Ultimement, chacun de nos participants vit leur sentence de façons différentes.

Le temps est réapproprié par nos participants et ce, que ce soit par l'activité ou par l'inactivité. Tandis que le premier cas implique un engagement actif dans sa réhabilitation, la seconde option fait souvent référence à la consommation de drogues psychoactives afin de faire « *passer le temps* » (Cope, 2003; Mjåland, 2016a). Néanmoins, alors que la recherche démontre une réticence de la part des psychiatres à prescrire des médicaments à effets psychoactifs (Hassan

et al., 2013), nos participants décrivent, plutôt qu'une volonté d'abus de substances, une rationalité propre et une volonté de se réapproprier leur temps, d'y accorder un sens, ultimement : de retrouver leur autonomie temporelle (Mjåland, 2016a).

Le corps est réapproprié en tant qu'objet au travers duquel nos participants vont non seulement obtenir des soins de santé mentale, internalisant alors les bénéfices et la valeur que possède le corps pour les autorités carcérales (Brown & Power, 2010), mais aussi partager leur détresse psychologique (Fernandez, 2003). Le corps est, en réalité, un outil de survie et même, un outil de résistance (Frigon, 2007). Le corps représente une sorte de monnaie d'échange. Nos participants en sont conscients et vont donc tenter de se réapproprier leur corps et l'abus par le biais de pratiques autodestructrices. Ce faisant, nos participants peuvent soit partager leur détresse psychologique, soit revendiquer leur détresse psychologique et des soins adéquats et ce, en endommageant leur corps, propriété que l'institution tente de protéger à tout prix.

Enfin, au niveau de l'altérité, nous avons observé comment Jordan a pu sortir de la masse et retrouver une subjectivité en interagissant avec d'autres individus provenant de sa ville natale, lui permettant conséquemment de se former une identité et une subjectivité déconnectée du pénitencier. Plus encore, cette connexion peut aussi être établie auprès des autorités médicales carcérales, brisant alors la gestion binaire caractéristique des institutions totalitaires (Goffman, 1968). Cette connexion avec les autorités médicales carcérales est seulement possible lorsque la loyauté duale est explicitée et donc lorsque leur contact sort du cadre de surveillance du détenu.

Nos participants font preuve d'une ingéniosité remarquable sur plusieurs fronts — la gestion de leur détresse psychologique, de leur quotidien et de leur identité — prenant des décisions qui influent sur chacune des temporalités. Les détenus participent à prendre en charge la gestion de leur détresse psychologique, mettant en œuvre différentes stratégies se soustrayant parfois au regard du dossier carcéral.

Les recherches généralisant les conséquences de l'incarcération sur les détenus ignorent trop souvent le pouvoir d'agentivité des détenus, les transformant alors en pantin sans volonté libre, ne faisant que subir l'incarcération sans toutefois pouvoir y répondre. Bref, toute tentative d'ignorer cela revient à une généralisation maladroite de l'expérience humaine. Après tout, nous tenons ici la même critique qu'a tenue Husserl envers la psychologie traditionnelle en nous avertissant ici du risque que peut comprendre l'application de méthodes et de logiques provenant de sciences naturelles aux sciences humaines. Phénoménologie et sociologie de l'expérience nous

permettent de saisir l'expérience humaine telle qu'elle est vécue, dans son essence même et dans la façon même qu'elle répond à cet environnement qui tente de se l'approprier et de le façonner de toute part. Ce que nous saisissons ici, c'est le *Dasein*.

Mots de la fin

Les murs de la prison enferment autant qu'ils révèlent : ils exposent les limites de notre système de soins, les zones grises entre justice et santé, et les contradictions d'une institution qui prétend réhabiliter tout en produisant de la souffrance. Cette thèse s'est intéressée à l'accès aux soins de santé mentale au milieu carcéral, non pas comme une simple question d'organisation ou de ressources, mais comme un lieu d'exercice du pouvoir, un terrain de jeu où nos participants sont confrontés non pas uniquement à leur détresse psychologique, mais à la construction de leur identité, à l'écriture de leur histoire, de leur dossier carcéral. Dans les pages et dans les marges, tels sont les lieux où se déroule ce conflit identitaire. Le dossier carcéral, semblable aux livres sacrés, partage une vérité sur chacun de nos participants. Cette vérité, cependant, est contestable.

Afin de poursuivre le travail entrepris, une recherche future devrait se prêter à la tâche aussi inconfortable que complexe qu'est d'observer l'étendue de la domination de ce dossier carcéral. Plus précisément, sur l'expérience des professionnels médicaux face au dossier carcéral. Le dossier ne soumet-il pas aussi les travailleurs? Qui contrôle le dossier? Comment est-ce que, à leur tour, les professionnels naviguent-ils la surveillance du dossier qui témoigne de leurs actions et de leurs écrits? Nous laisserons, finalement, à d'autres le soin de mener un tel projet.

Bibliographie

- Ayton, D., Tsindos, T., & Berkovic, D. (2023). *Qualitative Research*. Monash University.
- Balan, S. (2010). M. Foucault's View on Power Relations. *Cogito. Multidisciplinary Research Journal, II*, 55-61.
- Beaud, Stéphane., & Weber, Florence. (1997). *Guide de l'enquête de terrain : Produire et analyser des données ethnographiques*. Éditions La Découverte.
- Berthelot, J.-M., Dubet, F., & Dubet, F. (1996). Sociologie de l'expérience. *Revue française de sociologie, 37*(1), 173. <https://doi.org/10.2307/3321966>
- Betbèze, & Ostermann. (2015). L'identité narrative. *La Lettre du Psychiatre, 11*(5).
- Bourdieu, P. (1984). *Distinction : A social critique of the judgement of taste*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Brown, S. L., & Power, J. (2010). *L'automutilation : Analyse documentaire et répercussions sur les services correctionnels* (Research Report N° R-216). Service Correctionnel du Canada.
- Cadet-Taïrou, A., Canarelli, T., Escots, S., Facy, F., Lanfumey-Mongredien, L., Lapeyre-Mestre, M., Moigne, P. L., Noble, F., Thirion, X., Tournier, M., & Vorspan, F. (2012). *Médicaments psychotropes : Consommations et pharmacodépendances*.
- Cameron, C., Khalifa, N., Bickle, A., Safdar, H., & Hassan, T. (2021). Developing a capacity-building programme to support a mental health service modernisation pilot project in Lviv region of Western Ukraine. *BJPsych International, 18*(2), 40-42.
<https://doi.org/10.1192/bji.2020.23>
- Canadian Journal of Public Health / Revue Canadienne de Santé Publique. (2004). A Health Care Needs Assessment of Federal Inmates in Canada. *Canadian Public Health Association, 95*.
- Capps, D. (2016). The Mortification of the Self : Erving Goffman's Analysis of the Mental Hospital. *Pastoral Psychology, 65*(1), Article 1. <https://doi.org/10.1007/s11089-015-0665-1>
- Carey, L., & Barlow, S. (2022). Review of antipsychotic prescribing at HMP/YOI Low Newton. *BJPsych Bulletin, 46*(1), Article 1. <https://doi.org/10.1192/bjb.2020.80>
- Chamond, J., Moreira, V., Decocq, F., & Leroy-Viémon, B. (2014). *La dénaturation carcérale. Pour une psychologie et une phénoménologie du corps en prison. 90*.

- Chandler, J. A., Kilty, J., & Holmes, D. (2021). Medicalized metamorphosis : Biological rehabilitation of criminal offenders. *Critical Criminology*, 29(3), 549-567.
<https://doi.org/10.1007/s10612-019-09479-z>
- Choudhry, K., & Evans, N. (2014). Beyond equivalence of care in prison pharmacy. *International Journal of Pharmacy Practice*, 22(5), Article 5.
<https://doi.org/10.1111/ijpp.12089>
- Cope, N. (2003). *'It's No Time or High Time': Young Offenders' Experiences of Time and Drug Use in Prison*.
- Cristiano, N. (2023). Doing drug research as an intimate insider : Navigating the complex ethical terrain of pre-existing friendship in drug research. *SN Social Sciences*, 3(8), 118.
<https://doi.org/10.1007/s43545-023-00713-8>
- Cunha, M. I. (1997). Le temps suspendu : Rythmes et durées dans une prison portugaise. *Terrain*, 29, 59-68. <https://doi.org/10.4000/terrain.3224>
- De Coninck, F. (2000). L'écroulement du temps carcéral ou le temps virtuel des prisons contemporaines. Dans P. Gérard, F. Ost, & M. Van De Kerchove (Éds.), *L'accélération du temps juridique* (p. 641-659). Presses de l'Université Saint-Louis.
<https://doi.org/10.4000/books.pu1.19923>
- Doblyté, S. (2020). Under- or Overtreatment of Mental Distress? Practices, Consequences, and Resistance in the Field of Mental Health Care. *Qualitative Health Research*, 30(10), Article 10. <https://doi.org/10.1177/1049732320918531>
- Dubet, F. (2007). *L'expérience sociologique*. La Découverte; Cairn.info.
<https://doi.org/10.3917/dec.dubet.2007.01>
- Dubet, F. (2014). 3. L'expérience sociale et l'action. Dans *Sociologie de l'expérience* (p. 91-134). Le Seuil; Cairn.info. <https://shs.cairn.info/sociologie-de-l-experience--9782020228695-page-91?lang=fr>
- Dubet, F., & Martuccelli, D. (1996). Théories de la socialisation et définitions sociologiques de l'école. *Revue française de sociologie*, 37(4), 511-535. JSTOR.
<https://doi.org/10.2307/3322131>
- Dubet, F., & Martuccelli, D. (1998). *Sociologie de l'expérience scolaire*.
<https://doi.org/10.3406/binop.1998.1231>

- Dwyer, S. C., & Buckle, J. L. (2009). The Space Between : On Being an Insider-Outsider in Qualitative Research. *International Journal of Qualitative Methods*, 8(1), 54-63.
<https://doi.org/10.1177/160940690900800105>
- Englebert, J. (2010). Préliminaire à l'étude de l'univers carcéral : Preliminary to the study of the imprisoned universe. *Psychologie clinique*, 30, 136-149.
<https://doi.org/10.1051/psyc/2010302136>
- Englebert, J. (2013). *Psychopathologie de l'homme en situation : Le corps du détenu dans l'univers carcéral*. Hermann. <https://ils.bib.uclouvain.be/global/documents/1769218>
- Englebert, J. (2023). Corps carcéral et techniques du corps : La possibilité d'une clinique à partir de Mauss, Foucault et Deleuze. Dans *Corps et prison* (p. 131-144). Champ social; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/chaso.sarne.2023.01.0131>
- Englebert, J., & Scheer, D. (2023). Radicalité de l'enfermement carcéral : Études des possibilités de territorialisation en quartier ultrasécurisé. *Criminologie*, 56(2), 43-65.
<https://doi.org/10.7202/1107597ar>
- Etienne, J. (1997). La question de l'intersubjectivité : Une lecture de Soi-même comme un autre de Paul Ricœur. *Revue théologique de Louvain*, 28(2), 189-215.
<https://doi.org/10.3406/thlou.1997.2882>
- Fainzang, S. (2010). L'automédication : Une pratique qui peut en cacher une autre. *Anthropologie et Sociétés*, 34(1), Article 1. <https://doi.org/10.7202/044199ar>
- Fassin, D. (2015). L'asile et la prison: *Esprit*, Mars-avril(3), 82-95.
<https://doi.org/10.3917/espri.1503.0082>
- Fernandez, F. (2003). *Du « corps otage » au « corps mémoire » : Les actes d'automutilation en prison chez les usagers de drogues et leurs mises en récits*.
- Foucault, M. (1981). L'évolution de la notion d'"individu dangereux" dans la psychiatrie légale. *Déviance et société*, 5(4), 403-422. <https://doi.org/10.3406/ds.1981.1098>
- Foucault, M. (1982). The Subject and Power. *Critical Inquiry*, 8(4), 777-795.
- Foucault, M. (1995). *Discipline and Punish : The Birth of the Prison* (A. Sheridan, Trans.).
- Friedberg, E., Vidal, D., & Dubet, F. (1996). Symposium sur « Sociologie de l'expérience ». *Sociologie du Travail*, 38(1), 81-100. JSTOR.
- Frigon, S. (2007). Femmes et emprisonnement : Le marquage du corps et l'automutilation. *Criminologie*, 34(2), 31-56. <https://doi.org/10.7202/027504ar>

- Gagnon, C. (2022). *Temps facile ou difficile : La dimension temporelle de l'incarcération*.
- Gaudet, S., & Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative : Du questionnement à la rédaction scientifique* (1st ed.). Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Goffman, E. (1959). The Moral Career of the Mental Patient. *Psychiatry*, 22(2), 123-142.
<https://doi.org/10.1080/00332747.1959.11023166>
- Goffman, E. (1968). *Asiles—Étude sur les conditions sociales des malades mentaux et autres reclus*.
- Guerin, C. (1995). *Sociologie de l'expérience, François Dubet*. 1(1), 115-116.
- Haney, C. (2006). *Reforming punishment : Psychological limits to the pains of imprisonment*. American Psychological Association. <https://doi.org/10.1037/11382-000>
- Hassan, L., Edge, D., Senior, J., & Shaw, J. (2013). Staff and patient perspectives on the purpose of psychotropic prescribing in prisons : Care or control? *General Hospital Psychiatry*, 35(4), Article 4. <https://doi.org/10.1016/j.genhosppsych.2013.01.012>
- Hassan, L., Edge, D., Senior, J., & Shaw, J. (2015). Accounting for Psychotropic Medication Changes in Prisons : Patient and Doctor Perspectives. *Qualitative Health Research*, 25(7), Article 7. <https://doi.org/10.1177/1049732314554094>
- Heller, K. J. (1996). Power, Subjectification and Resistance in Foucault. *SubStance*, 25(1), 78.
<https://doi.org/10.2307/3685230>
- Holmes, D. (2001). From iron gaze to nursing care : Mental health nursing in the era of panopticism. *Journal of Psychiatric and Mental Health Nursing*.
- Holmes, D. (2002). Police and pastoral power : Governmentality and correctional forensic psychiatric nursing*. *Nursing Inquiry*, 9(2), Article 2. <https://doi.org/10.1046/j.1440-1800.2002.00134.x>
- Jacobsen, M. H., & Smith, G. (2022). *The Routledge International Handbook of Goffman Studies* (1^{re} éd.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003160861>
- Janas, Y. (2023). *Contrôle et Aliénation : L'autosurveillance comme contre-mesure*. Université Catholique de Louvain-La-Neuve.
- Jodelet, Denise. (2008). *Formes et figures de l'altérité* (p. 10.1522/030135397). J.-M. Tremblay.
<https://doi.org/10.1522/030135397>
- John Howard Society of Ontario. (2021). *Broken Record. The Continued Criminalization of Mental Health Issues*.

- Johnson, J., & De Souza, C. (2008). *Understanding health and social care : An introductory reader*. Sage.
- Kalonji Ditunga, J. (2023). De quelques réflexions sur la clinique du corps en prison. Dans *Corps et prison* (p. 115-129). Champ social; Cairn.info.
<https://doi.org/10.3917/chaso.sarne.2023.01.0115>
- Karmel, M. (1969). Total Institution and Self-Mortification. *Journal of Health and Social Behavior*, 10(2), 134. <https://doi.org/10.2307/2948361>
- Kilty, J. M. (2012). ‘It’s like they don’t want you to get better’ : Psy control of women in the carceral context. *Feminism & Psychology*, 22(2), Article 2.
<https://doi.org/10.1177/0959353512439188>
- Laverty, S. M. (2003). Hermeneutic Phenomenology and Phenomenology : A Comparison of Historical and Methodological Considerations. *International Journal of Qualitative Methods*, 2(3), 21-35. <https://doi.org/10.1177/160940690300200303>
- Lee, A., Ross, A., & Saad, M. (2021). *Health Care Reform in Canadian Corrections Facilities*.
- Lhuillier, D. (2007). Perspective psychosociale clinique sur la « carcéralité »: *Bulletin de psychologie*, Numéro 491(5), 447-453. <https://doi.org/10.3917/bupsy.491.0447>
- Lindquist, C. H. (2000). *Social Integration and Mental Well-Being Among Jail Inmates*.
- Lopez, K. A., & Willis, D. G. (2004). Descriptive Versus Interpretive Phenomenology : Their Contributions to Nursing Knowledge. *Qualitative Health Research*, 14(5), 726-735.
<https://doi.org/10.1177/1049732304263638>
- Lowes, L., & Prowse, M. A. (2001). Standing outside the interview process? The illusion of objectivity in phenomenological data generation. *International Journal of Nursing Studies*, 38(4), 471-480. [https://doi.org/10.1016/S0020-7489\(00\)00080-8](https://doi.org/10.1016/S0020-7489(00)00080-8)
- MacDonald, S. F., Keown, L.-A., Boudreau, H., Gobeil, & Wardrop, K. (2015). *Prévalence des prescriptions de médicaments psychotropes chez les délinquants sous responsabilité fédérale*. Service Correctionnel du Canada.
- Maeve, K. M., & Vaughn, M. S. (2001). Nursing with Prisoners : The Practice of Caring, Forensic Nursing or Penal Harm Nursing?: *Advances in Nursing Science*, 24(2), Article 2.
<https://doi.org/10.1097/00012272-200112000-00006>
- Malpass, A., Shaw, A., Sharp, D., Walter, F., Feder, G., Ridd, M., & Kessler, D. (2009). “Medication career” or “Moral career”? The two sides of managing antidepressants: A meta-

- ethnography of patients' experience of antidepressants. *Social Science & Medicine*, 68(1), 154-168. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2008.09.068>
- Marie, J.-L. (1995). F. Dubet, Sociologie de l'expérience. *Politix*, 8(32), 172-176. <https://doi.org/10.3406/polix.1995.2097>
- McKendy, L., & Ricciardelli, R. (2021). The Pains of Imprisonment and Contemporary Prisoner Culture in Canada. *The Prison Journal*, 101(5), 528-552. <https://doi.org/10.1177/00328855211048166>
- Medlicott, D. (1999). Surviving in the Time Machine : Suicidal Prisoners and the Pains of Prison Time. *Time & Society*, 8(2-3), 211-230. <https://doi.org/10.1177/0961463X99008002001>
- Mental Health Commission of Canada. (2020). *Mental Health and the Criminal Justice System : « What We Heard »* [Evidence Summary Report].
- Mjåland, K. (2016a). Exploring prison drug use in the context of prison-based drug rehabilitation. *Drugs: Education, Prevention and Policy*, 23(2), 154-162. <https://doi.org/10.3109/09687637.2015.1136265>
- Mjåland, K. (2016b). Exploring prison drug use in the context of prison-based drug rehabilitation. *Drugs: Education, Prevention and Policy*, 23(2), Article 2. <https://doi.org/10.3109/09687637.2015.1136265>
- Moran, D. (2012). “doing time” in carceral space : Timespace and carceral geography. *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, 94(4), 305-316. <https://doi.org/10.1111/geob.12000>
- Moran, D. (2015). *Carceral geography : Spaces and practices of incarceration*. Ashgate.
- Moran, D. (2018). The phenomenological approach. Dans G. Stanghellini, M. Broome, A. Raballo, A. V. Fernandez, P. Fusar-Poli, & R. Rosfort (Éds.), *The Oxford Handbook of Phenomenological Psychopathology* (1^{re} éd.). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780198803157.001.0001>
- Moran, D., & Jewkes, Y. (2015). Linking the carceral and the punitive state : A review of research on prison architecture, design, technology and the lived experience of carceral space. *Annales de Géographie*, n° 702-703(2), 163-184. <https://doi.org/10.3917/ag.702.0163>
- Morgan, R. D., Rozycki, A. T., & Wilson, S. (2004). Inmate Perceptions of Mental Health Services. *Professional Psychology: Research and Practice*, 35(4), Article 4. <https://doi.org/10.1037/0735-7028.35.4.389>

- Ntebutse, J.-G., & Croyere, N. (2016). Intérêt et valeur du récit phénoménologique : Une logique de découverte: *Recherche en soins infirmiers*, N° 124(1), Article 1.
<https://doi.org/10.3917/rsi.124.0028>
- Oppenheim, D. (2013). L'identité et le temps. *Les Lettres de la SPF*, N° 30(2), 63-72. Cairn.info.
<https://doi.org/10.3917/lspf.030.0063>
- Overgaard, S., & Henriksen, M. G. (2019). Alterity. Dans G. Stanghellini, M. Broome, A. Raballo, A. V. Fernandez, P. Fusar-Poli, & R. Rosfort (Éds.), *The Oxford Handbook of Phenomenological Psychopathology* (1^{re} éd.). Oxford University Press.
<https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780198803157.001.0001>
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021a). Chapitre 8. L'examen et l'analyse phénoménologiques des données d'entretien. . . *L*, 183-1999.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021b). Chapitre 13. L'analyse à l'aide des catégories conceptualisantes. Dans *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales: Vol. 5e éd.* (p. 359-420). Armand Colin. <https://www.cairn.info/l-analyse-qualitative-en-sciences-humaines--9782200624019-p-359.htm>
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021c). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales—5e éd.: Vol. 5e éd.* Armand Colin; Cairn.info. <https://shs.cairn.info/l-analyse-qualitative-en-sciences-humaines--9782200624019?lang=fr>
- Pereira Rodrigues, I. (2023). “Who do you say that I am?” Truth in Narrative Identity. *Études Ricoeuriennes / Ricoeur Studies*, 14(1), 132-150. <https://doi.org/10.5195/errs.2023.605>
- Pietkiewicz, I., & Smith, J. A. (2014). A practical guide to using Interpretative Phenomenological Analysis in qualitative research psychology. *Czasopismo Psychologiczne Psychological Journal*, 20(1). <https://doi.org/10.14691/CPJ.20.1.7>
- Pires, A. P. (2006). *Aspects, traces et parcours de la rationalité pénale moderne*. J.-M. Tremblay. <https://doi.org/10.1522/cla.pia.asp>
- Polit, D. F., & Beck, C. T. (2008). *Nursing Research : Generating and Assessing Evidence for Nursing Practice*. Lippincott Williams & Wilkins.
- Quirion, B., & D'Addese, L. (2011). De l'évaluation clinique au calcul de probabilité : Le recours aux outils actuariels dans les pénitenciers canadiens. *Criminologie*, 44(2), 225-250.
<https://doi.org/10.7202/1005798ar>

- Redgewell, S. (2010). Patient or prisoner? Caring in a secure environment: **Sara Redgewell** considers the challenges of prison healthcare from a nursing perspective. *Criminal Justice Matters*, 81(1), Article 1. <https://doi.org/10.1080/09627251.2010.505393>
- Ricœur, P. (1985). *Temps et récit, tome III: Le temps raconté* (Éditions du Seuil).
- Ricœur, P., & Jarczyk, G. (1991). Soi-même comme un autre. *Rue Descartes*, 1/2, 225-237. JSTOR.
- Robert, D. (2004). Understanding Health Care Utilization in Custody : Situation of Canadian Penitentiaries. *Journal of Correctional Health Care*, 10(2), Article 2. <https://doi.org/10.1177/107834580301000208>
- Rokach, A. (1997). Loneliness in Jail : Coping Strategies. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 41(3), 260-271. <https://doi.org/10.1177/0306624X97413005>
- Rondeau, K., & Paillé, P. (2016). L'analyse qualitative pas à pas : Gros plan sur le déroulé des opérations analytiques d'une enquête qualitative. *Recherches qualitatives*, 35(1), Article 1. <https://doi.org/10.7202/1084494ar>
- Rosfort, R. (2019). Phenomenology and Hermeneutics. Dans G. Stanghellini, M. Broome, A. Raballo, A. V. Fernandez, & P. Fusar-Poli (Éds.), *The Oxford Handbook of Phenomenological Psychopathology* (1^{re} éd.). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780198803157.001.0001>
- Rostaing, C. (2012). Une approche sociologique du monde carcéral. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 59(3), Article 3. <https://doi.org/10.3917/nras.059.0045>
- Rousselet, M., Guerlais, M., Caillet, P., Le Geay, B., Mauillon, D., Serre, P., Chameau, P.-Y., Bleher, Y., Mounsande, S., Jolliet, P., & Victorri-Vigneau, C. (2019). Consumption of psychoactive substances in prison : Between initiation and improvement, what trajectories occur after incarceration? COSMOS study data. *PLOS ONE*, 14(12), Article 12. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0225189>
- Schaefer, D. R., Bouchard, M., Young, J. T. N., & Kreager, D. A. (2017). Friends in locked places : An investigation of prison inmate network structure. *Social Networks*, 51, 88-103. <https://doi.org/10.1016/j.socnet.2016.12.006>

- Schlimme, J. E. (2018). A Phenomenological Approach to Suicidal Mental Life. Dans M. Pompili (Éd.), *Phenomenology of Suicide* (p. 31-37). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-319-47976-7_3
- Shea, S. C. (2008). Chapitre 2—Descente dans le maelström : Étiologie et phénoménologie du suicide. Dans S. C. Shea (Éd.), *Évaluation du potentiel suicidaire* (p. 19-67). Elsevier Masson. <https://doi.org/10.1016/B978-2-84299-851-6.50002-X>
- Smart, B., & Hamilton, P. (2014). *Michel Foucault*. Taylor & Francis Group. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/ottawa/detail.action?docID=167139>
- Smythe, E. A., Ironside, P. M., Sims, S. L., Swenson, M. M., & Spence, D. G. (2008). Doing Heideggerian hermeneutic research : A discussion paper. *International Journal of Nursing Studies*, 45(9), 1389-1397. <https://doi.org/10.1016/j.ijnurstu.2007.09.005>
- Tamburello, A. C., Kathpal, A., & Reeves, R. (2017). Characteristics of Inmates Who Misuse Prescription Medication. *Journal of Correctional Health Care*, 23(4), Article 4. <https://doi.org/10.1177/1078345817727730>
- Taylor, J. (2011). The intimate insider : Negotiating the ethics of friendship when doing insider research. *Qualitative Research*, 11(1), 3-22. <https://doi.org/10.1177/1468794110384447>
- Tschanz, A. (2020). L'intimité à l'épreuve des paradoxes de l'espace cellulaire. *Champ pénal*, 19. <https://doi.org/10.4000/champpenal.11814>
- Turner, J., & Knight, V. (Éds.). (2020). *The Prison Cell : Embodied and Everyday Spaces of Incarceration*. Springer International Publishing. <https://doi.org/10.1007/978-3-030-39911-5>
- Van Manen, M. (1997). *Researching Lived Experience : Human Science for an Action Sensitive Pedagogy (Second edition)*. (2nd ed). Routledge.
- Van Manen, M. (2016). *Phenomenology of Practice : Meaning-Giving Methods in Phenomenological Research and Writing* (0 éd.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315422657>
- Wahidin, A. (2006). Time and the Prison Experience. *Sociological Research Online*, 11(1), 104-113. <https://doi.org/10.5153/sro.1245>
- Zahavi, D. (2018). Self. Dans G. Stanghellini, M. Broome, A. Raballo, A. V. Fernandez, P. Fusar-Poli, & R. Rosfort (Éds.), *The Oxford Handbook of Phenomenological Psychopathology* (1^{re} éd.). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780198803157.001.0001>

Annexes

Annexe 1: Certificat d'éthique

10/05/2023

Université d'Ottawa

Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

University of Ottawa

Office of Research Ethics and Integrity

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE | CERTIFICATE OF ETHICS APPROVAL

Numéro du dossier / Ethics File Number	S-03-23-9074
Titre du projet / Project Title	L'expérience de la santé mentale en institution carcérale fédérale au travers du témoignage d'individus en maison de transition.
Type de projet / Project Type	Thèse de maîtrise / Master's thesis
Statut du projet / Project Status	Approuvé / Approved
Date d'approbation (jj/mm/aaaa) / Approval Date (dd/mm/yyyy)	10/05/2023
Date d'expiration (jj/mm/aaaa) / Expiry Date (dd/mm/yyyy)	09/05/2024

Équipe de recherche / Research Team

Chercheur / Researcher	Affiliation	Role
David CASTOR	Département de criminologie / Department of Criminology	Chercheur Principal / Principal Investigator
Dominique ROBERT	Département de criminologie / Department of Criminology	Superviseur / Supervisor

Conditions spéciales ou commentaires / Special conditions or comments

10/05/2023

Université d'Ottawa

Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

University of Ottawa

Office of Research Ethics and Integrity

Le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) de l'Université d'Ottawa, opérant conformément à l'*Énoncé de politique des Trois conseils* (2014) et toutes autres lois et tous règlements applicables, a examiné et approuvé la demande d'éthique du projet de recherche ci-nommé.

L'approbation est valide pour la durée indiquée plus haut et est sujette aux conditions énumérées dans la section intitulée "Conditions Spéciales ou Commentaires". Le formulaire « Renouvellement ou Fermeture de Projet » doit être complété quatre semaines avant la date d'échéance indiquée ci-haut afin de demander un renouvellement de cette approbation éthique ou afin de fermer le dossier.

Toutes modifications apportées au projet doivent être approuvées par le CÉR avant leur mise en place, sauf si le participant doit être retiré en raison d'un danger immédiat ou s'il s'agit d'un changement ayant trait à des éléments administratifs ou logistiques du projet. Les chercheurs doivent aviser le CÉR dans les plus brefs délais de tout changement pouvant augmenter le niveau de risque aux participants ou pouvant affecter considérablement le déroulement du projet, rapporter tout événement imprévu ou indésirable et soumettre toute nouvelle information pouvant nuire à la conduite du projet ou à la sécurité des participants.

The University of Ottawa Research Ethics Board, which operates in accordance with the *Tri-Council Policy Statement* (2014) and other applicable laws and regulations, has examined and approved the ethics application for the above-named research project.

Ethics approval is valid for the period indicated above and is subject to the conditions listed in the section entitled "Special Conditions or Comments". The "Renewal/Project Closure" form must be completed four weeks before the above-referenced expiry date to request a renewal of this ethics approval or closure of the file.

Any changes made to the project must be approved by the REB before being implemented, except when necessary to remove participants from immediate endangerment or when the modification(s) only pertain to administrative or logistical components of the project. Investigators must also promptly alert the REB of any changes that increase the risk to participant(s), any changes that considerably affect the conduct of the project, all unanticipated and harmful events that occur, and new information that may negatively affect the conduct of the project or the safety of the participant(s).

Germain ZONGO

Responsable d'éthique en recherche / Protocol Officer

Pour/For Barbara GRAVES Président(e) du/ Chair of the Comité d'éthique de la recherche en sciences sociales et humanités / Social Sciences and Humanities Research Ethics Board

Annexe 2 : Lettre de recrutement

Invitation, Participation on a research

Dear resident,

My name is David Castor and I hereby invite you to participate in my research project for my master's in Criminology at the University of Ottawa. My research is about the experience of incarceration, more specifically the management of mental health in prison. For this reason, and with the authorization of the coordinator [REDACTED] I am inviting you to a 60-90 minutes sit down semi-structured interview with me.

Essentially, at the moment that suits you best, we will sit down and discuss about your experience regarding mental health services inside the institution. It is not a questionnaire; there will be no right or wrong answer. To be considered, you must have used the mental health services offered inside the institution, whether it is to obtain a prescription or for any type mental support.

Any shared information will remain strictly confidential and won't be shared with the staff of the residence or the correctional services. Furthermore, your participation is on a voluntary basis. On one hand, you do not have to participate; you only do so if you want to. On the other hand, your choice to participate or not will not have any consequences on any decision or action made during work hours, whether it is regarding your sign-outs, your accesses to services or any help usually provided by the staff. May you decide to participate to my research; you can withdraw your participation at any moment. You also have no obligation to answer certain questions if you don't feel comfortable doing so.

The research won't have any direct benefit to you, but long term, it will contribute to the documentation of the need for additional resources regarding mental health services in detention.

If you are interested or if you want to know more about it, don't hesitate to send me an email at [REDACTED] and I will be more than happy to answer your questions! Participants will be selected following the first come first served criteria.

Kindly,

David.

Annexe 3 : Formulaire de consentement



Université d'Ottawa | University of Ottawa

Département de criminologie | Department of Criminology

120 Université, FSS14002 / 120 University, FSS14002, Ottawa, ON K1N 6N5

Consent form

Research Title: The experience of mental health inside a federal institution through the testimony of individuals living in a halfway house.

Principal Investigator: *David Castor*



Name of supervisor: *Dominique Robert*



Invitation to participate I am invited to participate in the master's research of David Castor, supervised by Dominique Robert.

Purpose of the study: The purpose of the study is to document the experience of the use of mental health services throughout the incarceration trajectory of Canadian ex-prisoners.

Participation: My participation will consist of a 60–90-minute meeting to discuss of my experience with mental health and the use of mental health care in prison. The interview will take place at the location and the moment of my choice and will be recorded via an audio recording device. The recording will be saved on a protected USB key for transcription and analysis purposes.

Risks: I understand that my participation in this research implies that I discuss sensitive subjects; it is possible that it creates psychological discomfort. I have received the researcher's guarantee that the appropriate measures will be taken to minimize all risks. I can refuse to answer a question that causes me to experience discomfort. We can take a break during the interview. I can end the interview at any time. I can proceed to a debriefing since the researcher is an individual with the necessary formation. I can also contact my parole officer or my case manager if I feel the need to. Furthermore, the researcher has given me a list of external resources that I can consult if need be.

- Canadian Mental Health Association (613-737-7791)
- Psychiatric Survivors of Ottawa (613-567-4379 / 1-877-550-4379)

- Mental Health Crisis line (613-722-6914)
- Ontario Online & Text Crisis Services (Live chat or text 258258)
- Distress Center of Ottawa and Region (613-238-3311)

Benefits: My participation will contribute to the advancement of the research on the emotional difficulties that represent incarceration as well as the different ways that incarcerated individual maintain their balance. Even though my participation in the research can bring an interesting and rewarding conversation, there is no short term, medium term or long-term benefit for me. My participation will not have any influence on my progress within the Community Residential Facility (CRF) (permission, conditions, etc.) The immediate benefit is essentially for the researcher to be able to complete his thesis. Long term, the research may contribute to the upgrade of mental health services offered in detention.

Anonymity, confidentiality and privacy: The researcher has guaranteed to me that all the information that I will share with him will be treated in a strictly confidential manner. I expect the content to be used only as part of the master's thesis of the researcher and with respect to my confidentiality. Even though the coordinator of the CRF has authorized this research, he will not be informed of the content of the interview. It is the same for the other residents and the members of the staff of the CRF.

My anonymity will be preserved in the following ways: During the transcription of the audio recordings, the researcher will abstain from transcribing any information that would allow anyone, one way or the other, to identify the participants of the research. An alias will be used to replace the full name of the participant, the institution where the participant was incarcerated won't be specified nor the different names shared during the interview such as the name of the staff of the institution, the name of other inmates, etc. If ever, for analysis purposes, names or institutions need to be specified in the writing of the thesis, this information will be replaced with fictitious names.



The content of the interview will not be shared with the CRF or the Correctional Services of Canada. The only other individual that will have access to the content of the interview is the research supervisor who is also subject to the rules of confidentiality and anonymity.

Conservation of data: The data collected on paper containing information that could allow the identification of the participants (consent forms) will be kept in a secure manner in a locked cabinet in the office of the research supervisor. All electronic data will be kept on a USB key in a locked cabinet in the office of the research supervisor. This USB key will be protected with a password which only the researcher and the research supervisor will know the password. The electronic data of the anonymized transcription of the audio recording will be kept on the

laptop of the researcher and will be protected with a password as well. This data will be kept for a 5-year period. Following this, the hard copy data will be shredded, and the electronic support will be formatted.

Compensation: I will not receive any compensation for my participation in the research.

Voluntary Participation: My participation is voluntary, and I am free to quit the research at any time and/or to refuse to answer any question that I don't want to answer without being subject to any negative consequences. Even though the main researcher is a residential support worker where the participant resides, the main researcher cannot use the information that I will share while exercising his work duties. Furthermore, my decision to participate or not will not lead to any privileges or negative consequences from the researcher or the Ste-Annes halfway house. There will be no coercion towards the participant and no information obtained during the interview can be used to justify a decision made while exercising his duties. If I chose to quit the research, the data collected until then will be destroyed and won't be used. I can contact the coordinator of the CRF at any time if I have doubts concerning the neutrality of the main researcher towards me while exercising his work duties.

Name of the coordinator: 


For any additional information regarding the research, I can communicate with the researcher or the supervisor.

For any information regarding the ethical aspect of the research, I may contact the Office of Research Ethics and Integrity via email (ethics@uottawa.ca) or by telephone (613-562-5387).

It is recommended that I keep a copy of this consent form for my records.

Acceptance: By signing my name below, I agree to participate in this research study. I also give permission to the researcher to record an interview via an audio recording device.

Participant's Name : _____

Participant's signature : _____

Dates : _____

Researcher's name: _____

Researcher's signature: _____

Dates: _____

Annexe 4: Guide d'entretien

Interview Guide

Interview Guide

Starting instruction: Tell me about the way your different interactions with the mental health services throughout your incarceration trajectory? Such interactions may have happened in the community as well as inside the institution.

- A. Can you tell me about your first contacts with Mental Health services? Whether it is in the institution or in the community?
- B. What caused it/brought you there?

Themes:

- Mental/Emotional health trajectory (from the beginning to the end of your incarceration, especially during your close one's birthday, the death of a close one if applicable)
- The means used to deal with your mental or emotional health (sport, medication, social support of co-inmates, writing, support groups, meditation, etc.)
- Access to mental health services
- Relationship with the medical staff
- Ways to overcome the difficulties of service access if applicable
- Accessibility to medication (psychotropic) prescribed in prison
- Experience of the rupture of mental health care (beginning of incarceration, transfers, release from incarceration)
- The obligations imposed regarding the medication (psychotropic) prescribed (self management, medication refusal, changes in type/brand of medication)
- Changes to access and to the consumption of mental health services since release
- The first contact and the most recent one.
- The quality of the different interactions
- The adherence to the demands of the specialists.